L'ENVLÉE n°8

Janvier 2003 – 1€

« Eh, quoi ! Que dit le droit sinon l'Etat, donc le politique ? Toute infraction est, fatalement politique : toute répression est politique, toute souffrance. La douleur est la transcendance du droit ».

Michel Schayewski

Y'A DU BASTON
DANS LA TAULE

Non, il ne se passe pas rien dans les prisons françaises. Depuis le dernier numéro de l'Envolée d'octobre 2002, les prisonniers ont manifesté en maintes occasions leur résistance malgré un durcissement des conditions de détention : pour obtenir des parloirs avec leurs familles, à Clairvaux, à Bois d'Arcy, à Fleury et dans d'autres taules, pour protester contre l'acharnement judiciaire à l'encontre d'Abdel Hamid Hakkar à Clairvaux, à Salon, Clairvaux et Moulins pour exiger l'application de la jurisprudence Papon pour tous les prisonniers malades, et d'autres mouvements que nous ne connaissons pas sans parler des résistances individuelles.

Gardons le meilleur pour la fin : la mutinerie à la maison d'arrêt de Nîmes du 22 et 23 décembre 2002. Cet événement n'aura fait l'objet que de quelques brèves dans les médias nationaux et deux articles dans la presse locale. La parole y a été largement donnée aux représentants syndicaux, et aux cadres de la prison : « ils se sont mis à casser tout ce qu'ils pouvaient. Le grillage qui sépare les deux cours a été mis à terre, des portes ont été brisées. Ils s'en sont pris aux deux miradors. Heureusement pour les collègues, les vitres étaient blindées. Puis ils se sont dirigés vers l'atelier, mais là, ils ont été stoppés par les gardiens qui avaient sorti leur arme et ont tiré en l'air » (FO). Les CRS sont intervenus, selon la police, « personne n'a été blessé, ni d'un côté, ni de l'autre, durant l'opération ». La raison invoquée par les médias et les associations qui prennent leurs informations auprès des institutions est comme de bien entendu la surpopulation carcérale : le procureur adjoint local l'a précisé, « il s'agit de la surpopulation, rien à voir avec un problème avec le juge d'application des peines ». La chanson n'a pas changé depuis 20 ans, l'administration se sert des mouvements pour demander plus d'effectifs, plus de moyens, plus de prisons. Dès que nous avons eu connaissance de ces événements, nous avons pu nous rendre le lendemain devant la prison de Nîmes pour en connaître les véritables causes, ne prêtant, comme à l'accoutumée, aucune confiance aux versions officielles.

Le mardi 24 décembre, les familles attendaient pour des parloirs, souvent chargées d'un colis de Noël : nombreuses sont celles à qui l'on a annoncé le transfert de leur proche. Et pour cause, en deux jours il y a eu 70 transferts dans des mitards d'autres établissements lointains, ceux de la région étant déjà combles. Même s'il est vrai qu'à Nîmes comme partout, le nombre de prisonniers a considérablement augmenté depuis quelques mois, sécurité oblige, ce n'est pas ça qui a déclenché l'émeute. Les familles qui sortaient du parloir avaient une toute autre version des faits : depuis quelques temps, les surveillants exerçaient des pressions sur les prisonniers, certains d'entre eux ont été envoyés au mitard. Et c'est pour protester contre cela, pour demander que personne ne reste au cachot pendant la période de Noël, que 80 prisonniers se sont concertés pour déclencher le mouvement. Les ateliers ont été partiellement détruits, ainsi que les grilles qui séparent les deux cours de promenade : deux marques concrètes de l'exploitation et de l'isolement. Les matons, craignant que les mutins n'atteignent le mur d'enceinte, ont tiré à balles plastiques, les maintenant en joue en attendant l'arrivée des CRS. Notons au passage que depuis le début de l'année 2002, grâce à la gauche plurielle, les matons peuvent être armés, ce qui change considérablement la donne en cas d'émeute. Le soir même, 30 d'entre eux étaient transférés. Le lendemain, joli doublé : à nouveau une petite centaine de prisonniers a profité de la promenade pour ne pas remonter en cellule et continuer à exprimer leur révolte, s'en prenant cette fois de nouveau aux ateliers et à la salle de sport qui est en général réservée à quelques privilégiés. Cette fois-ci, les CRS ont complètement investi la prison, tabassant et gazant, remplaçant les matons jusqu'au lendemain. Le soir, il y avait de nouveau une quarantaine de transferts.

C'est autour d'une expression de solidarité que tout cela s'est produit : et l'on comprend bien que l'administration pénitentiaire ait tout intérêt à taire cette vérité, qui, si elle était connue, pourrait déclencher d'autres mouvements de sympathie. Ces prisonniers ont pris des risques pour aider certains d'entre eux, pour exprimer concrètement leur révolte contre le système carcéral, ils ont tous forcément passé au moins 45 jours au mitard, peut-être iront-ils grossir le rang des isolés. Des procès auront certainement lieu : ils devraient être des moments où s'exprime notre solidarité, pour empêcher que tout se règle dans le silence, peut-être pour organiser une défense collective.

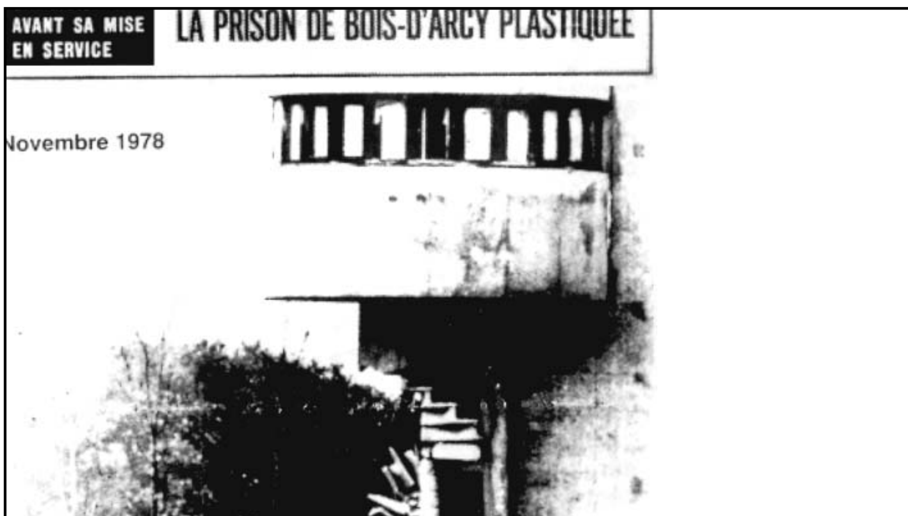
Edito

Sécurité, troisième couche. Les gardes à vue de 96 heures, avec un premier entretien avec l'avocat seulement à la 36e heure ; la pose de micros, de caméras de surveillance qui deviennent juridiquement utilisables ; les perquisitions de jour comme de nuit, les écoutes téléphoniques généralisées ; la délation reconnue officiellement et récompensée par des exemptions de peine. Main dans la main, flics et procureurs vont mener leurs enquêtes, appliquant la notion d'associations de malfaiteurs à de plus en plus de délits, dans une logique qui va à l'encontre de ce que les humanistes ont toujours présenté comme une garantie légitime, la présomption d'innocence : désormais, on arrête des « capables du fait » et l'on cherche ensuite des délits qu'ils auraient pu commettre.

On ne va pas pleurer sur la mise au rencard du rôle du juge d'instruction ; si, tout à fait exceptionnellement ils ont joué un rôle de fusible, ils ont toujours été dans le même sens d'une répression judiciaire. On ne va pas pleurer non plus sur des atteintes au Droit, quand ce même Droit a toujours servi à soumettre les pauvres aux intérêts des classes possédantes. Certes la période se durcit ; les résistances sont plus difficiles à tenir, les conditions économiques sont moins réjouissantes, la criminalisation des mouvements guette…

Mais au fond cela ne change pas la donne : que s'est-il passé pendant les années dites laxistes, qu'est-ce que les 20 ans de gauche plurielle ont vu éclore comme contestation, comme expressions d'une critique de ce système, sinon la formation d'une nébuleuse citoyenne qui aura fini de parquer chacun chez soi, de laisser de plus en plus d'individus isolés se débattre entre la défense de la petite propriété, la peur de l'autre, l'ennui de la télévision et le défouloir psychotrope.

Sans forcément penser que c'est dans les périodes les plus dures que les événements se produisent, profitons en tout de même pour sortir de cette confusion généralisée qui laisse les propriétaires de ce monde indemnes de toute offensive. Tout ne va pas bien dans le monde capitaliste et si le pire reste à venir, faisons-leur payer l'addition.



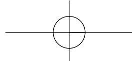
Des galères du Roi à l'expérimentation du bracelet électronique

1656 : louis XIV crée l'hôpital général de paris et, en son sein, des quartiers de force pour les mendiants, les vagabonds, les femmes criminelles et les condamnés âgés.

1670 : la Grande Ordonnance criminelle de Louis XIV accorde une place secondaire à la prison dans l'arsenal des châtiments mais conserve l'enfermement par lettres de cachet.

1748 : les grands bagnes portuaires de Brest, Rochefort et Toulon sont créés pour l'exécution des travaux forcés en remplacement de la peine des galères.

➢ Suite page 11





Salut

J'aurais dû vous écrire depuis longtemps, mais les circonstances et la censure carcérale en ont voulu autrement. Je ne reçois plus votre excellente revue, ni d'autres, et depuis notre mouvement du mois d'octobre, mon courrier est encore plus filtré.
J'aurais voulu écrire sur ce qui s'est passé durant ces deux semaines d'octobre, et sur la situation en général du CD de Salon, qui n'est que le reflet local d'une situation nationale – mais j'arrive bientôt à la fin de ce «séjour» entre les murs, et je dois vous avouer que je suis fatigué, non pas physiquement mais moralement.
J'ai fait un texte, un résumé qui sera publié par la revue de Toulouse Infosud, j'y ai joint un petit mot doux du directeur, ultime rétorsion de l'AP à mon encontre, me menaçant de mesures disciplinaires si l'article d'Infosud est publié, ne lui ayant pas demandé son autorisation comme le stipule l'article 447 du code de procédure pénale. Si cela n'avait été que moi, je serais allé au clash, mais ma famille et mes ami(e)s sont aussi fatigués, je m'abstiendrai donc, et l'article sera publié après ma libération.
Voilà pour résumer la situation.

Yves, Marseille
17 décembre 2002

IL PARAIT QUE LES MALADES NAISSENT LIBRES ET EGAUX EN DROITS…

En septembre dernier, les magistrats de la cour d'appel de Paris faisaient bénéficier l'ancien haut fonctionnaire de Vichy, Maurice Papon, – condamné pour «complicité de crime contre l'humanité» – de l'article 720-1-1 de la loi du 4 mars 2002* sur le droit des malades. Celle-ci prévoit une suspension de peine pour les détenus «dont il est établi qu'ils sont atteints d'une pathologie engageant le pronostic vital ou que leur état de santé est durablement incompatible avec le maintien en détention» -…

Suite à cette libération, on aurait pu croire que des juges déclarant «qu'il n'existe aucun établissement pénitentiaire spécialisé susceptible d'accueillir des détenus en fin de vie ou présentant de telles pathologies» auraient appliqué cette nouvelle loi à tous…

PLACEMENT A L'ISOLEMENT : DÉCISION INITIALE

Établissement :
Direction Régionale :

M. PEIRAT Yves (Nom et prénom du détenu) Écrou : 5591 C

Après vous avoir avisé de notre intention de vous placer à l'isolement,
Pour les motifs suivants : par mesure d'ordre et de sécurité. Vous m'avez indiqué le 1er Octobre 2002 vers 9h30 avoir affiché un peu partout en détention un tract de revendications dont vous êtes l'auteur et dénonçant notamment la politique locale de l'application des peines. Vous êtes mis à l'isolement dans l'attente de votre passage devant la Commission de discipline.

Vous avez disposé d'une heure pour préparer vos observations, reçues lors de l'audience du 1er Octobre 2002 à 11h45 : l'intéressé indique qu'il ne réclame que la stricte application des différentes lois, notamment sur les détenus en fin de vie, les libérations conditionnelles, la politique des salaires et le droit à l'expression de la population pénale.

Vous êtes informé :
- que vous faites l'objet d'un placement à l'isolement le 1er Octobre 2002
Cette mesure d'isolement ne peut être prolongée au-delà de 3 mois, sans une décision du directeur régional.

Vous êtes informé :
- qu'un rapport relatif à cette décision sera fait à la commission de l'application des peines du 1er Octobre 2002
- que vous pouvez faire parvenir au juge de l'application des peines, soit directement, soit par l'intermédiaire de votre avocat, toutes les observations utiles concernant cette décision.
- que vous avez la faculté de former un recours hiérarchique contre cette décision, devant le directeur régional.
- que, si vous avez sollicité cette mesure, vous pouvez réclamer à tout moment le retour en détention ordinaire.

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT, H. Forest — Reçu notification le 1er Octobre 2002 — LE DÉTENU, (Signature ou mention "a refusé de signer")

MAINLEVÉE DE LA MESURE

Vous êtes informé que la mesure d'isolement qui vous est appliquée depuis le ______ est levée à compter du ______ *pour les motifs suivants :*

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT, — Reçu notification le ______ — LE DÉTENU, (Signature ou mention "a refusé de signer")

Destinataires : ☒ détenu ☐ dossier ☐ D.R. ☐ J.A.P. ☐ M.S.D.I.

Mais, ceux qui ont invoqué le rapport du Sénat sur l'état des prisons, les insuffisances du système de grâces présidentielles et la volonté du législateur d'abréger la peine des condamnés en fin de vie, en sont restés là, en fait à seul fin de libérer l'un des leurs.

Contrairement à la plupart des autres pays de l'UE, en France il n'existe pas de limite d'âge pour l'exécution d'une condamnation, et deux nonagénaires, 39 octogénaires et 369 septuagénaires restent encore actuellement incarcérés.
A l'hôpital pénitentiaire de Fresnes, six détenus sont actuellement mourants et plus de 20 prisonniers y sont morts en 2002. (Pour la même année, dans l'ensemble des prisons françaises, on enregistre 116 «suicides» dont de nombreuses morts suspectes). Il faut savoir que l'opacité du système administratif pénitentiaire rend ces chiffres souvent en deçà de la réalité.

Quelques exemples : un détenu qui décède lors de son transfert à l'hôpital n'est pas considéré comme mort en détention ; le décès par asphyxie d'un détenu ayant mis le feu à son lit en signe de protestation est considéré comme un «suicide». D'une manière générale, les causes de nombreux décès ne sont jamais clairement déterminées.

A ce jour l'état de délabrement de la médecine en prison ne permet pas des soins élémentaires décents ; les délais d'attente peuvent atteindre plusieurs mois et entraîner des conséquences irréversibles, nombre de prisonniers gravement malades croupissent encore et toujours dans les geôles françaises. L'indifférence de l'État vis-à-vis des malades incarcérés n'est pas simplement la marque de son incompétence, elle condamne ces personnes à mort.

Pour le simple fait d'avoir affiché un tract réclamant l'application de cette loi à tous, Yves Peyrat a été placé à l'isolement au C.D. de Salon de Provence.
(Voir ci-dessus)

*La loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 (JO 5 mars, p. 4118 ; D.2002, Lég. p. 1022), relative aux droits du malade et à la qualité du service de santé, a généré une nouvelle mesure de suspension de la peine à destination des condamnés atteints d'une pathologie engageant le pronostic vital ou dont l'état de santé est durablement incompatible avec le maintien en détention (article 720-1-1 du code de procédure pénale) hors les cas d'hospitalisation des personnes détenues en établissement de santé pour troubles mentaux. Lorsque deux expertises médicales établissent avec certitude qu'un condamné se trouve dans l'une des hypothèses visées par l'article 720-1-1 du code de procédure pénale, comme en matière de libération conditionnelle, le juge d'application des peines est compétent pour décider de la liberté anticipée du détenu lorsque la peine privative de liberté prononcée est inférieure ou égale à dix ans ou que, quelle que soit la peine initialement prononcée, la durée de détention restant à subir est inférieure ou égale à trois ans. En dehors de ces cas, la décision appartient à la juridiction régionale de libération conditionnelle.
Il est néanmoins important de souligner que cet article de loi stipule que «le juge de l'application des peines peut à tout moment ordonner une expertise médicale à l'égard d'un condamné ayant bénéficié d'une mesure de suspension de peine en application de ce présent article et ordonner qu'il soit mis fin à la suspension si les conditions de celle-ci ne sont plus remplies».

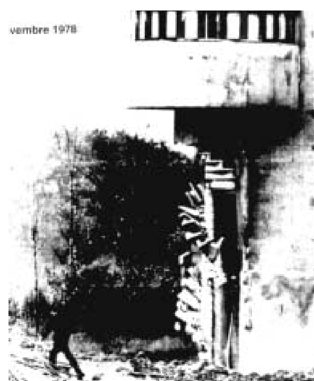
Pétition :

Après Papon, en accord avec l'appel des détenus de Salon-de-Provence, nous, «résidents» de Claivaux, l'un des mouroirs du parc carcéral français, soutenons nos camarades malades et/ou grabataires qui exigent à juste titre leur libération immédiate en application du principe constitutionnel d'égalité de tous devant la loi.

Signée par environ 80 prisonniers

Tract diffusé au centre de détention de Salon

Même justice pour tous!
Une fois de plus, la prison revient au premier plan de l'actualité. Après l'été chaud dû à la surpopulation carcérale, consécutive à la politique sécuritaire menée par le nouveau gouvernement, sur les traces du précédent, c'est le cas de Papon qui défraye la chronique. Notre propos n'est pas de prendre position sur ce qui l'a conduit entre quatre murs. L'histoire, et les hommes l'ont jugé, et nous espérons que ses nuits seront hantées par les visages de ses victimes. Ce qui nous importe, c'est le motif de sa remise en liberté, fondée sur son grand âge et son état de santé, incompatible avec la détention. Pour autant, ils sont des centaines de détenus (plus de 400 selon le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les prisons) à dépasser les 80 ans et plusieurs milliers à souffrir de maladies graves type sida, leucémies, cancers… Quand ils ne sont pas en fin de vie. Pour eux, pas de comité de soutien, ni de remise en liberté, mais très souvent l'hôpital où on les laisse partir pour y mourir, histoire de ne pas comptabiliser leur décès dans les statistiques des morts en prison.
Salon n'échappe pas à la règle, qui transforme depuis plusieurs années les prisons en asile psychiatrique ou en dispensaire pour personnes âgées. C'est au 3e étage du bâtiment A, qu'on peut trouver un détenu de 83 ans ne se déplaçant qu'avec une canne et très difficilement ou un autre de 73 ans quasi aveugle, qui ne sort pratiquement jamais de sa cellule. Toutefois il n'est pas suffisant de se scandaliser dans les seuls moments où la prison occupe les premières pages des médias. Il faut aussi pointer du doigt, la responsabilité de l'institution judiciaire de la question de la surinflation carcérale.
Entre 1978 et 1998, les peines de 5 ans ont augmenté de 1 020 %, les condamnations de plus de 10 ans de 233 % et les perpétuités de 100 %. Ceci s'explique entre autre par une diminution très importante des libérations conditionnelles, plus aucune commutation et le peu d'aménagement des peines et alternatives à celles-ci.
Depuis janvier 2003, le CDR de Salon a hérité d'une procureur, Mme Zentar qui, quasi systématiquement, fait appel sur les décisions de libérations conditionnelles prises par le JAP, Mme Blin, alors que les dossiers des détenus s'inscrivent dans le cadre de critères définis par la loi pour en bénéficier.
Exemple d'un détenu demandant à bénéficier d'une conditionnelle parentale, ayant deux enfants de moins de 10 ans, et moins de 4 ans de peine à effectuer et dont la femme est morte dans un accident de voiture. Refus, même chose, pour les permissions qui selon la loi sont accessibles à tiers de peine, mais qui dans la réalité ne sont accordées qu'à partir de la mi-peine.



Quant à la réinsertion, elle reste le parent pauvre de l'institution pénitentiaire et pénale.
Au point que les détenus du bâtiment C de Salon ont dû entreprendre un boycott du SPIP pour que leur demande soit prise en compte.
Quelle réinsertion par le travail, quand celui qui est proposé est peu payé et n'ouvre aucune demande à une couverture sociale.
Quand au droit du travail et syndical, n'en parlons pas. Le détenu reste taillable et corvéable à merci, sans aucun droit.
Il y a peu le juge Halphen, un magistrat faisait le constat que la justice fonctionne à deux vitesses. Pour notre part nous savons que les lois ne s'appliquent pas de la même manière à tout le monde.
C'est pour cela que nous demandons:

1- l'application de la remise en liberté immédiate de tous les détenus âgés, malades ou en fin de vie.
2- l'application réelle des libérations conditionnelles ainsi que toutes les mesures d'aménagement des peines. Ces deux revendications immédiates étant tout simplement deux des mesures préconisées par les commissions du Parlement et du Sénat dans leur rapport sur l'état des prisons.
3- ainsi que le réajustement des salaires carcéraux sur ceux pratiqués à l'extérieur avec tous les droits y afférant, y compris le droit syndical.

(Proposition contenue dans le présent rapport du Sénateur Paul Lorient «prison: le travail à la peine» des détenus du CDR de Salon).

Quand les matons l'ouvrent…

Depuis plus d'un an Kamel D. est en prison, il n'a pas encore été jugé pour les faits qui lui sont reprochés, à savoir «association de malfaiteurs à caractère terroriste». En revanche, il bénéficie déjà du traitement particulier réservé aux «terroristes». Depuis le début de sa détention il n'est pas sorti de l'isolement si ce n'est lors de ses transferts (six en un an). Ce traitement particulier n'a fait qu'aiguiser son sens critique et il n'a eu de cesse de dénoncer les conditions de détention et la prison elle-même.
Au moment des faits, il est placé à l'isolement à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis, alors qu'un prisonnier est envoyé au mitard. En solidarité, Kamel et les autres prisonniers placés à l'isolement décident de le rejoindre. Pour cela Kamel crée un incident lors de la promenade, il provoque verbalement une surveillante en lui disant notamment que la cour de promenade n'est qu'un enclos, il se retrouve donc envoyé au cachot. Pour ce faire deux matons en tenue d'intervention l'embarquent et trois autres l'attendent pour lui imposer une fouille intégrale. Ils l'obligent à se dévêtir entièrement, y compris à retirer ses lunettes et sa montre; il s'inquiète de savoir quand il pourra les récupérer… L'ambiance est tendue. Un surveillant attrape la mâchoire de Kamel pour lui faire ouvrir la bouche. Il se défend de cette agression et se retrouve rapidement à terre maintenu par plusieurs matons, il reçoit des coups de pied.
A la suite de cet incident Kamel porte plainte, les surveillants aussi. Le parquet n'a évidemment pas suivi Kamel, en revanche lundi 4 novembre il se retrouve au tribunal d'Evry pour répondre des morsures qu'il aurait infligées aux matons.
Il y a trois mois nous avions déjà assisté au procès d'un prisonnier qui fut condamné à un an de prison ferme pour avoir giflé un maton, c'est ce que risque Kamel d'autant plus que dans son cas ce n'est pas un surveillant qui porte plainte mais trois. Ces derniers n'hésitent pas à exhiber leurs blessures (ou du moins ce qu'il en reste) devant la cour, essayant de démontrer à quel point à cinq contre un ils étaient en position de faiblesse…

Les matons déclarent: «On est dégoûté»…

Kamel quand à lui profite du peu de temps de paroles que lui accorde la juge pour dénoncer le système carcéral. Lorsqu'il tente d'expliquer que l'incident dans la cour de promenade n'avait pour but que d'être envoyé au QD en solidarité avec un autre prisonnier, la juge essaie de lui faire dire que c'est en fait pour se retrouver avec «les gens qui sont en prison pour les mêmes raisons que lui…»
Malgré cela, Kamel produit un véritable plaidoyer contre la prison, il dénonce les suicides en s'appuyant sur les chiffres officiels, ce à quoi la présidente répondra comme s'il lui parlait de sa dernière robe: «vous exagérez, tout de même!», mais il n'exagère rien, tout comme son avocat lorsqu'il décrit le traitement spécial dont son client et lui sont l'objet, évoquant entre autre la non confidentialité de leurs entretiens et l'acharnement tant du juge Bruguière que de l'AP à l'encontre de Kamel.
Dans la salle d'audience, parmi l'assistance un ancien prisonnier reconnaît l'un des matons comme ayant été son tortionnaire, il parvient à le clamer avant d'être évacué de la salle. Le procès tourne au cirque lorsque le procureur affirme qu'un acte de solidarité (celui qui consiste à se faire envoyer volontairement au mitard) est du niveau de la cour de récréation et que le fait de mordre est bien plus grave que n'importe quel autre acte de violence. Un maton déclare: «il n'y a plus de justice pour le métier noble que nous faisons. Ce sont les voyous qui font la loi».
A aucun moment Kamel n'a voulu apparaître comme une victime mais il s'est présenté comme un homme qui dénonce les violences des matons et de la prison même s'il faut pour cela tenir tête aux magistrats.
Cette défense de rupture ne lui a pas été dommageable puisque le tribunal ne l'a condamné qu'à deux mois avec sursis alors que la procureur avait requis six mois fermes. A leur sortie du tribunal les matons ne disaient qu'une seule chose: «on est dégoûté»…
Pas nous!

Nouvelles prisons

Chronologie des luttes anti-carcérales de 71 à 89

Le mouvement anti-carcéral ne date pas d'hier et ne s'arrêtera pas demain. C'est une composante du mouvement général de lutte pour un autre monde, une résistance à l'oppression. Son expression se développe en un courant d'idées et d'actes qui imprègnent les mœurs et transforment les mentalités. Collective ou individuelle, la lutte clandestine ou légale a pris différentes formes en fonction de la situation, des possibilités, des énergies, du rapport de force, de la prise de conscience et de l'analyse de chacun.
A l'intérieur des camps d'internement, les rapports sont plus exacerbés, la confrontation est souvent plus dure, automutilation, grève de la faim, refus des plateaux-repas, occupation des cours de promenade, prises d'otages, mutineries… La révolte se paie cher. Le suicide est souvent l'ultime évasion.
A l'extérieur, ses formes d'expression et de sensibilation se sont avérées et demeurent multiples. Groupes d'études, de réflexion, spécifiques ou non à la prison, de soutien à des amis ou des camarades incarcérés… Tracts, affiches, bombages, banderoles, revues, émissions radio et actions diverses de propagande par le fait.
L'histoire du mouvement anti-carcéral est à écrire pour plusieurs raisons.
- Parce qu'elle est riche d'enseignements notamment à partir des années soixante-dix où la prison redevient un sujet brûlant (multiplication des révoltes à l'intérieur et à l'extérieur des interventions posant concrètement le problème de l'enfermement);
- Pour relater les différents combats menés par les individus ou groupes;
- Pour en permettre l'analyse;
- Pour s'interroger et comprendre aussi pourquoi cette idée généreuse d'un «monde sans prisons» n'est exprimée que par une minorité de citoyens. Ne pas nier que souvent nos maladresses, nos sectarismes, les querelles intergroupes n'ont pas contribué à un plus large investissement d'individus dans ce combat et que l'idée se répande dans la population.
Le dossier que nous vous proposons aujourd'hui est composé en deux parties. D'abord une chronologie (effectuée à l'aide de la presse et de revues militantes), certainement incomplète, sur certaines formes d'actions, sans en oublier le message, commises à l'extérieur des prisons de l'année 1971 à 1989. La deuxième partie est sur la production et l'activité d'associations d'individus investies sur le terrain de l'enfermement. Ce dossier a été réalisé par des membres de l'A.C.E. (Association Contre l'Enfermement).

✰ **Fin janvier 1971** à Paris, quelques roquettes artisanales et des pétards sont tirés contre les murs de la prison de la Santé, en soutien à la grève de la faim des membres de la G.P. (Gauche Prolétarienne) et de V.L.R. (Vive la Révolution). Un communiqué sera diffusé en direction des prisonniers grâce à un magnétophone. Action revendiquée par la N.R.P. (Nouvelle Résistance Populaire). Cette forme d'action, au cours des années soixante-dix, sera menée plusieurs fois par des groupes libertaires à Paris, Toulouse, Montpellier… en solidarité avec des amis détenus.
✰ **1.2.1971.** Plusieurs militants de la Gauche Prolétarienne sont emprisonnés dont Alain Geismar; ils font la grève de la faim pour obtenir le statut politique. Afin d'appuyer cette revendication, 2 cocktails molotov sont lancés contre les locaux de la Direction régionale pénitentiaire à Lille et provoquent un début d'incendie. Un tract signé «Mouvement de la jeunesse» a été distribué avant l'action, le texte met en accusation le ministre de la Justice «M. Pleven l'embastilleur» et réclame «le régime politique».
✰ **15.1.74.** A Paris, vers 13h45, attentat au palais de justice, c'est la statue de St Louis qui trinque. La tête vole en éclat. En soutien aux membres des G.A.R.I.* incarcérés et en grève de la faim pour l'obtention du statut politique, c'est le G.A.L.U.T. (Groupe Autonome Libertaire des Usagers du Tribunal) qui revendique l'action. Ne pas confondre avec Galut, juge à la cour de sûreté de l'Etat qui instruit l'affaire des G.A.R.I. D'autres actions ont été menées jusqu'à la libération des derniers membres de cette coordination en mai 1977. Mais nous y reviendrons dans un dossier plus complet sur cette époque.
✰ **Dans la nuit du 25 au 26 juillet 1974,** alors que dans de nombreuses prisons les détenus organisent des révoltes qui ébranlent la machine pénitentiaire, la solidarité active s'exprimera à l'extérieur par le dépôt de charges explosives dans les locaux du syndicat CGT pénitentiaire et devant la Direction



Quand le batiment va, tout va!!!

Le programme de construction de trente nouvelles prisons, présenté en novembre par Perben et Bedier, complète au plan 4000 qui comprend six prisons (2500 places supplémentaires) dont deux sont actuellement terminées (cf. encart Le Pontet). Aujourd'hui, il y a 48000 places pour 54000 prisonniers. Avec ce programme de 13200 nouvelles places, la capacité d'enfermement serait portée à 60000 d'ici 2007. Ce chiffre reste purement théorique car on sait très bien que la préoccupation de l'Etat n'est pas la surpopulation carcérale mais la possibilité d'enfermer et de contrôler toujours plus, selon les fluctuations cyniques de leurs jeux politiques. (Passage de 47992 prisonniers en février 2001 à 54950 en juillet 2002). L'encellulement individuel, prôné comme amélioration des conditions de détention a justifié la construction de nouvelles places. Cet argument est maintenant retourné sous couvert de préoccupations toutes aussi humanistes: le gouvernement vient de s'apercevoir qu'il y avait beaucoup de suicides en prison. Ainsi la cellule individuelle reprend son sens: elle sera une faveur ou une mesure disciplinaire. De même, le souci d'une meilleure «répartition géographique du parc pénitentiaire» pour favoriser les rapprochements familiaux est plus que douteux, les demandes actuelles ne sont pas accordées par manque de place mais selon le bon vouloir de l'administration pénitentiaire.
Perben annonce également que 2000 places seront réservées à «l'application de nouvelles conceptions de l'enfermement» qui dépendront des études de J. L Warsmann et R. Eladari. Warsmann, député des Ardennes, est chargé du «développement des peines alternatives» (bracelet électronique, centres de semi-liberté…) pour les courtes peines. L'alternative consiste à développer l'enfermement à l'extérieur des murs et non de désengorger les maisons d'arrêt, dont le nombre va d'ailleurs s'accroître de 17 d'ici 2007. La généralisation du bracelet électronique va permettre d'augmenter le nombre de personnes sous contrôle judiciaire et de mieux surveiller les personnes en conditionnelle. (Cf. article p. 9 «Le bracelet électronique»). R. Eladari, qui fut le responsable des projets pénitentiaire depuis quinze ans, est chargé pour sa part de proposer un nouveau type d'établissement pour les prisonniers dits psychiatriques. Ceux estimés les plus dangereux resteront dans les quatre «unités pour malades difficiles» ou dans les SMPR (services médico-psychologique régionaux) qui sont décrits par la revue du Dalloz elle-même comme insalubres, vétustes et rendues inefficaces par leur implantation dans les prisons. Les autres iront dans les dix nouvelles unités (244 lits) fermées dans des hôpitaux spécialisés. Il y a pour l'instant peu de détails sur ces unités mais un des objectifs est de limiter les chances d'évasion dans les hôpitaux. Leur fonctionnement n'est pas encore déterminé mais la loi du 9 septembre 2002 affirme que «En tant que patient hospitalisé, le détenu se voit reconnaître les mêmes droits que tout autre patient» en précisant cependant: «immanquablement, la qualité de détenu ne peut et ne doit pas être ignorée lors de l'hospitalisation»… Eladari est aussi chargé d'étudier le développement ●●●

●●● des CPA (Centre pour Peine Aménagée) dont un est déjà ouvert à Marseille et deux vont être inaugurés en janvier 2003 à Metz et Villejuif. Ces centres sont destinés aux prisonniers dont le reliquat de peine est inférieur à un an. Les personnes y feraient des démarches de réinsertion la journée et seraient enfermées la nuit. Le CPA de Metz comprend trente places pour vingt-huit surveillants et une équipe de SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation).

La préoccupation majeure du programme est la sécurisation optimale des nouvelles prisons. Elles seront dotées de double enceinte, brouillage des portables, tunnel à rayons X, appareil de reconnaissance par biométrie… Perben annonce sans fioritures le retour des «quartiers de grande sécurité» jusque dans les maisons d'arrêt. Les deux centrales en prévision, de 150 places chacune (une à Alençon, l'autre n'est pas encore située), ont changé de définition : une centrale n'est plus une prison pour les longues peines mais «un établissement sécuritaire accueillant les détenus les plus dangereux». Les dispositifs anti évasion vont être renforcés ainsi que la séparation entre les différents quartiers de détention pour éviter la propagation des mouvements collectifs. L'accès des forces de l'ordre dans la prison sera facilité. Dans le même sens, la loi du 9 septembre 2002 redéfinit les règles de répartition des condamnés.

Jusqu'à présent, les personnes étaient enfermées en Maison d'arrêt, centre de détention, maison centrale… selon la longueur de leurs peines. Maintenant, cette répartition se fera selon «le profil du condamné», «sur la base de critères liés à leur éventuelle dangerosité et à leur personnalité».

L'objectif est d'isoler dans des prisons tombeaux les prisonniers qui ne se laissent pas complètement détruire par l'administration pénitentiaire pour éviter tout développement de la contestation.

Les échéances fixées pour ce programme de 13 200 places annoncent les premiers appels d'offre début 2003 et l'engagement de 50 % des autorisations de programme avant la fin 2003. Les directions départementales de l'équipement, avec l'aide d'entreprises privées, sous la houlette des préfets, ont commencé dès juillet 2002 à chercher des terrains adaptés (10 à 12 hectares, plats, carrés…). Pour l'instant, vingt parcelles (publiques ou privées) auraient été identifiées dont : Béziers, Mont de Marsan, Agen, Le Havre, Orléans, Rennes (anciens abattoirs), Valence, Rodez, Nancy (dans les anciennes carrières Solvay), et seraient en cours d'étude de faisabilité.

Pour l'instant, peu de réactions se font entendre contre la construction de ces nouvelles prisons et les rares déclarations ne sont pas rassurantes. A Coudekerque-Village, un centre pénitentiaire de 400 places doit être construit d'ici 2007.

L'emplacement actuellement en discussion se situe dans un «croissant vert» qui entoure la ville de Dunkerque et les Verts se scandalisent car c'est une zone protégée. Qu'ils se rassurent, le gouvernement a prévu une «conception paysagère (…) pour favoriser l'insertion dans les sites, les enceintes devant être dissimulées par des écrans végétaux», les petits lapins ne seront donc pas traumatisés par le bloc de béton… Les déclarations du directeur de la clinique en face de laquelle se situerait la prison ne sont pas moins cyniques : «je ne conteste pas la nécessité d'une nouvelle prison» mais «quel est l'intérêt pour les détenus d'être dans un cadre verdoyant ? Derrière les murs, ils ne verront rien»…

Localisation des prisons pour adultes

Mont de Marsan (CP)	400	**Orléans** (CP)	600
Agglomération de Lille (CP)	400	**Ile de France** (CD)	600
Aggl. de Dunkerque (CP)	400	**Rennes** (CP)	600
Aggl. du Havre (CP)	400	**Le Mans** (CP)	400
Aggl. de Beauvais (CP)	400	**Alençon** (MC)	150
Aggl. de Lyon (MA)	600	**Alsace** (CP)	500
Rhône-Alpes 1 (CP)	600	**Nancy** (CP)	500
Rhône-Alpes 2 (CP)	600	**Béziers** (CP)	600
Nice (MA)	600	**Agglomération de Poitiers** (CP)	400
Ajaccio (CP)	300	**A localiser** (MC)	150

CP : Centre pénitentiaire (établissement composé au minimum d'un quartier maison d'arrêt et d'un quartier pour condamné)
MA : maison d'arrêt (établissement pour les prévenus et les condamnés à une peine inférieure à un an)
CD : centre de détention (établissement exclusivement pour les prisonniers condamnés à une peine supérieure à un an)
MC : maison centrales (établissement pour les prisonniers condamnés à une peine de plus de cinq ans)

Localisation des établissements pénitentiaires pour mineurs

Valenciennes
Alsace
Nantes
Ile de France : Meaux et ouest d'Île de France
Agglomération de Lyon
Agglomération de Toulouse
Sud Est

de l'administration pénitentiaire à Paris. Un mouvement qui s'intitule «les damnés de la terre» revendique dans un communiqué l'action et explique «que les attentas ne sont qu'une première réponse aux massacres légaux dans les prisons : Patrick Mirval à Fleury-Mérogis et maintenant Clairvaux et Nîmes, sans parler des suicides». Le groupe ajoute : «Nous voulons que le gouvernement sache que nos luttes ne se limiteront plus au cadre étroit de l'administration pénitentiaire où nos camarades sont massacrés par les forces de répression lorsqu'ils se révoltent mains nues contre les pourritures des prisons. Nos luttes seront désormais appuyées de l'extérieur d'une façon continue qui ira en s'amplifiant et jusqu'à la destruction de toutes les prisons…».

☆ **Dans la nuit de Noël 1974,** un bulldozer enfonce la porte de la maison d'arrêt de Limoges et provoque



l'effondrement d'une bonne partie du mur. L'engin de 130 CV, détourné d'un chantier, traverse la ville pour donner les trois ou quatre coups de bélier les plus fortement symboliques de la lutte anti-taules. Deux années plus tard, l'auteur de cette courageuse action adresse à la presse le détail de son déroulement : «Depuis plus d'un an cette pensée m'obsédait ! 1974, c'est l'année des grandes révoltes dans les prisons, l'affaire Baader, les exécutions en Espagne. J'étais décidé à tenter quelque chose (…).Tous ceux qui sont enfermés… J'ai chanté, je sais. Peut-être de vieilles chansons de la Commune. Vous savez, c'est impressionnant, tout seul, une nuit de Noël, au volant d'un bulldozer et gonflé de cette certitude (…). Je vais vers le mur. Mes tripes et l'énergie de l'engin sont une seule et même volonté. Maintenant je suis en pleine puissance et je tape comme un fou…».

☆ **Dans la nuit du 19 au 20 mai 1976,** une bouteille de gaz explose contre la porte de la maison d'arrêt de Quimper. Façon originale et opportune de souhaiter la bienvenue à Mme Dorlhac, alors secrétaire d'Etat à la condition pénitentiaire, qui allait visiter la prison le lendemain.

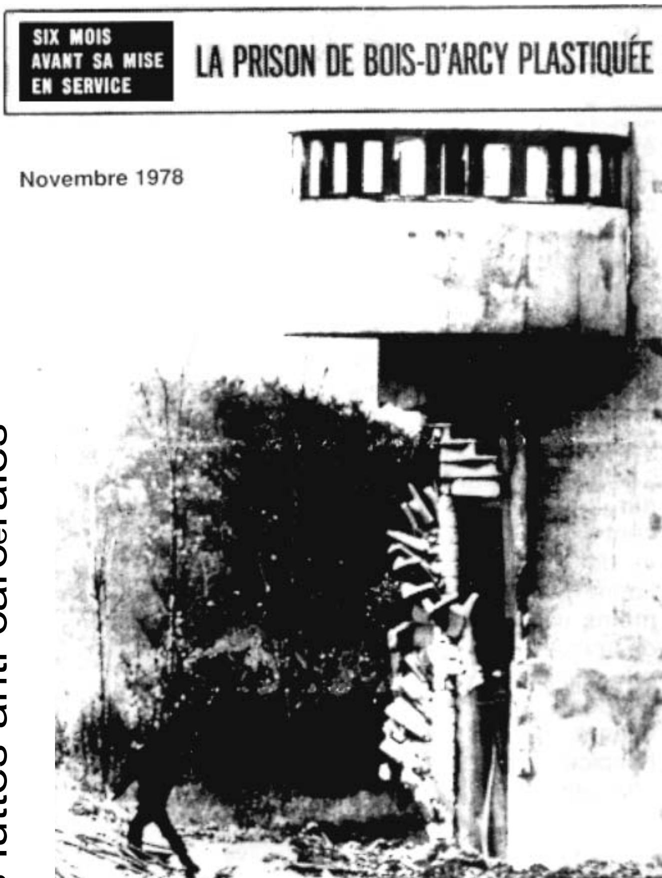
☆ **Dans la nuit du 8.10.77,** Une bombe explose au domicile du Garde des Sceaux, A Peyrefitte, à Paris.

☆ **Dans la nuit du 14.10.1977,** deux attentats à l'explosif contre le ministère de la justice et à l'intérieur du palais de justice à Paris. C'est trois attentats sont revendiqués par les N.A.PA.P. (Noyaux Armés Pour l'Autonomie Populaire) qui déclarent avoir «attaqué ce repaire de l'injustice pour soutenir la grève de la faim des prisonniers politiques de la Santé et de Fleury-Mérogis pour le statut politique».

☆ **25.3/1978.** Un engin explosif détruit la porte de la maison d'arrêt de Montpellier et fait voler toutes les vitres du quartier en éclats. L'opération est revendiquée par le «Groupe Autonome Libertaire».

☆ **10.8.1978.** Un autre paquet explosif est lancé contre la même maison d'arrêt. Le Groupe Autonome Libertaire explique cette fois que son but «est d'attirer l'attention de l'opinion publique sur le sort des membres des groupes autonomes détenus en Espagne, à Barcelone et Madrid, depuis janvier et février 1978. Nous exigeons leur libération ainsi que celle des libertaires incarcérés à Nîmes depuis juillet 1978».

☆ **7.11.1978.** Cinq charges de plastic, de dix kilos chacune,



explosent causant d'importants dégâts à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy, alors en construction. Un mirador sera détruit. L'ouverture de la prison sera retardée de plusieurs mois. «Il était une fois un groupe d'individus vivant dans une société démocratique libérale avancée», écrivent dans leurs revendications les initiateurs de l'action, «termes politiques servant à désigner un système social basé sur l'asservissement, la coercition, la punition, et ayant créé pour cela des écoles prisons, des usines prisons, des prisons prisons (…). Les individus décidèrent donc un jour de s'attaquer à l'intolérable et choisirent comme objectif ce qui leur semble être le symbole le plus représentatif de ce système, les prisons prisons…».

✰ **Dans la nuit du 18 au 19 janvier 1979,** un attentat revendiqué par les «Brigades ouvrières internationales» provoque un début d'incendie au palais de justice de Pau.

En cette fin d'année, le refus de l'enfermement apparaît dans une phase offensive.

✰ **Dans la nuit du 12 au 13 novembre 1979,** la porte de la maison d'arrêt de Tarbes vole en éclats sous l'effet d'une forte charge explosive. L'action est revendiquée par les «Enragés internationalistes». «Nous avons fait cette action à l'occasion du procès du Groupe Autonome Libertaire à Madrid, pour demander la fin du système des prisons dans le monde entier».

✰ **Dans la même nuit, à Paris,** une explosion secouait le tribunal de police, rue Feyrus.

A Perpignan, c'est la porte de la maison d'arrêt qui est fortement endommagée par une charge explosive. Ces actions sont revendiquées par les «Enragés internationalistes».

✰ **13.3.1980.** Une violente explosion endommage les locaux du Centre de formation de l'administration pénitentiaire à Paris. Un groupe intitulé «Les Combattants pour la Révolution» explique «vouloir démontrer que la réinsertion-alibi du pouvoir est une farce grossière (…). Educateurs et matons, juges et avocats doivent s'engager vis-à-vis de nous qui voulons la destruction pure et simple des prisons (…). Nous sommes effectivement solidaires de tous les prisonniers politiques reconnus comme tels ou pas, de tous ceux que la révolte conduit en prison ou qui apprennent la révolte à l'intérieur des prisons, plus particulièrement dans les Q.H.S…».

✰ **26.5.1980.** Une charge explosive provoque de gros dégâts au palais de justice de Tours. Signé «crève sa lop», un texte explique que «le palé de justis é, en éfé, le sinbol de l'oprésion spéctaculer ki regn den cet vil: lé milis (privé, municipal, otodéfens, polis et otr flic) armé son partout den le centr vil (lieu de concentracion de la marchandiz). Cela atro duré: notre prochène cibl sera un milicien…».

✰ **25.5.1981.** A Toulouse, vers 14 heures, une trentaine de personnes interviennent devant la maison d'arrêt Saint-Michel. Jour de parloir, mais aussi jour de l'investiture de Mitterand. Bombages sur les murs de la prison: «Ouvrons les prisons», «Amnistie totale». Un tract «Appel à l'amnistie générale» est diffusé; son contenu est le suivant: «La droite s'en va, ladite gauche arrive. Changement de décor nous promet-on. Nous exigeons donc, des nouveaux pouvoirs en place, dans un but d'apaisement, une amnistie totale de tous les prisonniers sans distinction. Nous reconnaissons à tous leurs droits à l'opposition contre l'ordre social passé, sans quoi il n'est point de "crédibilité" pour le nouveau régime».

✰ **14.6.1981.** A Paris, occupation du journal «Le matin de Paris» par une cinquantaine de personnes. Ils réclament «une amnistie totale de tous les détenus politiques relevant ou non de la cour de sûreté de l'Etat».

✰ **19.6.1981.** A Toulouse, une quarantaine de personnes du collectif «Pour une amnestie sans précédent» occupent le siège de la section du Parti Socialiste. Dans un tract, les occupants expliquent: «…Le projet d'amnistie actuel n'intéresse que 8 % des prisonniers… Les 42 000 détenus des prisons françaises

Les bénéfices ça se divise, la réclusion ça s'additionne

Il y a des trucs comme ça qui doivent être énervants quand on n'aime rien tant que le pouvoir et le pognon, c'est que l'un des attributs les plus éclatants du pouvoir comme le droit d'enfermer qui bon (ou plutôt qui mauvais) vous semble, manque de pot, ça rapporte pas.

D'accord, ça rapporte des voix, mais pas de pognon. Heureusement, les conditions semblent enfin réunies pour qu'une véritable et profonde évolution des mœurs voie le jour; et comme le dit Pierre Bédier, secrétaire d'état aux programmes immobiliers de la justice, au-delà de la création de nouvelles places, ce qu'il faut c'est "modifier le système pour qu'il sache s'autoréguler".

Et il y a urgence! Songez que la Santé est surpeuplée depuis 1880, que sur 185 taules, 102 ont été construites avant 1914 et 20 avant 1830, que la carte de répartition est toute mal foutue, les Bretons sont sous équipés,.. Ca peut plus durer. Pour gagner du temps, les experts du ministère sont formels:"Il s'agit de passer d'une relation de défiance à une relation plus coopérative entre sphère publique et partenaires privés." Il faut donc adopter des " dispositions nouvelles et souples","élargir le champ concurrentiel", notamment pour "une plus grande efficacité en matière de délais." Ils espèrent ainsi réaliser en 5 ans ce l'état aurait mis 20 ans à construire sans le secours des investisseurs privés.

En premier lieu, on pérennise les mesures prises en 1987, à savoir: un seul et même appel d'offre pour la conception et la réalisation. La loi de 1987 prévoit aussi de confier à des boîtes privées la maintenance, l'hôtellerie, la formation professionnelle et le travail pénitentiaire, autrement dit, l'exploitation.

Deuxième point, et ça c'est tout nouveau, le crédit-bail. Ce dispositif était jusqu'à septembre dernier interdit à l'état. Il peut désormais conclure un marché avec un organisme financier qui assure la construction et l'exploitation.

Encore plus nouveau dans l'innovation, la troisième cartouche de Dominique Perben, celle par qui il espère que le marché de la taule va peut-être enfin devenir furieusement tendance: la location avec option d'achat.

Dans un premier temps, l'état met à la disposition du grand gagnant du super concours un terrain (site industriel désaffecté, abattoirs obsolètes, décharge relookée…) sous forme d'autorisation d'occupation temporaire. Evidemment, les professionnels de l'immobilier prospectent déjà. Le groupe financier finance, conçoit, construit, exploite et"loue à l'Administration Pénitentiaire les établissements dont elle a besoin(...) Au terme de la durée de location du bien-suffisamment longue pour permettre à l'investisseur d'amortir l'ouvrage- l'état peut acquérir l'établissement. C'est l'option d'achat.(...) Les acteurs envisagés pour ce mode de réalisation sont des constructeurs alliés à des financiers au sein d'une structure créée pour la circonstance ou des investisseurs immobiliers qui ont vocation à gérer leur patrimoine sur une longue durée." Pour l'instant, tout ça n'est pas du tout conforme à la loi censée garantir le principe d'égalité d'accès aux marchés publics. Qu'à cela ne tienne, le gouvernement se prépare une petite dérogation, un texte qui doit déterminer la durée du contrat (au moins 12 à 15 ans renouvelables sinon c'est pas rentable) et une fourchette des loyers que versera l'état. Ca promet d'être un partenariat vraiment inédit puisqu'ils n'hésitent pas à affirmer que la hausse des bénéfices de l'un entraînera une baisse des loyers pour l'autre.

Autrement dit, si les fonctions de direction, de greffe et de surveillance restent du domaine de l'état, un seul opérateur privé devrait bientôt pouvoir assurer le projet architectural, la construction, l'aménagement, les fonctions d'intendance et de logistique, c'est-à-dire: la restauration, l'hôtellerie, la cantine, le transport des prisonniers, la maintenance et le nettoyage, mais aussi "des fonctions d'appui à la mission de réinsertion de l'A.P.", à savoir la formation professionnelle et le travail pénitentiaire; le tout en percevant un loyer de l'état.

Comme en plus, on se réserve la possibilité de réunir dans le même seul et unique contrat la conception-réalisation-exploitation de plusieurs sites distincts, on atteint des sommes plutôt rondelettes. On retrouve ce bon vieux principe de la concentration (horizontale ou verticale, des capitaux ou des moyens de production) si cher au capitalisme triomphant.

Ce système si novateur s'adresse en priorité aux jeunes puisqu'il sera d'abord testé lors de la construction des centres pour mineurs.

En fait ils n'ont rien inventé, ils ont juste jeté un coup d'œil pardessus la Manche. Le gouvernement de Grande Bretagne a mis en place le PFI (private financial initiative) et c'est SODEXHO, groupe français de restauration collective allié à HLM, cabinet d'architectes et à Interserve, entreprise de BTP, tous deux anglais qui a décroché un contrat en 1997 et pour 25 ans prévoyant la construction de 16 nouvelles taules. La première "prison-témoin" s'appelle Forest Bank et fonctionne depuis 2000 sur le site d'une ancienne centrale électrique près de Manchester. Son contrôleur, fonctionnaire du home office, Robert Orton en est très fier:" Grâce au PFI, nous avons inventé la Rolls Royce des prisons".

Là-bas, SODEXHO se sent investi d'une mission sociale, comme sa grande sœur Corrections Corporation of America, leader du marché américain de la taule. Associés depuis 1992, les deux groupes se sont séparés en 2000 à cause de "différences culturelles", car si aux USA, l'état paye au nombre de taulards, l'état britannique, lui, paye un forfait mensuel. Gageons que l'Europe rattrapera son retard culturel sous peu.

Outre le nouveau mode de gestion dans la construction et le fonctionnement des taules, la LOPJ préconise d'autres mesures propres à "optimiser les coûts".

Par exemple, regrouper les prisonniers d'après des types de comportements et non plus selon la durée de la peine conduit à concentrer les équipements sécuritaires en fonction du niveau préjugé de dangerosité des taulards. On nous promet des prisons light…

Le grand boum attendu des bracelets électroniques devra largement s'appuyer sur des prestataires privés, fournisseurs de composants électroniques et systèmes d'alarmes.

Enfin la sécurité des personnels et des biens ministériels notamment les palais de justice, sera assurés en partie par des sociétés privées de gardiennage. Il n'est pas question de privatisation, c'est définitivement ringard et gravement connoté, non, non, on dit "externalisation des fonctions de gestion", preuve de la créativité des scribouilleurs légiférant.

D'accord, les taules, a priori, c'est pas encore un business très rentable, mais avec un peu de souplesse et d'imagination, ça peut continuer à coûter à certains (consommateurs et tribuables) tout en commençant à rapporter à d'autres (groupes, consortium, multinationales, généreux pourvoyeurs de vies clefs en mains.)

Le coût d'investissement prévu pour le programme de constructions neuves "11 000" s'élève à 1 130 millions d'euros. Ce programme comprend 10 700 places en établissement classique, estimées en moyenne à 100 000 euros la place, et deux maisons centrales de 300 places au total, estimées à 200 000 euros la places en raison de la petite taille de ces établissements (150 places) et de l'exigence de sécurité accrue.

Le coût d'investissement prévu pour les établissements pour mineurs s'élève à 90 millions d'euros pour 400 places soit 225 000 euros la place, réparties en unités de 40 à 60 mineurs.

Le coût d'investissement prévu pour le programme de constructions neuves "1800" (hors LOPJ) s'élève à 180 millions d'euros.

Au total, l'état prévoit de dépenser 1,4 milliard d'euros pour 13 200 places.

Colique économique, chiasse sociale, un pet de

Souvenons nous de l'Île de Ré, ou autre… peu importe…

L'Île de Ré où étaient exportés tous les enfants pauvres. Tous les gosses qui avaient perdu père, mère, oncles, cousins.
Tous les mômes dont le seul malheur était d'avoir perdu leur famille avant, pendant ou après la guerre. Ces mômes qui étaient des fils de héros morts pour la France. Leur seul tort a été d'avoir voulu survivre en volant soit une pomme, soit un œuf. Leur seul tort a été d'être pauvres. Nous savons aujourd'hui que la pauvreté est un délit. Est-ce pour autant que l'on mérite le bagne ? Je me le demande. Mais brave môme, qui êtes-vous donc pour oser prétendre que la patrie qui a tué nos pères va nous prendre en charge. Vous n'êtes que des bannis de la société, des délinquants. Vous osez fouiller dans les poubelles pour manger. Vous faites tâche. Il faut donc vous éliminer, et pour le faire : le bagne, génération des sacrifiés. Et paradoxalement certains d'entre nous ont repris les fusils pour se sortir du bagne et aller faire la guerre. Va comprendre. 14-18, c'était hier. Vichy, c'était hier. Le bagne pour les bannis. La prison pour les sauvageons. Génération de fils des harkis, les fils de tirailleurs sénégalais morts pour cette même France. Pas de privilèges non plus pour eux. Mais qui a eu, en premier, la fameuse idée, depuis la seconde guerre mondiale, d'enfermer les gosses ? Que de génie. Comment ces gens-là ont-ils vécu, quel était leur revenu ? Comment ont-ils été élevés ? J'aimerais savoir si leurs enfants, s'ils en ont, vont à l'école, s'ils ont cherché un jour à les comprendre. Ces gens-là m'intéressent. Je m'interroge si de tels êtres existent ? Comment un enfant de 13 ans peut-il s'acquitter d'une amende pour insulte à enseignant de 7 500 euros (environ 8 mois de SMIC) alors que son statut de lycéen et le droit français qui réprime le travail des enfants lui interdisent de disposer de sources de revenus ?
Hier, c'était le travail forcé, aujourd'hui, l'amende forcée !
Pourquoi ne pas proposer une loi qui obligerait également les œufs à faire cui-cui et à voler, faute de quoi ils seraient transformés en omelette ?
C'est du point de vue du droit, incohérent, du point de vue de la morale, une absurdité !
Certes, je ne connais pas ces gens-là, mais contrairement à ce que pensent les pessimistes, les gens comme eux sont rares. Bien sûr, il y a des cons partout, mais que celui qui n'a jamais fait un truc stupide me jette la première pierre.
Pour les enfants issus de l'immigration, l'image du père, qui représente la loi, et celle d'un homme souvent au chômage, souvent pauvre, toujours objet du racisme, l'humiliation du père que l'enfant a observé dégrade l'image de cette loi.
Notre société est travaillée par la xénophobie et cela engendre une violence sociale. Seule la profonde imbécillité de ces gens-là a pu faire croire qu'en envoyant les enfants en prison, on allait rétablir l'ordre !
Cette loi qui donne aux professeurs des pouvoirs de police. L'enseignant qui envoie un enfant en prison, pour une insulte, aura autant de crédibilité qu'un médecin qui décide d'achever un malade atteint d'un rhume de cerveau.
Le Ministre délégué à l'enseignement Xavier Ducros a trouvé la réponse au problème de violence à l'école : « Il faut que les établissements scolaires les plus sensibles soient équipés de clôtures. Les systèmes de vidéo-surveillance de portails électroniques doivent être développés. Des kits de surveillance qui pourraient être installés dès qu'un problème arrive ». (Le parisien du 27 novembre). A croire que le gouvernement manque d'idées. Vous allez rire, mais j'ai quand même l'impression que le gouvernement se comporte comme la victime d'un vol dont la boite aux lettres aurait été abreuvée de prospectus publicitaires pour des systèmes d'alarme.
Le lycée de Fresnes où a eu lieu l'agression au Flash ball était déjà équipé de caméras de surveillance. A coup sûr quand Xavier Ducros le saura (ou l'a déjà su), il en mettra sans doute de plus grosses !
L'heure n'est plus à la prévention ! L'heure est à la répression, à l'oppression ! Un jeune fait le con, on l'enferme. Une pute racole, on la taxe et on l'en ferme. Un sans-papier, on le renvoie « chez lui ». Après tout, on ne peut pas accueillir toute la misère du monde, disent-ils. On admet le droit d'asile, et on le bousille par les règlements administratifs. On subit pendant des années le sadisme des bureaucrates, attente de 5 à 15 heures, même sous la pluie, surtout sous la pluie ! « Allez circulez, revenez demain ! » Et les zones de « non-droit » dans les aéroports, plusieurs jours d'attente, voire des mois, sans sanitaires, sans soins. Les chiens sont mieux traités dans les pays des droits de l'homme car ils ont un carnet de vaccination.
Tout cela parce que l'on est « pauvre » : la pauvreté est le fléau de la République qu'il faut combattre par l'oppression. Parce que le pauvre ne se rend pas compte de la chance qu'il a.
Dieu a fait l'homme à son image. Nous sommes donc les enfants de Dieu. Ne renions jamais ce que le Père nous a offert. Nous sommes pauvres et être pauvre est un trésor !
Passons à une autre forme de répression : La délinquance routière est à la mode.
On condamne à du ferme des personnes qui dépassent la vitesse autorisée sur la route. Si ceux-ci sont envoyés en prison ; par contre les constructeurs de ces bolides « NON » ! Total respect pour eux. C'est la puissance de l'économie : pas touche.
On condamne le mec bourré qui a tiré sur sa femme avec un fusil. Mais pas celui qui a fabriqué l'arme, ni d'ailleurs celui qui a fabriqué l'alcool qui est en vente libre.
La bagnole est un bien de consommation sacré. La vie NON !
Ce qui a un prix sera toujours mieux défendu que ce qui n'en a pas.
L'industrie du tabac tue le consommateur de tabac. L'industrie des voitures tue le consommateur de voitures. Je sais, c'est absurde de détruire ses propres clients. Mais si le phénomène perdure, c'est qu'il est rentable.
En conclusion, je constate qu'entre le monde d'hier et d'aujourd'hui, ce sont juste les histoires qui changent et non pas l'Histoire.
Il y a quand même un bémol entre hier et aujourd'hui : ce sont les journalistes.
A croire qu'avant, ils n'existaient pas. Certes, il n'y avait pas de télévision, mais il y avait les journaux ; journaux qui ne faisaient pas la propagande de la délinquance routière ou de celle des sauvageons.
La télévision nous a vendu beaucoup de discours sur le drame « des accidents de la route », nous a abreuvés d'images de carnages !
Une chose que personne n'ignore : il y a 8 000 morts sur les routes françaises par an. Et il n'y a que quelques semaines que les médias nous éclaboussent de détails sur les carambolages mortels mettant en scène des pompiers et des policiers. 8 000 morts par an, presque 22 morts par jour, ce serait étonnant que le journaleux ne trouve pas dans ces statistiques de quoi faire un reportage du type de ceux qui ont été faits pour les cinq pompiers.
La situation n'est pas plus critique qu'il y a 30 ans. Simplement, aujourd'hui, le sujet est à la mode. On a eu la mode des suicides de policiers qui a fait causer les journaux, le public et les hommes politiques pendant X temps. Chaque semaine, un policier se collait une balle quelque part. La situation était grave, très grave… dangereux pour la République. Et puis, quelqu'un a fait savoir que le nombre des suicides chez les flics n'était pas plus important que dans toute autre profession. Et comme d'habitude, on a mis un numéro vert pour les policiers désespérés. Et comme d'habitude, rien pour les autres salariés. MERDE ! Ca me troue le cul !
PPDA ne donne pas tous les soirs au 20 heures le nombre de gens qui se sont flingués dans la journée, ni le jour où ma petite sœur Audrey s'est fait une double fracture de la jambe au ski, ni le nombre de personnes réduites en bouillies dans un tartare de tôle : Ce n'est pas de l'actualité.
PPDA : la science dit que pour qu'une personne soit bien portante, elle doit péter 14 fois minimum par jour pour éliminer ses gaz. Moi, je pète à peine une fois par jour et je chie encore moins… S'il te plaît peux-tu en faire un sujet de reportage, car c'est très grave.

(dont 90 % sont issus des classes défavorisées) enfermés par l'ancien régime veulent bien partager l'espoir au présent… Nous n'avons rien à négocier avec le nouveau pouvoir en place, nous exigeons l'amnistie totale de tous les prisonniers sans distinction ».
☆ **Fin juin 1981.** A Perpignan, dans la nuit de la Saint-Jean, un feu d'artifice est tiré devant le palais de justice. « Le Collectif Libertaire pour l'Amnistie » revendique l'intervention et « …s'interroge plus particulièrement sur le devenir des prisonniers dits "communs", ces éternels oubliés. Que représente pour eux l'espoir au présent ? ».
☆ **7.7.1981.** A Perpignan, un tract est diffusé à des milliers d'exemplaires signé par la Fédération catalane du Parti socialiste dont une partie du contenu est le suivant : « le pouvoir exercé par la droite s'était signalé par une aggravation de la répression qui a conduit à une augmentation sans précédent du nombre des emprisonnés (de 28 000 à 42 000 en 7 ans)…Pour notre part, nous nous prononçons pour une amnistie générale des prisonniers : il serait intolérable que des dizaines de milliers de personnes soient exclues de l'immense vague d'espoir du 10 mai, confirmée le 21 juin ». Quelques jours plus tard, la Fédération catalane du PS déposera plainte contre X, pour faux et usage de faux. Elle accusera une certaine droite locale d'être à l'origine de ce faux.
☆ **9.7.1981.** A Toulouse, le « Collectif pour la destruction des prisons » revendique l'enlèvement du buste de Jean Jaurès de sa stèle, square du Capitole. Dans un texte accompagné d'une photo, envoyé à différents médias, les « amis » de Jeannot s'expriment ainsi : « communiqué n° 1, mardi 7 juillet… Sous bonne escorte il a pris pension à la maison et immédiatement s'est mis en grève de la faim en solidarité avec les détenus en lutte. N'ayant rien lu dans son quotidien favori sur le mouvement et sa répression… exige la publication des revendications des prisonniers, l'arrêt des brimades, tabassages et transferts. La destruction immédiate des QHS (quartier de haute sécurité) ».
L'amnistie décrétée par les socialistes et communistes sera dérisoire (inférieur à celui d'un René Coty, voire d'un Charles de Gaulle). On replâtrera les prisons en libérant 5 000 détenus manière d'éviter que les taules craquent faute de place.
☆ **23.9.1981.** A Toulouse, 13 heures, les « Bombeurs Anonymes pour la Défense des Incarcérés Très Excités par Robert » (B.A.D.I.N.T.E.R.) revendiquent les bombages à l'intérieur du palais de justice : « destruction des QHS », « les juges au chômage », « libérez les taulards ». Dans un tract distribué et laissé sur place, les auteurs exigent la libération des 7 inculpés dans l'affaire de Condé-sur-Escaut, en grève de la faim depuis 30 jours pour certains d'entre eux… et ceux dont la police a elle-même reconnu le caractère politique de leur délit mais qui n'avaient pas revendiqué leur motivation face à une justice de droite… la satisfaction des détenus en lutte et la destruction des QHS.
☆ **23.9.1981.** A Paris, mise à sac du salon du restaurant de la Tour d'Argent par une cinquantaine de personnes. Les auteurs « …un des cénacles de la grande bouffe ».
☆ **24.9.1981.** A Paris, incendie de cinq bureaux du Comité de probation des peines (notamment chargé de la réinsertion des détenus libérés). Le même jour, vol du glaive de la statue de Saint-Louis devant le château de Vincennes. Ces trois actions ont été revendiquées à l'AFP par le groupe « nous »… pour attirer l'attention sur le sort des 7 détenus de l'affaire de Condé-sur Escaut qui poursuivent leur grève de la faim. Nous ne les laisserons pas mourir. Nous prendrons toutes les mesures qui s'imposent dans une situation bloquée.
☆ **26.9.1981.** A Toulouse, 9 heures, au centre ville, un groupe de six personnes masquées pénètre chez Germain (épicerie fine, dépositaire des produits Fauchon), certains armés d'extincteurs (remplis d'un mélange d'ammoniaque et de peinture) ont aspergé les fromages, beurres, cervelas… Dans un tract laissé sur place sous forme de télégrammes, G.E.R.M.A.I.N. (Gastronomes Écœurés Révoltés par le Manque d'Alimentation des Incarcérés Non-amnistiés) s'explique : « Pour vous bourgeois Stop - Avons décidé Stop - En soutien aux détenus en grève de la faim de supprimer Stop - votre prochain caviar dominical Stop - par quelques jets intempestifs de peinture Stop - une tornade colorée a biodégradé Stop - votre épicerie favorite. Germain. Stop - manière de rappeler à vos estomacs trop pleins, ceux vides de nos camarades Stop - libération de tous les prisonniers politiques. Suppression des QHS. Satisfaction immédiate des revendications des détenus en lutte. Arrêt des procédures d'extradition ».
A Perpignan, une épicerie subira le même sort.
☆ **Dans la nuit du 29.9 au 30.9.1981,** deux occupations menées par une quarantaine de personnes se réclamant du « Comité pour la libération des prisonniers politiques », l'une au siège de l'AFP, l'autre aux locaux du journal le Quotidien de Paris.
☆ **Dans la même nuit,** vers 3 heures, à Carmaux (Tarn), c'est la statue de Jean Jaurès qui est détruite par une explosion. Action revendiquée par un groupe libertaire « Les Artilleurs du Grand Soir », exigeant la libération des inculpés de l'affaire Condé-sur-Escaut.

☆ **Début octobre 1981,** à Paris, c'est le mannequin en cire de F. Mitterand qui sera enlevé au Musée Grévin. Le groupe G.R.E.V.I.N. (Groupe Révolutionnaire Enragé Vindicatif Irresponsable et Nuisible) qui revendique l'enlèvement, a décidé «…de frapper résolument au cœur de l'Etat social-démocrate» répondant «coup pour coup à la détention de prolétaires emprisonnés dans les geôles de l'Etat» et demandant la libération des prisonniers politiques.
☆ **6.10.1981.** A Paris, vers 22h30, une trentaine de personnes se réclamant pour certains d'un «Comité unitaire pour la libération des prisonniers politiques» envahissent et occupent FR3.
☆ Une action de solidarité marque la fin de l'année 1981. **Dans la nuit du 30 au 31 décembre,** une explosion détruit une partie de la façade de la maison d'arrêt de Montpellier. La porte blindée est arrachée de ses gongs, de nombreuses vitres sont brisées et deux voitures de matons sont détruites. Le B.O.U.M. revendique (pour une Bonne et Opportune Utilisation de la Mélinite). «Il faut que les matons sachent qu'ils ne bénéficient d'aucune impunité. Les prisonniers sont totalement à leur merci à l'intérieur. Nous, nous sommes à l'extérieur et nous rééquilibrons le rapport de force. Regardez ce qu'il s'est passé avec Robert Galland. Il a été tué dans sa cellule en 1979 par un gardien ou au moins avec sa complicité. Ce gardien travaille toujours à la prison alors que la justice connaît son nom et sait ce qu'il fait. L'enquête officielle traîne et n'aboutit à rien. Nous ne voulons pas que les gardiens se croient autorisés à commettre ce genre de meurtres légaux. On a mis l'accent sur les morts que nous aurions pu provoquer mais qu'a-t-on fait pour éclaircir les conditions dans lesquelles entre 1977 et 1981 cinq personnes sont mortes en prison?» «Nous n'avons rien à voir avec les charognards frustrés qui s'appellent "Comité pour l'amélioration des conditions de détention" ou d'autres. (…) Nous sommes contre toutes les prisons, qu'elles soient vieilles et sordides comme celle de Montpellier ou modernes comme celle de Nîmes. Nous ne réclamons pas la construction d'une nouvelle prison, nous sommes pour la suppression de l'univers carcéral et nous demandons en priorité la suppression des QHS. Les Socialistes avaient promis leur disparition. Maintenant, on se rend compte qu'ils veulent garder le même système. Nous ne les laisserons pas faire. On ne peut pas "humaniser" les prisons. Il faut les détruire (…). Nous ne faisons pas de distinction entre prisonniers politiques et prisonniers de droit commun… Ils sont tous des prisonniers sociaux. Nous briserons les barreaux du silence qui les enferme…».
☆ **Fin janvier 1983,** côté italien, une matonne de la prison de Rebibbia, à Rome, est enlevée par les militants du «Pouvoir prolétarien armé» et soumise à un interrogatoire à son domicile. La matonne sera exécutée. «Nous détruirons les prisons et le personnel politico-militaire qui y travaille» déclare le texte de revendication.
☆ **7.9.1983.** Un colis piégé destiné à un maton de la maison d'arrêt de Rouen explose et tue sa fille. Pour le syndicat FO maton, «il est temps de prendre des mesures efficaces, tant matérielles que juridiques pour empêcher l'italianisation des professions judiciaires et policières».
☆ **5.10.1989.** Quatre matons de la prison Saint-Paul à Lyon sont tour à tour poursuivis par des inconnus circulant en voiture.
☆ **16.9.1984.** Un maton de la maison d'arrêt de Vannes est agressé par plusieurs personnes à la sortie du dancing dont un ex-détenu inculpé par la suite.
☆ **29.11.1984.** Les locaux parisiens du syndicat autonome du personnel pénitentiaire sont détruits à l'explosif. Dans un texte intitulé «Lettre piégée aux crapules socialistes n° 3» et signé par le groupe Geronimo. Geronimo déclare s'en être pris au S.A.P.P. pour «manifester notre colère contre la politique criminelle des socialistes en matière d'extradition et pour manifester notre soutien aux prisonniers et prisonnières qui luttent contre l'avilissement de l'enfermement. Nous appelons tous les révoltés et les anarchistes à déterrer la hache de guerre. Il est grand temps. Aujourd'hui, le local des matons, rue des Moulins».
☆ **20.6.1985.** Des installations de la SNCF sont sabotées à Châteliet-en-Brie, ce qui entraînera des retards dans le trafic. O'Cangaceiros** signe et «exige la libération des prisonniers et l'arrêt des poursuites engagées contre les mutins qui s'étaient révoltés contre leurs conditions de détention au mois de mai dernier».
☆ **Le lendemain,** des pneus, de la paille et des traverses sont incendiés sur les rails de la voie ferrée Nantes-Paris. Action revendiquée par O'Cangaceiros.
☆ **27.6.1985.** Près de Toulouse, un incendie est provoqué sur la voie Toulouse-Paris. Le G.A.R.E. (Groupe d'Appui aux Rebelles Emprisonnés) diffuse un communiqué: «Sabotage voie ferrée Saint-Joly-Toulouse. Blocage du Capitole. Soutien à la révolte des prisonniers. Remises de peine pour tous les condamnés. Libération de tous les prisonniers. Arrêt définitif des expulsions d'immigrés. Amnistie pour tous les mutins. Eté brûlant pour la France matonne».
☆ Peu après, **le 1er juillet,** les installations de la SNCF sont

Alertez les bébés!

La nouvelle Loi d'Orientation et de Programmation de la Justice offre une place de choix aux enfants. Dans les 13200 places de prisons prévues pour 2007, 900 sont réservées aux mômes, soit dans des Quartiers pour Mineurs aux sein des prisons, soit dans des Établissements Pour Mineurs, nouveaux bagnes pour enfants. En plus de cela, le ministère de la justice a décidé de fermer les centres ouverts (en particulier les Centres Éducatifs Renforcés qui accueillent les enfants sous le coup d'une sanction «éducative» qui consiste souvent en un Travail d'Intérêt Public) et de les transformer en Centre Éducatifs Fermés.
Ces centres sont censés pallier le manque de place dans les établissements déjà existants.



L'argument justifiant la nécessité de places supplémentaires serait que le nombre d'enfants placés est cent fois inférieur à celui des mineurs mis en cause par les services de police et de gendarmerie. La suractivité des commissariats, l'augmentation du nombre de flics et des moyens liés à leur fonction justifie donc l'enfermement de plus d'enfants.
Actuellement ils disposent d'une capacité de 850 places pour 54 Quartiers de Mineurs, il s'agit donc de doubler le nombre de places en prison. On nous a certes rabâché que ces enfants étaient de plus en plus dangereux et que pour éviter la situation du «Village des damnés», village où les enfants sont des aliens télépathes qui font le MAL (il s'agit d'un film…), il faut réagir vite avant que tous les gamins ne deviennent des barbares (des «étrangers»), le danger véritable étant que maintenant les parents risquent la prison quand leurs enfants feront des conneries (une mère vient d'être condamnée à un mois de sursis parce que son fils s'est fait prendre plusieurs fois à voler). Le risque est tellement grand qu'il ne s'agit même plus de créer des places dans les foyers existants mais d'enfermer et d'isoler tous ces «sauvageons».

Dorénavant le contrôle s'effectuera dès l'école primaire, la Loi d'Orientation et de Programmation de la Justice prévoit: «des actions de prévention de la délinquance et de la violence (qui) devront être menées au sein des établissements scolaires, dès l'école primaire, en direction des élèves, de leurs parents et des enseignants. Ces actions seront notamment mises en œuvre par des psychologues, des médecins scolaires et par l'ensemble des professionnels concernés». Cette phase d'observation et de contrôle durera jusqu'à l'âge de 10 ans, passé ce cap tous les coups sont permis. Sarkozy l'a d'ailleurs affirmé devant les caméras: «pour éradiquer la délinquance, je m'autorise les coups les plus fous… euh… les plus forts!».
Entre 10 et 13 ans la sanction «éducative» consiste en la confiscation de l'objet ayant servi à commettre l'infraction, l'interdiction de paraître sur les «lieux du crime» et l'interdiction de rencontrer les victimes ainsi que les complices. Ensuite c'est l'âge fatidique des 13 ans, ce ne sont plus seulement les psychologues qui viendront voir si l'on gère bien notre crise d'ados mais les flics, les juges, les éducateurs et/ou les matons, tout cela très rapidement puisque la loi prévoit une procédure de jugement à délai rapproché qui permet au procureur de poursuivre devant le tribunal pour enfants les mineurs entre 13 et 16 ans dans un délai compris entre 10 jours et 2 mois, pour les mineurs entre 16 et 18 ans le délai est réduit à un mois. Cette procédure ne peut-être engagée que si une enquête sur la personnalité de l'enfant a déjà été faite…
Le parcours du combattant se fera en plusieurs étapes.
La première: le Centre Éducatif Fermé, qui sera sous la responsabilité de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ils se veulent la continuité des centres éducatifs renforcés avec juste un «renforcement des moyens existants et un développement de l'action éducative» ce qui est exprimé plus clairement dans le texte de loi par la formule: «un contrôle plus strict de ces mineurs délinquants de manière à prévenir des fugues afin de mieux répondre aux demandes des magistrats». Il s'agit pour les éducateurs de construire «un cadre permettant de s'assurer de leur (les enfants) présence effective», mais attention sans barreaux aux fenêtres…
Six cents places seront créées d'ici 2007 et Perben a déjà annoncé l'ouverture de quatre centres en février et mars en Gironde, Eure, Drôme et Allier, ce dernier étant réservé aux filles. Tous ces centres auront un statut associatif. Trois autres centres à statut public sont prévus dans les Landes, l'Oise (à Beauvais), et en région parisienne. Le but étant qu'à terme il y ait un centre par département, chacun accueillant huit à dix enfants. La durée de placement pourra être de six mois renouvelables une fois. Les enfants placés dans ces centres sont sous le coup d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis avec mise à l'épreuve, ce qui signifie que s'ils ne respectent pas les obligations auxquelles ils sont astreints, s'ils font une tentative de fugue ou s'ils commettent des violences, ils risquent l'emprisonnement. Ces centres ne sont donc pas véritablement des prisons mais si on essaie d'en sortir, on y va…
A la fin de son séjour en CEF, l'enfant est suivi par un juge. La suite de la détention ou non de l'enfant ne dépend pas du délit pour lequel il est enfermé mais de son comportement. Un môme qui a essayé de sortir d'un centre fermé devient un «mineur multiréitérant dangereux» ●●●

●●● et sera placé soit dans un Quartier pour Mineur soit dans un Établissement Pour Mineur. Ils sont tous deux gérés conjointement par l'AP et par la PJJ. L'objectif pour 2007 est de 500 places dans les Quartiers pour Mineurs et de 400 places dans les Etablissements Pour Mineurs. Dans ces lieux les éducateurs de la PJJ devront intervenir de façon permanente et travailler en équipe avec les travailleurs sociaux du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation qui dépendent directement de l'AP, ces derniers effectuent déjà une grande partie de leur travail dans les prisons. Les éducateurs de la PJJ vont donc se retrouver à travailler en détention, non pas comme intervenants extérieurs, mais au même statut que tout le personnel en détention de l'AP. Leur rôle sera de «suivre les mineurs détenus et de préparer avec eux un projet de sortie». Leur présence permanente leur permettra d'exercer «les attributions de conseiller du SPIP». Pour «faciliter» leur tâche tout est prévue: ils seront affectés au service de la PJJ le plus proche de la MA et les services de ce centre ouvert seront alors étendus à l'intervention dans les prisons… Un service de l'AP va passer aux mains de la PJJ, il s'agit de la commission de suivi des mineurs, en revanche dans le cadre de leur travail en détention les éducateurs seront placés sous les ordres du directeur de la tôle. 314 postes vont être créés, ces créations cache des suppressions de poste dans les écoles et les collèges. Même la formation des éducateurs se rapproche de celle des matons puisqu'il est demandé au CNFE (centre national de formation des éducateurs) de prévoir en lien avec l'ENAP, un temps de formation continue comportant notamment une connaissance du travail en milieu pénitentiaire et des aménagements de peine.



La présence des éducateurs en détention n'est requise que jusqu'à l'âge de seize ans, après c'est le début de la majorité, du moins du point de vue répressif… le traitement est quasi identique à celui des adultes.
Les Etablissements Pour Mineurs sont prévus pour 40 à 60 enfants, ils ne seront pas situés dans le voisinage des autres établissements pénitentiaires. Les secteurs d'hébergement seront autonomes les uns des autres et prévus pour une dizaine de cellules, et dotés «des espaces nécessaires à une vie collective encadrée en permanence»…
Plusieurs quartiers pour mineurs vont ouvrir sous peu à Avignon-Le Pontet (mars 2003, 20 places), Liancourt (fin 2003, 20 places), Meaux (2004, 40 places), Seysses-Toulouse (février 2003, 40 places), Sequedin-Loos (2004, 40 places) et Toulon (2e trimestre 2004, 20 places).

Les bagnes pour enfant n'auront été fermés que pendant quinze ans et ce n'est pas parce qu'un enfant s'appelle désormais un «mineur délinquant», qu'un maton s'appelle un «éducateur» et des mesures répressives des «mesures éducatives renforcées» que cela fait une quelconque différence…

Le bracelet électronique

Le bracelet électronique dont le principe a été validé par la loi du 19 décembre 1997 a fait l'objet d'une expérimentation deux ans et demi après dont les résultats à notre connaissance n'ont pas été rendus publics. La loi dispose que le bracelet électronique s'applique aux personnes condamnées à moins d'un an de prison ou aux personnes dont le reliquat de peine est de moins d'un an. Il peut aussi s'appliquer comme modalité de la libération conditionnelle. En février 2000, les députés ont étendu son application aux prévenus comme alternative à la détention provisoire. Ce sont donc les JAP qui proposent aux condamnés, au cas par cas, c'est-à-dire en fonction de leur capacité à prouver leur bonne volonté, ce boulet électronique; le consentement des forçats modernes est obligatoire. La dernière loi Perben généralise le dispositif à 3000 personnes condamnées ou placées sous contrôle judiciaire avec un petit additif: jusqu'alors aucune possibilité n'existait pour révoquer la mesure quand l'intéressé adoptait un comportement inacceptable sans pour autant violer les obligations imposées, c'est désormais chose faite. Quand on sait que ce sont les matons qui seront chargés de la bonne exécution de la mesure…
Pour couper court à l'argument fallacieux qui prétend que le bracelet électronique désengorgerait les prisons et serait une peine alternative à l'incarcération, rappelons juste que pour les mêmes délits, la loi sur la présomption d'innocence ne prévoyait pas d'incarcération et que pour les condamnés à de longues peines, l'obtention d'une libération conditionnelle n'était pas soumise à une surveillance supplémentaire. Il y a donc une aggravation pour l'ensemble de ces cas.
Comme pour les TIG qui sont une peine supplémentaire dans le panel répressif des chambres correctionnelles, les juges d'instruction pourraient être tentés de proposer au plus de 20000 personnes placées sous contrôle judiciaire le bracelet électronique (cette hypothèse n'attend plus que le secours de la technique et des investissements). En Suède, 56 % des porteurs de bracelets sont des délinquants routiers (conduite en état d'ivresse), aux Etats Unis, cette mesure s'applique pour défaut de règlement de pension alimentaire.
Ces nouvelles prisons domiciliaires sont beaucoup moins chères pour l'Etat que les établissements pénitentiaires: en France un prisonnier coûte environ 400 francs par jour, la surveillance électronique devrait coûter entre 80 et 120 francs par porteur, la différence sera à la charge non plus de l'AP mais du prisonnier et de sa famille, surtout qu'il faudra impérativement un domicile, une ligne téléphonique, un travail pour pouvoir en bénéficier. C'est du pain béni pour les VIP délinquants!

sabotées à Jonquières, entre Nîmes et Tarascon. «Les Hooligans du rail» revendiquent et déclarent avoir agi par «solidarité avec les détenus».
☆ **Le même jour,** le Paris-Bruxelle est stoppé par le groupe O'Cangaceiros. Les wagons sont bombés: «Amnistie pour tous les taulards», «Arrêt des expulsions».
☆ **Dans la nuit du 29 au 30 juin,** 2 compresseurs de l'imprimerie Presse Loire Océan à Saint-Herbain, qui tire des journaux parisiens, sont sabotés par les «Amis des taulards révoltés» pour protester contre la façon dont est évoquée la situation des détenus dans ces journaux.
☆ **Le 9 juillet,** 4 militants des «Amis des taulards» sont arrêtés et écroués à Rouen pour les diverses actions de solidarité des jours précédents contre les installations ferroviaires.
☆ **12.7.1985.** A Paris, vers 6h30, sabotages dans le métro, le trafic a été perturbé sur les lignes 3 et 13. Des inconnus, pour manifester leur solidarité avec les détenus, ont renversé une bétonnière et de grosses bobines de câbles sur les voies. Ils ont couvert le mur de la station Bourse d'inscriptions, réclamant la libération de tous les prévenus, l'arrêt des expulsions des immigrés et ont exprimé leur solidarité avec les «Hooligans du Val-de-Seine», les «Pirates du rail» interpellés récemment à Rouen. Cette action a été signée «Ordre Noir».
☆ **13.7.1985.** «Nos amis crèvent en taule, videz les prisons» écrivent ceux qui ont incendié à Lyon le véhicule du directeur de cabinet du préfet. Le véhicule de fonction d'un colonel de l'armée de l'air est également détruit à Lyon. D'autres bombages: Nos amis crèvent à Saint-Paul et à Saint-Joseph. «On a la haine.» On comptabilisera une quinzaine d'actions de ce type depuis le 20 juin.
☆ **Le 15 juillet** à Aurillac, une centaine de voitures du Tour de France sont endommagées par le «Comité de soutien aux taulards».
☆ **Le 16 juillet 1985,** l'atelier d'un concessionnaire-négrier en rempaillage, connu pour payer les détenus de la maison d'arrêt de Saint-Michel au lance-pierres, est détruit par un incendie à Toulouse. Les murs de l'immeuble seront bombés de diverses inscriptions: «Vive les mutins de Chaumont, Lyon et Fleury», «Comité des quatre de Rouen», action signée par Los Bandoleros.
☆ **Le 19 août,** «Les amis des taulards révoltés» revendiquent le sabotage des installations de l'imprimerie Rhône Offset Presse à Lyon, en réponse «à la campagne de calomnie menée par toute la presse contre les taulards révoltés.»
☆ **2.1.1986.** Le commissariat de Gennevilliers est l'objet d'un attentat, un communiqué est diffusé: «Non à la justice sectaire, non à la justice raciale et bourgeoise. L'explosion du commissariat n'est que symbolique. C'est en représailles à toutes les injustices dans les prétoires de France. Nos meilleurs vœux à tous les détenus, sans distinction de sexe, de race ou de religion. A tous les amis qui se reconnaîtront, salut!».
☆ **26.2.1986.** Six lignes de métro sont sabotées. Action revendiquée par «Les travailleurs du négatif» «pour soutenir les détenus Courtois, Khalki et Thiolet, incarcérés à la suite de leur action au palais de justice de Nantes. Khalki est en grève de la faim depuis deux mois.»
☆ **27.4.1986.** Autre action extérieure contre une prison. Une voiture contenant 6 grosses bouteilles de butane explose le long d'un mur de la maison d'arrêt St-Michel à Toulouse.
☆ Première semaine du mois de juin, à Chypre, l'ancien directeur de la prison centrale est tué par l'explosion de sa voiture.
☆ **18.7.1987.** Des gens se revendiquant «D'action Directe» tentent de faire exploser le véhicule d'un maton devant la prison de Montluc à Lyon et diffusent un texte: «Nous frapperons l'Etat et ses domestiques quand, où nous voudrons et nous commençons par une action symbolique contre le système répressif de l'Etat mais nous n'hésiterons pas à frapper plus durement si le régime spécial imposé à nos camarades emprisonnés continue…».
☆ **21.7.1987.** Le groupe Celliah Chandrabose, du nom du détenu mort des suites d'une grève de la faim à la prison de Fresnes, revendique l'incendie des locaux FO à Rennes: «Non à la mort lente… Rasons toutes les prisons…» écrivent-ils sur les murs des locaux incendiés.
☆ **22.2.1988.** C'est l'institut médico-légal qui est plastiqué. Action revendiquée par «Solidarité révolutionnaire Internationale». Les auteurs dans un tract laissé sur place, affirment: «Un Etat trafiquant d'armes, une société qui tire profit de la mort, ne doivent pas s'étonner des réactions au procès d'AD. Nous ne sommes pas sympathisants d'Action Directe, mais ennemis de l'ordre capitaliste et bureaucratique mondial et de sa logique de mort. Contre cette logique cannibale, à bas la torture de l'isolement, suppression des QHS.»
☆ **21.3.1988.** Des textes émanant du FLNC sont adressés à plusieurs directeurs de prison afin «d'exiger des améliorations des conditions de détention et le regroupement des 43 nationalistes corses répartis dans 13 lieux de détention…». «Au cas où il ne serait pas remédié dans les semaines qui viennent à cette situation, nos commandos se verraient d'engager des actions de plus en plus dures contre le personnel de l'administration pénitentiaire…»

✰ **Début juillet 1988,** deux matons sont tabassés en descendant d'un bus à Marseille.
✰ **8.7.1988.** Une charge explosive fait sauter le véhicule d'un maton de la maison d'arrêt d'Ajaccio.
✰ **Dans la nuit du 9 au 10 avril 1989,** le portail de la maison d'arrêt de Nîmes est «victime» d'un attentat à l'explosif. Action revendiquée au nom du Comité de Défense des commerçants et artisans dont deux membres sont à cette époque incarcérés. Le président de cette association exprimera un démenti.

*GARI (Groupe d'Action Révolutionnaire Internationaliste). Rassemblement de plusieurs groupes autonomes français et espagnols en vue d'apporter une solidarité concrète et active au mouvement révolutionnaire espagnol et plus particulièrement aux emprisonnés du MIL (Mouvement Ibérique de Libération). Apparu en mai 1974 lors de l'enlèvement du banquier B. Suarez à Paris, le GARI a eu à son actif jusqu'à son auto dissolution en août 1974 de nombreux attentats et plusieurs expropriations en France et en Belgique.

**Os Cangaceiros désignent les bandoleiros de la fin du XIXe siècle qui pillent les riches fazenderos et ridiculisent la police au Brésil.

Chronologie tirée du bulletin du CRAS
n° 3 - novembre 1989

Plusieurs groupes, qui se battent entre autre contre l'enfermement, tentent actuellement de se coordonner et essaient de s'organiser ensemble, pour construire une véritable résistance à la construction des nouvelles prisons.

Ci-dessous un appel et une proposition d'affiche pour entamer la campagne contre ces nouveaux chantiers.

Pour une coordination européenne antirépression et anti-carcérale

Appel à l'occupation d'un chantier de construction de prison

Après la libre circulation des marchandises et la monnaie unique, la construction de l'Europe en tant que puissance économique et militaire amorce maintenant l'étape de son homogénéisation au niveau judiciaro-policier.
La volonté affichée de tendre vers un code pénal européen s'est accompagnée d'une multitude de nouvelles lois et mesures qui ont fleuri dans chaque pays de l'Union. Ces lois ultras répressives sont le fruit des réunions des ministres de l'Intérieur et de la Justice qui se rencontrent à l'occasion de chaque sommet de l'Union européenne: Tempere (Finlande), Nice, Barcelone… ont ainsi permis la mise en place d'une politique commune à l'encontre des travailleurs précaires immigrés, une redéfinition de la notion de «terrorisme» qui englobe tous les mouvements sociaux radicaux, la mise en place d'EuroPol (embryon de police européenne) et du système d'information Schengen (SIS, système informatique qui regroupe tous les fichiers de police des différents pays membres de l'Union). Mais c'est la mise en place dès le premier janvier 2004 du mandat d'arrêt européen qui signe l'instauration dans les faits d'un réel espace judiciaire européen.
Dès cette date, toute loi en vigueur dans un des pays de l'Union sera applicable dans l'ensemble des 24 pays membres et ceci sur simple demande d'un petit juge ou d'un minable procureur.
Cette volonté s'est à l'évidence traduite par une attitude ultra répressive vis-à-vis des mouvements «subversifs» (tirs à balle réelle à Göteborg et Gênes, interdiction des organisations en exil turques, colombiennes, iraniennes et kurdes, interdiction de Batasuna en Espagne, incarcération de syndicalistes en France et rafles dans les milieux anarchistes puis «antiglobalisation» en Italie), mais elle va bien plus loin puisqu'elle vise à une politique de terreur à l'encontre de tout le corps social.

Cela est particulièrement visible pour ce qui concerne l'Etat français qui a lancé un programme de construction de 13 200 places supplémentaires de prison alors que les gouvernements successifs (de droite et de gauche) ont explicitement désigné la jeunesse des banlieues comme l'ennemi à abattre:
– des véritables rafles sont organisées dans les quartiers populaires où la police se comporte comme une force d'occupation;
– l'âge de la responsabilité pénale est abaissé à 10 ans et on incarcère désormais dès 13 ans;
– les rassemblements dans les halls d'immeuble sont interdits;
– des tribunaux de proximité sont mis en place dans les quartiers afin d'appliquer une justice expéditive;
– on instaure le fichage dès l'école primaire et on requiert la collaboration des enseignants et des travailleurs sociaux.
D'autres catégories sont nommément visées, notamment les Tziganes, les squatteurs, les raveurs, les Sdf, les prostitué(e)s mais c'est bien une terreur diffuse qui se met en place:
– ne pas payer les transports devient dorénavant passible de prison ferme;
– les flics se voient doter d'armes de guerre et de flash-balls;
– flics et vigiles ont désormais le droit de fouiller qui bon leur semble;
– les piquets de grève sont systématiquement condamnés par les tribunaux;
– le plan Vigipirate instaure le quadrillage des lieux publics et la mise en vigueur permanente des mesures d'exception.
Il ne s'agit pas là de mesures ponctuelles, visant à «remédier» à tel ou tel problème, mais bien d'une logique totalitaire de la gestion sociale de la part de l'Etat français dans le cadre européen.

Chacune de ces mesures a suscité une mobilisation non négligeable mais qui, faute d'un terrain commun, n'a pas encore réalisé l'unité nécessaire à l'instauration d'un vaste mouvement. C'est pourquoi, nous, divers collectifs anti-carcéraux et antirépression de France et de Suisse réunis en coordination, avons lancé une campagne visant à empêcher la construction des nouvelles prisons afin d'enrayer concrètement la logique du tout-sécuritaire, car l'accroissement du parc pénitentiaire est la mesure qui contient toutes les autres. En effet, 13 200 cellules supplémentaires cela signifie la possibilité d'enfermer 25 000 personnes de plus (le taux de surpopulation carcérale atteint régulièrement 200 %), mais cela signifie également que 75 000 autres seront soumises à des mesures de restriction de liberté: bracelets électroniques, sursis-mises à l'épreuve, libertés conditionnelles, suivis thérapeutiques ou psychiatriques avec menace directe d'incarcération au moindre faux pas (depuis quinze ans, en France comme dans de nombreux pays «modernes» la proportion est constante: 3 personnes en probation pour 1 détenu). La prison, étape ultime de la chaîne répressive, est aussi la menace qui permet tous les autres, elle est l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête de chacun.

Nous proposons d'occuper en masse le chantier d'une prison en construction (28 sont programmées) à la fin de l'été 2003. Cette occupation, dont les modalités sont à élaborer collectivement, durera au moins une semaine. En nous réappropriant un espace de lutte et de débat nous ferons avancer concrètement la mise en place d'un réseau/coordination des luttes en Europe face à l'élaboration d'une machine répressive à l'échelle européenne. Les réunions préparatoires qui se dérouleront environ tous les deux mois seront bien sûr d'importantes occasions de nous rencontrer, d'échanger nos réflexions et nos pratiques… de construire ce projet ensemble.

Le premier week-end de préparation
et de rencontre
aura lieu à Paris
les 18 et 19 janvier 2003.

Contact: butterfly@resiste.net

➢ Suite de page la 1

1764 : les dépôts de mendicités sont créés pour l'enfermement administratif des mendiants et des vagabonds.

1789 : la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen proclame que « nul homme ne peut être accusé, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites ».

Les principaux châtiments corporels sont supprimés.

1791 : le code pénal place l'enferment au centre du dispositif judiciaire, généralise la peine privative de liberté mais conserve la peine de mort et les travaux forcés ; la prison est un lieu de punition et d'amendement du condamné par le travail et l'éducation.

Des maisons d'arrêt sont installées auprès des tribunaux correctionnels et des maisons de justice auprès des tribunaux criminels.

Déclaré bien national, le Palais du Luxembourg devient prison : Danton, Desmoulins, Chènier le quitteront pour l'échafaud.

1795 : l'administration des prisons est créée au sein du ministère de l'intérieur.

1805 : la première maison centrale de force et de correction est ouverte à Ebrun.

1808 : des maisons centrales de détention sont créées pour les condamnés des deux sexes à la réclusion criminelle ou à l'emprisonnement correctionnel d'une durée supérieure à un an, ainsi que pour les femmes et les condamnés âgés aux travaux forcés.

Les maisons centrales sont progressivement installées dans les anciens biens nationaux, abbayes ou forteresses (Clairvaux, Fontevrault, Loos Riom, Nîmes).

1810 : deuxième code pénal privilégie le châtiment qui s'ajoute à l'incarcération pénale : boulet au pied des forçats et flétrissure au fer rouge.

L'accent est mis sur le travail obligatoire.

1811 : les maisons d'arrêt sont transformées en prisons départementales.

1819 : la société royale pour l'amélioration des prisons est créée.

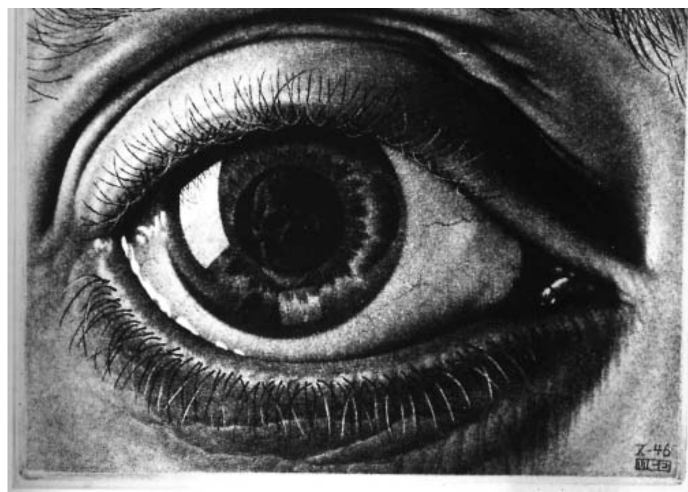
1839 : le règlement intérieur des maisons centrales porte interdiction de parler, de fumer, de boire du vin et obligation de travailler et de porter le costume pénal. Ce règlement est ultérieurement appliqué aux maisons d'arrêt.

1842 : le prétoire est créé et le cachot devient la principale sanction disciplinaire.

1854 : la loi sur la transformation en Guyane et en Nouvelle-Calédonie pour l'exécution de la peine des travaux forcés est promulguée.

Les derniers bagnes portuaires de métropole sont progressivement fermés.

1872 : la commission d'enquête parlementaire d'Haussonville est nommée à l'effet d'étudier les établissements pénitentiaires, de faire un rapport à l'Assemblée sur l'état de ces établissements et proposer les mesures prévues pour en améliorer le régime.



1875 : la loi Bèrenger généralise l'emprisonnement cellulaire dans les prisons départementales : elle prévoit un isolement total en cellule pour les prévenus et les condamnés à moins d'un an d'emprisonnement, en contrepartie d'une remise d'un quart de la peine.

Les détenus sont astreints au silence et au port d'une cagoule pendant leurs déplacements à l'extérieur de leur cellule.

1885 : le sénateur Bérenger fait voter les textes instituant la libération conditionnelle et le sursis simple.

1911 : l'administration pénitentiaire est rattachée au ministère de la justice.

1912 : les tribunaux pour enfants sont créés.

1938 : un décret-loi supprime les derniers bagnes coloniaux en Guyane.

1943 : le régime de Vichy rattache l'administration pénitentiaire au secrétariat d'Etat au maintien de l'ordre.

1944 : l'administration pénitentiaire revient au ministère de la justice.

1945 : les travaux forcés sont abolis. La réforme Amor place l'amendement et le reclassement social du condamné au centre de la peine privative de liberté.

Un régime progressif est créé dans certaines maisons centrales.

1958 : le juge de l'application des peines est institué.

Les comités de probation et d'assistance aux libérés pour le suivi des peines en milieu ouvert sont créés (sursis avec mise à l'épreuve et libération conditionnelle).

1971 : les « cages à poules » grillagées du grand cloître de Saint-Bernard de la maison centrale de Clairvaux sont enfin désaffectées.

1974 : des émeutes se développent dans les centrales de Clairvaux et de Poissy et se propagent à une quarantaine de prisons.

1975 : la réforme pénitentiaire abolit le régime progressif des maisons centrales, créé des centres de détention orientés vers la réinsertion, libéralise la vie quotidienne des détenus, développe des peines de substitution, met fin à la prison disciplinaire régie par les règlements de 1839-1842 et institue les QHS.

1977 : les deux derniers condamnés à mort ont la tête tranchée.

1981 : La peine de mort est abolie.

1983 : la peine de travail d'intérêt général est créée.

1983-1985 : Robert Badinter, Garde des Sceaux, améliore et humanise la vie quotidienne en détention et renforce les droits des détenus : les parloirs sans séparation sont généralisés et la télévision est autorisée dans les cellules. Il propose la création de parloirs sexuels dans les prisons de Casabianda, de Mauzac et de Val-de-Reuil. En vain.

1987 : les missions de service public pénitentiaire sont précisées par l'article 1er de la loi du 22 juin 1987 : « Le service public pénitentiaire participe à l'exécution des décisions et sentences pénales et au maintien de la sécurité publique. Il favorise la réinsertion sociale des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire. Il est organisé de manière à assurer l'individualisation des peines ».

Un programme de construction d'établissements à gestion mixte est lancé, certaines missions du service public pénitentiaire pouvant être concédées à des groupes privés.

L'obligation de travail des condamnés est supprimée.

1992 : la troisième code pénal est adopté ; il sera applicable en 1994.

1994 : la loi du 18 janvier 1994 confie l'organisation des soins en milieu pénitentiaire aux hôpitaux publics.

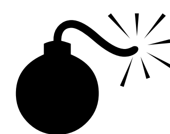
Dans sa décision du 20 janvier 1994, le Conseil constitutionnel précise que : « l'exécution des peines privatives de liberté en matière correctionnelle et criminelle a été conçue, non seulement pour protéger la société et assurer la punition du condamné, mais aussi pour favoriser l'amendement de celui-ci et permettre son éventuelle réinsertion ».

1995 : le volet pénitentiaire de la loi du 6 janvier 1995 de programme relative à la justice prévoit le placement sous surveillance électronique de détenus purgeant une peine de moins d'un an ou dont le reliquat de peine est inférieur à un an.

1999 : les services pénitentiaires d'insertion et de probation sont créés : ils regroupent désormais dans une structure unique à vocation départementale les activités liées à la réinsertion et à la mise à l'épreuve des personnes placées sous main de justice.

Un programme de constructions nouvelles est lancé.

2002 : le port du bracelet électrique.



LE PONTET : de la publicité à la réalité

Seysses et le Pontet sont les deux premières prisons du plan 4000 à être quasiment terminées. Le Pontet (Centre pénitentiaire de 605 places), près d'Avignon, a été inauguré le 19 décembre et « ouvrira » ses portes en avril 2003. Ce CP fût présenté comme modèle au niveau sécuritaire : dispositif anti hélicoptère renforcé, un no man's land grillagé de trente mètres à l'extérieur des murs d'enceinte, deux miradors de douze mètres de haut... mais la réalité, d'après les matons, est toute autre Le centre de détention de 160 places ne possède pas de cour intérieure qui permet habituellement aux matons, un seul par étage, de se surveiller entre eux. Les étages sont sous vidéo surveillance mais il demeure de nombreux angles morts. L'unique moyen pour déclencher l'alerte est un boîtier électronique que chaque gardien portera sur lui. Il n'y a pas de filin sur les toits, le troisième mirador de six mètres de haut est inefficace, et les « avenues » ne sont pas aussi compartimentées que le projet le prévoyait. Les condamnés, les prévenus et les mineurs pourront toujours se rencontrer en allant aux parloirs, au gymnase et à l'infirmerie. Pour l'anecdote, notons que les syndicats de matons menacent de manifester pour la création de trente postes supplémentaires, mais vu comment s'est passé le dernier concours de recrutement (800 reçus sur 10 500), ça ne va pas être facile...

Big Brother est fort, mais pas invincible, sa puissance dépend aussi de la publicité qu'il en fait. Les budgets alloués pour les constructions de taules sont énormes, mais pas encore suffisants pour annihiler tout espoir de concertations, de conspirations, de résistances. A nous de creuser les failles.

Kaos 42 NOT DEAD

Salut les Mecs et les Meufs de l'Envolée

Extrait

Moi je suis Nabil, j'ai 21 ans j'habite sur la planète terre, je suis punk depuis l'âge de 12 ans et actuellement incarcéré à la prison de Saint-Joseph à Lyon. De l'âge de 13 ans à maintenant ça fait 7 incarcérations que je subis : une en Suisse, une à Montpellier, à Villeneuve-les-Maguelonne, trois à la Talaudière à Saint-Etienne et une à Lyon, celle que je suis en train d'effectuer. Je suis en détention provisoire pour violence volontaire avec arme ayant entraîné une ITT de plus de huit jours.

Je vous explique le 30 août 2002 alors que j'étais dans un concert à Saint-Etienne au bar le sporting et que tout se passait très bien, à la fin du concert un vingtaine de CRS sont arrivés pour nous faire dégager. On était à peu près soixante devant le bar à siroter des bières et à bavarder avec les copains. Les CRS munis de tout leur attirail répressif (gaz lacrymogène, matraque, genouillère et casque) se dirigent vers moi et un autre ami. Ils nous disent de bouger, ce que l'on a pas voulu faire. Je me suis pris un coup de matraque dans le genou et mon pote s'est reculé plus loin. Ils ont essayé de me passer les bracelets, cela a duré à peu près dix minutes avant qu'ils y arrivent pourtant ils étaient cinq sur moi à me mettre des coups de pied dans les mains et des coups de matraque dans le dos et me tirer les cheveux. Pendant ce temps ils ont embarqué mon pote, c'est alors que trois autres amis à moi prennent parti en traitant de SS les CRS, leur crachant dessus et leur jetant des cannettes de bière. Ils se sont fait interpeller et ont passé deux jours de garde-à-vue suivis d'une comparution immédiate pour outrage et rébellion et violence sur agent de police. Nous avons été reconnus coupables des faits qui nous étaient reprochés. Deux ont pris 600 € d'amende, deux ont pris deux mois fermes et deux de sursis et moi, quatre mois fermes vu que j'avais des antécédents judiciaires pour violence. Ma date de libération était le 20 décembre 2002, avec les grâces je devais sortir le 2 décembre 2002. Mais le 15 novembre je suis extrait au commissariat de Saint-Etienne et placé en garde-à-vue pour une affaire qui datait de juin 2000. J'ai fait une audition que je vous explique en détail. *(Suite à une baston le soir de la fête de la musique un mec porte plainte contre Nabil pour violence volontaire avec arme en précisant qu'il a perdu l'usage de l'œil droit, cette plainte a été déposée le 1er août et Nabil ne l'a su que le 15 novembre 2002.N.D.L.R.).*

J'avais une plainte sur le dos et j'étais sur le fichier des personnes recherchées. Le 20 novembre 2002 on m'accorde une perm de dix heures dont je suis bien revenu. Le 27 novembre 2002, je passe en instruction devant le juge des libertés et de la détention qui détermine qu'il y a des risques de fuite de ma part il me place en détention provisoire et me transfère à la MA parce que ma soi-disant victime était incarcérée à La Talaudière de Saint-Joseph. Le 10 décembre, je passe en appel pour la décision du juge des libertés et des détentions. Ma liberté provisoire a été refusée parce que j'ai été recherché pendant deux ans pour risque de récidive. Le 18 décembre 2002, je passe en confrontation avec la soi-disant victime que je n'ai jamais vue et là je demande une remise en liberté. Voilà où j'en suis. Ce qui me dégoûte le plus, c'est qu'ils ne prennent pas en considération les témoignages de mes deux amis présents au moment des faits. Je risque beaucoup dans cette affaire, ayant déjà été condamné six fois pour violence et rébellion. Mes chances de regagner les rangs de la liberté s'éloignent. Voilà un peu de mon histoire de prisonnier.

(…) Je suis en grève de la faim depuis le 27 novembre 2OO2, je l'ai interrompue et la reprendrai le 1er janvier 2OO3, je réclame ma liberté immédiate ou mon transfert à la maison d'arrêt de La Talaudière où j'ai tous mes amis et ma famille domiciliée à Saint-Etienne. Je réclame aussi le droit de visite de ma petite amie. J'espère que vous recevrez mon courrier, j'aimerai recevoir de votre part les derniers numéros de l'Envolée en sachant que pour moi, le courrier est très important. Je suis prêt à communiquer avec tout le monde qui désire m'écrire, je suis très ouvert au dialogue et ne porte jamais de jugement. (…) Bon, ben voilà moi je continue mon combat contre cette Administration Pénitentiaire et si vous avez besoin de quelque chose, faites le moi savoir.

Bonnes fêtes capitalistes. A +

PETITION pour Hakkar

Les détenus de Clairvaux se mobilisent pour dénoncer le harcèlement dont fait l'objet Abdel-Hamid Hakkar : les medias français et étrangers ont de nombreuses fois relaté le kafkaïen parcours d'Abdel-Hamid Hakkar pour faire valoir ses droits en justice, mais sont peu au fait des méthodes pratiquées à son encontre par l'administration pénitentiaire. Arrivé il y a moins de trois mois dans la centrale de Clairvaux, après déjà de longues années passées dans les quartiers d'isolement, notre camarade fait de nouveau l'objet d'un placement à l'isolement motivé par la sempiternelle excuse de « présomption sérieuse de préparatifs d'évasion. En réalité cette mesure a pour but d'empêcher Abdel-Hamid Hakkar de préparer sa défense en le privant de l'accès au matériel informatique disponible en détention mais pas à l'isolement. Déjà, lors de son arrivée dans l'établissement, un mystérieux accident avait consciencieusement détruit son ordinateur jusqu'au disque dur renfermant de nombreux dossiers relatifs à son procès à venir. Abdel-Hamid Hakkar avait déposé une plainte contre l'administration pénitentiaire représentée en l'endroit par M. Danet. Nous dénonçons les agissements discriminatoires faits à l'encontre de notre camarade qui ne revendique que ses droits dans la stricte légalité. »

Hakkar est en grève de la faim depuis le 23 décembre 2002.
Pétition signée par 80 prisonniers.



ARLES

Jeudi 28 novembre 2002, une tentative d'évasion de la centrale d'Arles s'est soldée par l'assassinat d'un des prisonniers qui tentaient la belle et d'un de ses amis venus les chercher. Pendant la promenade de l'après midi, trois compères Kader et Ouari Attou, Karim Guermoudi sont arrivés dans trois voitures devant l'enceinte ; à l'intérieur cinq prisonniers se sont approchés du mur, Djamel Méghoufel (libérable en 2026), Antonio Néri (condamné à perpétuité), Gérard Delmé (libérable en 2028), Paul Léonetti (libérable en 2024) et Vincenzo Caredda. Les potos ont lancé une échelle par dessus la muraille et l'un d'entre eux est monté sur une deuxième échelle côté extérieur. Un des trois a tiré sur le mirador équipé de vitres blindés pour empêcher les matons de leur tirer dessus : comme le prouvent les impacts des balles, les matons ne risquaient absolument rien sauf s'ils ouvraient les fenêtres. C'est pourtant ce qu'ils ont fait, abattant Karim Guermoudi et Vincenzo Carreda. Les quatre prisonniers survivants ont été placés en garde à vue avant d'être conduits au mitard, et les deux amis extérieurs ont été arrêtés, Ouari Attou s'est rendu vingt quatre heures après. Voilà pour les faits.

Les réactions côté AP ont été immédiates : Perben a félicité ses subalternes (« je salue le courage des personnels pénitentiaires qui, dans cette attaque ont gardé leur sang-froid »). Les matons ont eux déploré le manque de sécurité de la taule, accusant le directeur de laxisme, déplorant le fait que les prisonniers ne soient pas enfermés dans les cellules en dehors des horaires de promenade ou d'activités. Le ministère a promis de construire un grillage renforçant le mur d'enceinte.

De quel courage peut-on parler quand les assassins en uniforme, protégés par les blindages et la loi, tuent un prisonnier bloqué en haut du mur, et abattent d'une balle dans le bas du dos un de ceux qui se trouvaient à l'extérieur. La loi qui autorise à tuer des prisonniers qui tentent de s'évader vient d'ailleurs de l'époque de Vichy… Nous préférons saluer le courage des prisonniers qui ont risqué leur vie plutôt que de mourir lentement à l'intérieur des murs (les cinq candidats à la Belle n'avaient aucun espoir de libération) tout comme celui de leurs amis prêts aussi à mourir pour leur rendre la liberté. Nous saluons aussi l'élan de solidarité manifesté par de nombreux prisonniers de la centrale d'Arles qui ont fait une collecte pour l'envoyer aux familles des défunts. La direction de la prison a par ailleurs retenu l'argent, empêchant cette somme de parvenir à leurs destinataires. Les prisonniers de la centrale de Moulins ont de leur côté exprimé leur solidarité en refusant leurs plateaux repas.

Envoleuses, envoleurs, bonsoir

Après une assez longue période d'absence épistolaire, je reprend de nouveau mon stylographe pour coucher ces quelques lignes fugitives qui goutteront elles à la liberté dont me prive un État qui ne cesse de déclamer ce mot apanage de sa devise. Je suis toujours à l'écoute de votre émission et suis avec intérêts vos débats.

Je tiens à réagir par rapport à l'assassinat de deux prisonniers de la centrale d'Arles ainsi que les blessures infligées à l'un des candidats à l'évasion de cette contrée morbide qu'est la prison. Les crimes commis par cette engeance sanguinaire qu'est l'armée pénitentiaire (et ce néologisme n'est pas une coquille mais est voulu) sont un signal donné à tout nouveau fugitif. L'AP a montré son vrai visage et clairement annoncé la couleur de sa future politique : le rouge. Ces assassinats lâches doivent faire prendre conscience à tou(te)s les prisonnier(e)s, la véritable nature de ce système d'extermination des esprits libres, et renforcer la vigilance à l'égard des chiens de garde de la république qui se sont octroyés le permis de tuer (permis à points pour les moins réfractaires au système, permis tout court pour ceux pour lesquels la liberté n'est pas un vain mot). Tou(te)s les prisonnier(e)s doivent comprendre qu'ils sont tous des cibles potentielles et que s'ils se retrouvent un jour ou l'autre dans la ligne de mire de l'AP, ils subiront le même sort que nos compagnons d'infortune, morts pour recouvrer leur droit le plus fondamental et inaliénable. Leur sacrifice ne doit pas refroidir nos aspirations à la liberté et nous faire courber l'échine ; mais au contraire inviter à une plus grande solidarité et à faire un front commun impitoyable (en faisant abstraction de nos différences et nos divergences) contre les exécutants d'une politique sécuritaire qui derrière un vernis aguichant démocratique cache mal des velléités totalitaires. L'union des prisonnier(e)s est la seule issue qui subsiste pour défendre les droits qui ne cessent d'être rognés jour après jour et qui ont été conquis par la lutte acharnée et le sacrifice de tant de nos semblables qui nous ont précédés dans ces mêmes lieux de désolation et d'annihilation physique et psychique.

Il est grand temps de délaisser son petit raisonnement égocentrique et prendre part à une vision plus globale de ce qu'est la prison et de ce qu'elle représente avant que la destruction des rares liens qui demeurent encore entre les prisonnier(e)s ne soit irréversible et que la réalité de la prison ne devienne la vision cauchemardesque d'une matrice constituée de cellules isolées de destruction des individus que la société a jugé irrécupérables. La situation dans le monde libre sous surveillance doit éveiller la conscience des prisonnier(e)s et leur faire clairement comprendre que leur sort, à l'abri des regards, est certainement encore moins enviable et plus morbide.

Je dédie le poème suivant de Ma'rouf Al-Raisafi (1875-1945) poète irakien à l'ensemble des prisonnier(e)s et à leur famille et leurs proches et particulièrement ceux des prisonnier(e)s assassine(e)s ou victimes de la barbarie de l'armée pénitentiaire (AP).

La prison

Les voici entravés, eux naguère si mobiles
en leur dispersion, captifs d'une patrie
où l'aujourd'hui distribue des dons
que ne vaudront pas ceux du lendemain

La trace de l'ancienne demeure
de Majesté n'y existe plus, effacée
comme se sont effacées « les splendeurs
du palais de Khaula, fine gazelle
égarée dans la grande cité ».

Un pays où l'avilissement a fait halte,
a pris ses aises
et s'est appesanti sur tout homme
porteur de moustaches fièrement pointées*
*(*symbole de fierté et de virilité dans la culture arabe)*

Un pacte ancien l'avait jeté
dans les égarements. Vient-on à suivre
longtemps un faux chemin,
peut-on espérer que l'un ou l'autre,
retrouve le vrai de son propre chef ?

Oui les fléaux ont cerné ce pays,
effaçant jusqu'aux traces de ces lieux
où l'on tenait de sages assemblées.

Au dessus de ces horizons,
l'humiliation fait planer un épervier
préposé à sa surveillance,
dont le cri sème l'épouvante

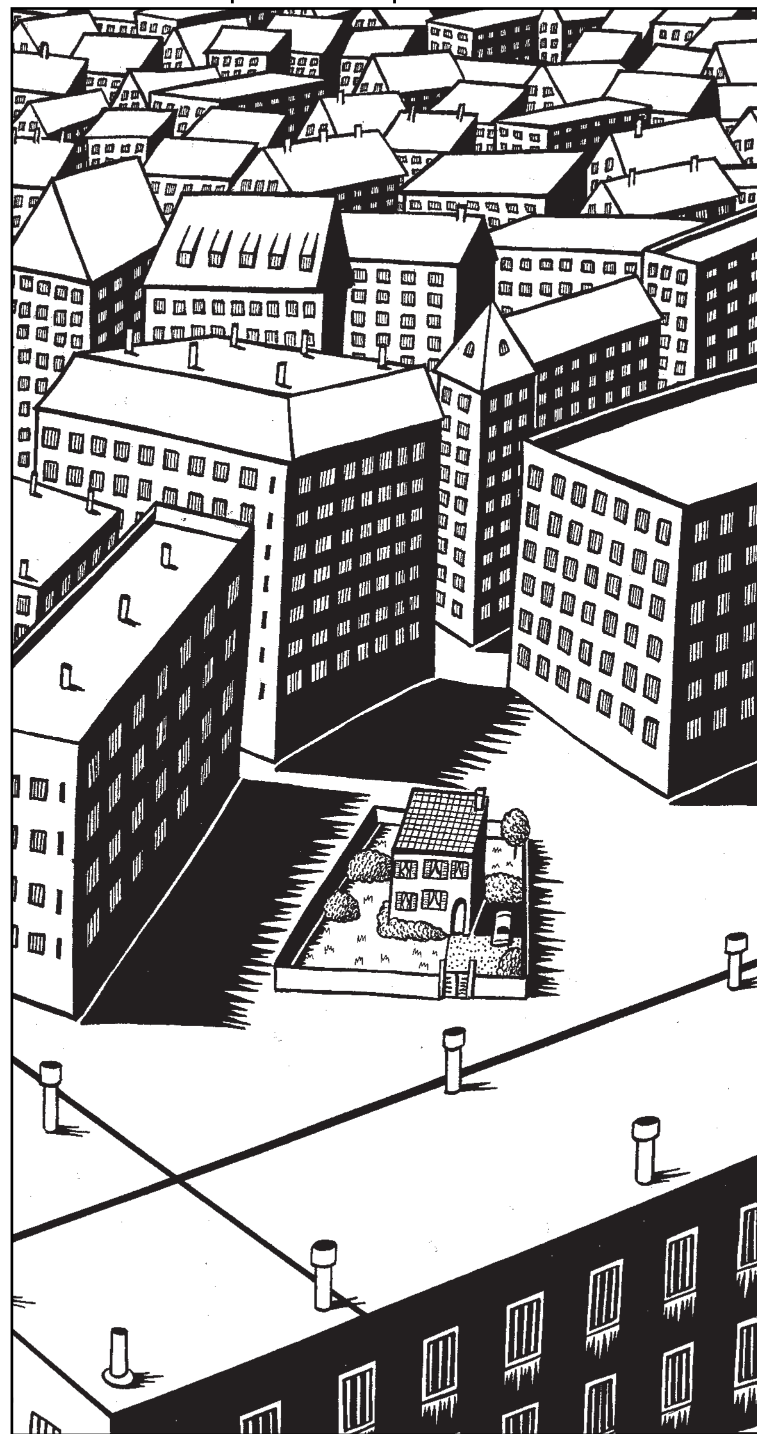
Voyez le s'abattre sur lui
à l'heure où le jour tombe,
et de même au point de l'aube !

Le nom de ce pays est prison. Comment comprendre
le sens réel de ce mot ?
Congélation du malheur :
sous l'effet d'une patience exsangue.

Édifice entouré de tous les côtés
par la détresse et l'infortune,
fait pour opprimer l'innocent
comme pour punir l'ennemi.

Il arrache de terribles lambeaux au peuple
des hommes vivants et ne rend pas les corps
de ceux qu'il a tués, se souciant peu
de tenir à jour ses comptes.

Ses prisonniers il les précipite au fond
d'une fosse livrée à la sauvage ténèbres,
où la flamme de vie elle même se glace.



Je salue tou(te)s les prisonnier(e)s et leurs proches qui les soutiennent vaille que vaille.

Je salue particulièrement Fathi, Cyril, Christophe, Mounir, Bébé, Francky, Yahia, Taki Taki, Jean-Claude (dans la cave au lance-flammes !) et tous les poteaux qui me reconnaîtront et que j'ai omis de citer.

Salutations à tou(te)s les prisonnier(e)s basques, corse et politiques.

Pensée particulière à tous ceux et toutes celles qui sont au mitard et à l'isolement.

A bientôt

Soleyman

AUX LARMES CITOYENS ! AUTOPSIE D'UN MONTAGE : LE TÉLÉTHON

Les sabotages menés depuis quatre ans contre l'irruption des OGM dans la société ont permis de retarder en Europe leur diffusion dans l'agriculture et l'alimentation. En revanche les prétentions scientifiques totalitaires de la génétique appliquées à l'homme sont rarement discutées. C'est pourtant ce que nous voulons commencer à faire à travers la critique de l'incontournable Téléthon.

Le Téléthon et le complexe génético-industriel

Le Téléthon est le produit de la rencontre entre un laboratoire en manque de reconnaissance sociale et de financement, le Centre d'étude de polymorphisme humain (CEPH) et une association à la recherche désespérée de perspectives scientifiques, l'Association française contre les myopathies (AFM). De cet hybride entre le CEPH et l'AFM est née une nouvelle forme d'organisation de la recherche, une sorte de lobby techno-scientifique, qui a ensuite permis une réorientation générale de la recherche Génétique humaine sur les vecteurs des génothérapies (thérapies cellulaires, thérapies géniques et pharmacologie).

L'AFM a été créée en 1957 à l'époque où l'Etat, plus marqué en France qu'ailleurs par l'idéologie pasteurienne de la médecine infectieuse, considérait que les cas particuliers, réels ou supposés, qui ne relevaient pas de telles pathologies, étaient négligeables. Les politiques sanitaires de l'Etat visaient, pour l'essentiel, à maintenir la force de travail et à éviter les épidémies qui lui étaient préjudiciables. Les myopathes, entre autres, mouraient alors isolés dans l'indifférence générale, entretenue par ailleurs par les apparatchiks de l'Assistance publique. “Contre tous les dos tournés, la ville hostile, la médecine absente, la recherche timorée, la presse silencieuse, j'ai décidé de mener ce combat, le refus de la mort annoncée.” (Bernard Barataud, cofondateur de l'AFM). Tant que l'AFM s'est contentée d'initiatives élémentaires louables, entraide et solidarité pour soulager les malades et leurs familles, aide à la mobilité, maisons de soins, elle a fait œuvre utile.

Mais, moins d'un an après le premier Téléthon (1987), l'AFM dut se rendre à cette conclusion : “faute de pouvoir attaquer la localisation de nos quarante maladies, nous en sommes venus à financer la cartographie du génome humain.” (Barataud, Au nom de nos enfants, 1992). Cette association de malades devient alors, associée avec le CEPH, l'un des promoteurs principaux du complexe génético-industriel en France. Le Téléthon, en mettant en scène les myopates, allait devenir la vitrine larmoyante permettant de financer, à grand renfort de mobilisation de masse, partout relayées par des mairies, des écoles, des entreprises, des groupes sportifs, des artistes, des militaires et même des détenus.

Le système CEPH-Téléthon-AFM va alors en finir avec l'amateurisme en génétique et industrialiser le mode de recherche sur le modèle du nucléaire (Barataud était spécialiste dans les interventions d'urgences nucléaires). Il met en place l'infra-structure internationale nécessaire. On s'éloigne alors des myopathes, dont le rôle se borne à celui de faire valoir d'une entreprise industrielle et scientifique. Le Généthon (laboratoire créé par l'AFM et le CEPH) établit en 1993 la cartographie du génome humain (à différencier de son décryptage). Désormais, l'entreprise dépasse largement le cadre de la lutte contre les maladies dites orphelines et la “quête du Graal génétique” devient la règle pour masquer cet éloignement : les campagnes de recherche sont nommées “Grande tentative” ou encore “Nouvelles Frontières”.

Avec la réaffirmation incessante du désintéressement, on fait ce qu'il faut pour maintenir, malgré l'évidence, la croyance en une solution proche : “nous ne cherchons pas à faire de l'argent avec nos recherches” ; “nous voulons soigner les malades” ; “il est de notre devoir d'effectuer des recherches désintéressées, dont les résultats sont mis à la disposition de la communauté des scientifiques, sous le contrôle de l'Unesco”, etc.

Belle façade humanitaire ! Mais la question n'est pas là. En tant que telles, les maladies héréditaires n'intéressent pas l'industrie pharmaceutique. Leur marché est minuscule. Déjà, elle n'effectue presque aucune recherche et encore moins d'investissement pour les grandes épidémies qui ravagent la population mondiale, par exemple le paludisme. Le marché n'est pas solvable. Alors, les quelques milliers de myopathes… Si on consacre de gros efforts, via le Généthon en France, à des maladies très rares, dites orphelines, si des firmes comme EDF et France Télécom, hier indifférentes, commencent aujourd'hui à le sponsoriser, avec le Téléthon, c'est parce que les maladies rares présentent l'énorme avantage d'être, à première vue, des maladies génétiques presque “pures”, pour lesquelles le facteur héréditaire paraît essentiel. A travers le Téléthon l'objectif visé est la construction de l'acceptation sociale de la génétique et de son expansion à tous les domaines : à commencer par la médecine, dans laquelle on généralise l'approche génétique à toutes les maladies, l'agriculture avec les OGM ou encore la police avec les tests ADN.

La mise en spectacle de maladies rares, sur le mode du Téléthon, où le rôle de l'hérédité semble important, permet aux généticiens de déployer leur écran de fumée. Mais lorsque Daniel Cohen, le mécano en chef du Généthon, s'exprime dans Capital (mai 1996), il décrit son activité sans détour : “Identifier les gènes qui conditionnent les maladies (...) qui tuent entre 50 et 60 ans (...) Les maladies sur lesquelles je travaille touchent beaucoup de gens solvables et ont un fort impact économique.”* Où sont passés les myopathies ? L'essentiel est ailleurs. Il s'agit de généraliser la conception réductionnaire de la vie et de la maladie. Pour lui, “toutes les maladies ont un bruit de fond génétique” bien que “le rôle des gènes de susceptibilité à telle ou telle maladie ne se révèle qu'en fonction du mode de vie et d'autres facteurs”. Pauvres malades ! Ils n'ont vraiment pas de chance : des mutations hasardeuses dans leur arbre généalogique les ont prédestinés à être sensibles aux influences de l'environnement. Voilà comment, dans leur monde à l'envers, les généticiens escamotent l'essentiel, ou le considèrent comme annexe : les conditions de vie destructrices qui sont les nôtres aujourd'hui nous prédisposent à nombre de maladies, et même à des mutations dangereuses, bien plus que notre héritage génétique. Avec l'accélération de l'industrialisation du monde, les maladies se multiplient : d'anciennes pandémies reviennent au galop, comme la tuberculose ; de nouvelles apparaissent, comme le sida. Le cancer est en expansion rapide, en particulier à cause de l'accumulation de facteurs mutagènes, des pesticides aux radiations nucléaires. Fait symptomatique : le projet Génome humain est né dans le département américain de l'énergie, responsable du programme nucléaire des Etats-Unis, dans le cadre d'études sur l'identification des séquelles génétiques dues à l'irradiation après Hiroshima et Nagasaki.* Dans cette œuvre de progrès, l'industrie pharmaco-médicale apporte sa pierre : ses “dommages collatéraux”, parfois mortels, que causent la consommation de ses marchandises et la pollution planétaire que crée leur production. Sur le terrain social mortifère qu'elle contribue à ravager, elle va même se refaire la santé. Après nous avoir gavés d'antibiotiques à en crever, elle nous met en garde contre leur “surconsommation”. Manifestement, elle prépare leur relève : les nouvelles drogues qu'elle crée par manipulation génétique.

La vision réductionniste de la vie, et donc de la maladie, n'est pas apparue avec la génétique moléculaire. Mais celle-ci amplifie et aggrave ce qui existait déjà dans la physiologie à l'époque de Pasteur. Hier, nous étions considérés comme des sacs d'organes. Aujourd'hui, à en croire le noyau dur des généticiens envoûtés par les théories de l'information, nous serions, pour l'essentiel, de la conception à la mort, gouvernés par le génome comme un ordinateur par son microprocesseur. Rien d'étonnant que, pour ces idéologues, la médecine relève de la programmation, de la correction des altérations, réelles ou supposées, des gènes. Ils comptent nous délivrer de nos bugs ! Bref, le gène pathogène est en train de prendre la place du germe pathogène dans le rôle de l'ennemi public numéro un. Ce qui présente l'immense avantage, pour les gestionnaires de la domination, de rechercher dans le génome de l'individu isolé, comme détaché de la société, la cause essentielle de son “dysfonctionnement” et même les outils nécessaires à sa “réparation”. L'idéologie médicale modernisée ne fait que traduire, dans le domaine de la santé, le phénomène de destruction des relations sociales non marchandes qui caractérise les conditions actuelles de survie.



Pour les modernes docteurs Knock, les malades potentiels sont innombrables et le mouvement de la faucheuse est réglé par la loterie génétique. Mais le hasard a bon dos et les dés sont pipés. Comme les facteurs pathogènes et mutagènes dans “la société du risque” se multiplient, nous avons toutes les chances de devenir malades pour de bon. Cohen le sait et annonce clairement la couleur : pas de remèdes à espérer avant “cinquante voire cent ans” pour l'immense majorité des maladies. La médecine prédictive n'a rien à nous proposer de neuf en termes de prévention. Nous avons à faire ici à du chantage en règle. Dans l'attente de jours meilleurs problématiques, nous sommes conviés à vivre avec l'épée de Damoclès de la “prédisposition” au-dessus de la tête et la peur au ventre. La peur de la maladie alimente la demande croissante de sécurité et de contrôle de la part des populations, contrôle d'esprit policier évidemment car, comme des terroristes réels ou supposés, les gènes pathogènes sont aussi omniprésents qu'invisibles. Au besoin, les généticiens

6 et 7 décer

E T H

de cet enfant : v

Ensemble pour faire reculer la maladie

●●● inventent des gènes ad hoc, comme celui de l'obésité, de l'homosexualité, du suicide, du crime, ou du "goût pour la nouveauté"… La peur est le fond de commerce des mécanos de choc du Généthon. Ils nous invitent à nous faire tester pour déterminer ce qui est hors normes dans nos corps et dans nos esprits, et quelles précautions nous devons prendre au jour le jour en fonction de nos "prédispositions", comme citoyens responsables de notre "capital santé" face à la société, grâce au "conseil génétique". C'est bien la forme moderne du bunker et de la camisole de force que propose de fabriquer ladite médecine prédictive. Nous sommes donc invités à nous placer en permanence sous l'œil soupçonneux des généticiens, police en blouse blanche chargée de détecter nos "déviances", en fonction du génome modèle qu'ils imaginent, et de signaler à l'Etat ceux qui s'écarteraient de la voie du "médicalement correct". Déjà, le décryptage du génome a des applications considérables qui dépassent le cadre de la santé. Grâce à lui, la Cour suprême de Californie a tranché en faveur de l'accès aux fichiers médicaux y compris génétiques par les compagnies d'assurances de façon à rayer de leurs listes des milliers de personnes "à risques", jugées peu rentables par les fonds de pensions**. Manifestement, la médecine prédictive ne soigne que les individus en bonne santé! Pour le reste, elle collabore avec la police : le fichage génétique devient obligatoire pour les prisonniers, et bientôt pour les simples suspects, comme le souhaite Sarkozy. Et déjà pour des populations entières comme en Islande***. La main qui soigne est aussi celle qui affame, bâillonne, emprisonne et tue.

L'Etat moderne a toujours fait appel à la médecine pour justifier la coercition qu'il exerce. Avec Pasteur, le contrôle social prit la forme socialement acceptable du contrôle sanitaire des épidémies. Les techniques pasteuriennes, de la vaccination obligatoire à la mise en quarantaine, appliquées en premier lieu au cheptel humain. Pour adapter les hommes aux cloaques urbains créés par la révolution industrielle, la santé est devenue affaire d'Etat. Les biotechnologies à usage médical poussent encore plus loin la "gestion" des hommes comme du bétail tout juste bon à être domestiqué puisque de l'aveu même de Daniel Cohen, c'est "notre cerveau qui est en dessous de l'évolution de la société". Leur programme reprend celui de la génétique agricole, qui se propose avec les OGM d'adapter la plante à la surenchère des pesticides en intégrant dans son génome la résistance aux pesticides. Il s'agit à présent d'adapter les individus à l'environnement social devenu lui aussi invivable, quitte à manipuler leur génome. Derrière l'écran de fumée de la philanthropie, leur objectif apparaît clairement : c'est ce qu'il reste de capacité de résistance à la domination qu'elles veulent briser.

*C'est l'environnement et les choix industriels (nucléaire - pesticide pour l'agriculture intensive etc.) qui crée ou renforce des mutations qu'il convient de prévenir. Il s'agit d'adapter l'homme à son nouvel environnement.

**N'allez pas croire que "ça n'arrive qu'aux Etats-Unis", car en France, depuis 1997, l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), sous l'égide de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), a lancé un programme de recherche sur les bases biologiques et génétiques des prédispositions à certaines maladies professionnelles.

***En octobre 2000, les anti-OGM ont inauguré l'un des premiers contrôles policiers génétiques après la destruction d'une parcelle de maïs transgénique à Longué, dans le Maine-et-Loire. Quelques gouttes de sang auraient été découvertes sur un épi heureusement arraché. Les citoyennistes d'Attac et de la confédération paysanne décidèrent de participer au contrôle génétique en crachant sur un buvard. Voir textes et documents… sur la deuxième campagne contre le génie génétique, netmc.online.fr

L'administration industrielle de la mort était déjà le privilège de la domination. Grâce au pouvoir que lui procure l'accession de la génétique au statut de technoscience, c'est désormais dans l'administration industrielle de la vie qu'elle fait d'énormes progrès, sous les dehors aimables du progrès médical et, ce, dès avant la naissance (FIV, DPI…). La dépossession des individus en est encore aggravée : ils deviennent encore plus étrangers à eux-mêmes.

La connaissance qu'ils peuvent acquérir d'eux-mêmes est plus que jamais traitée comme qualité négligeable face à la puissance prétendue sans limites des biotechnologies auxquelles ils devraient s'abandonner pour leur propre survie. Le monde qu'elles participent à mettre en place n'est pas celui d'individus et de communautés libres, capables d'affronter de façon aussi consciente et autonome que possible ce qu'il y a de douloureux dans l'existence humaine, à commencer par la maladie et la mort. C'est celui des tartuffes scientifiques qui annoncent sans rire le règne de la santé parfaite pour la fin du siècle… au milieu des décombres.

Cette guerre contre la vie et la liberté, comme toutes les guerres de notre époque, est menée au nom de l'humanitaire, par le biais de spectacles organisés autour de maladies précises, comme les myopathies. Le Téléthon donne bonne conscience aux citoyens modèles, pétris de bonnes intentions moralisatrices. Mais qui trouvent plus confortable aujourd'hui de croire que les maladies sont dans les gènes, comme ils ont cru hier qu'elles étaient dans les microbes, de verser quelques larmes de crocodile et de mettre la main au portefeuille sans plus se poser de questions.

Quant à nous, nous disons sans détour que c'est dans la confrontation avec une société qui créé et met en spectacle les délires de pouvoir des nouveaux docteurs Frankenstein que la question de la maladie, comme toutes les autres questions qui nous tourmentent, peut être réellement posée. C'est pourquoi nous sommes aux côtés de ceux qui, comme René Riesel, la combattent, par la plume et par d'autres moyens, sans hésiter à revendiquer les sabotages d'OGM, quitte à aller en prison.

Ce combat ne mène jamais au prix Nobel, mais parfois dans les geôles de la République. C'est pourtant le seul qui vaille la peine d'être tenté.

Paris, décembre 2002

Quelques ennemis du meilleur des mondes
C/o ACNM - Boîte postale 178
75967 Paris Cedex 20



Ce texte est loin d'être achevé : il n'a pas plus de prétentions que de lancer quelques idées, quelques débuts d'analyses, il est une invitation à entamer une réflexion commune. S'il dépasse largement les problèmes spécifiquement carcéraux, c'est que nous savons fort bien que l'enfermement ne cessera d'exister qu'avec la disparition du système qui l'engendre. Peut-être ces quelques lignes sembleront un peu indigestes, mettons-le sur le compte de la perte de l'habitude de creuser les problèmes, habitude qui fait réfléchir vite fait la complexité du monde en la traduisant en slogans.

L'Envolée

Si pendant les quelques mois de l'hiver 2000, au moment où les questions carcérales et judiciaires étaient à la mode, nous avions été dupes ou intéressés, nous aurions pu trouver une place dans la grande famille des associations qui occupent médiatiquement ou institutionnellement le terrain des prisons. Dupes, soit d'imaginer que l'Etat concède quelques miettes de légitimité ou quelques maigres subventions sans attendre en échange une allégeance sous peine de se voir supprimer ces avantages. Dupes d'imaginer que l'Etat pouvait ignorer la réalité de ses prisons et avait besoin d'observateurs, de conseillers pour engager des réformes : la publicité faite autour du livre de Vasseur était conçue et n'aura servi qu'à faire passer l'énorme budget de la construction des nouvelles prisons prévue depuis plusieurs années. Intéressés, si comme beaucoup d'autres collectifs nous avions accepté de cogérer avec l'Etat, sous couvert de réalisme pragmatique, en œuvrant pour une hypothétique humanisation des prisons, alors que le véritable pragmatisme montre clairement que depuis 20 ans derrière les murs lisses et propres, on emmure des condamnés à des peines de plus en plus longues. Quand l'hygiène est synonyme d'isolement destructeur systématisé, on ne peut pas parler de « progrès ».

A l'époque, la presse nationale soulignait avec éloge la naissance du journal L'Envolée. Nous étions conviés à des colloques de sociologues en quête de peines alternatives et à des réunions d'avocats se penchant sur le sens de la peine. Les sourires mondains auront été de courte durée, nos déplacements étaient pour nous (et sont toujours) des occasions de dire haut et fort ce que nous pensons, que cela plaise ou non. Ces beaux parleurs professionnels ne parviennent pas à nous faire oublier la réalité des choses ; monsieur Badinter a beau jouer les Victor Hugo, nous savons qu'il n'a pas aboli la peine de mort et qu'il a transformé la guillotine en agonie lente et administrative. La commission Justice du PCF peut s'indigner de la longueur des peines tout en collaborant au gouvernement qui les a prônées. Durant cette période, nous étions à leurs yeux les utopistes de service dont la critique radicale de l'enfermement pouvait apporter une note pittoresque à leurs débats insipides. Assez rapidement, nous sommes devenus des gêneurs à éviter. A présent nous sommes des extrémistes dangereux, proches de ce qu'ils appellent les terroristes qu'il ne s'agit plus seulement d'ignorer mais de supprimer. Ce qui n'est pas assimilable par l'Etat et ses partenaires est à rejeter, à criminaliser.

Pourtant nos propos n'ont pas changé, nos activités non plus. Notre volonté est toujours de rester indépendants de quelque autorité que ce soit, de comprendre et de construire des rapports de force avec les premiers concernés, c'est à dire les prisonniers et leurs proches et autres gibiers de potence, et de placer la prison dans la critique plus générale de la société qui la génère. Cette volonté exprime un refus du consensus ambiant qui au mieux prône l'amélioration des conditions de détention et qui voit comme solution, en accord avec l'Etat, la construction de nouvelles prisons.

Ce que nous voyons dans le domaine précis de la prison se manifeste dans l'expression de toutes les critiques sociales. Ce ne sont pas les exemples qui manquent…

Le sommet du G8 à Gênes en juillet 2001

Les rencontres des décideurs de ce monde sont l'occasion de rassemblements plurivoques de contestataires de toutes tendances politiques et de tous horizons. Pour les organisateurs du Global Social Forum à Gênes (Attac, les adeptes de la désobéissance civile, les Tutte bianche…) et particulièrement pour la branche la plus « énervée » de ce GSF, les Tutte bianche, il s'agissait de reprendre en mains la contestation autour des contre-sommets. Tout le monde savait que, même si les autorités italiennes s'étaient préparées à une répression musclée, des affrontements entre forces de l'ordre et manifestants anticapitalistes auraient tout de même lieu. Les Tutte bianche ont préalablement préparé avec la police l'encadrement des manifestations, ont passé des accords dans lesquels ils s'engageaient à ne pas s'attaquer à des personnes même en uniforme, à ne pas endommager la ville, à rester non violents. Par cet accord consensuel, les organisateurs interdisaient toute expression des franges radicales du mouvement et ceci pour la première fois : ils ont bien rempli leur tâche. Dans un premier temps, ils ont isolé du reste des manifestants tous ceux qui leur semblaient violents et échappaient à leur contrôle, ensuite ils se sont arrangés pour qu'ils soient pris en tenaille entre leur service d'ordre et la police, les livrant ainsi aux flics ultra-violents qui n'ont pas hésité à tirer à balles réelles et à tuer. Pour justifier leur collaboration aux yeux de l'ensemble du mouvement, en bons stratèges staliniens, ils ont accusé ceux qu'ils ont eux-mêmes désignés comme Black Bloc d'être des provocateurs infiltrés par la police. De cette façon, après les avoir criminalisés, ils les isolaient politiquement.

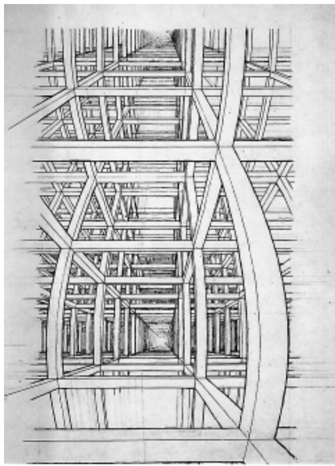
Cette prétendue infiltration policière du Black Bloc n'a pas existé, ce qui a bien existé, ce sont des milliers de sujets radicaux qui ont tenu un quart de la ville pendant plus de six heures, débordant les consignes de pacification. La faiblesse de la critique de l'ultra-libéralisme des différents participants du GSF, montre bien que leur première préoccupation est de prendre la place laissée par les partis de gauche en pleine décrépitude, de devenir les interlocuteurs crédibles des instances dirigeantes, de représenter la nouvelle opposition au libéralisme en proposant l'alternative du capitalisme à visage humain. Pour ce faire, il leur faut paraître le plus à gauche possible, en éradiquant toute contestation qui s'affranchirait de leur contrôle. L'un des responsables des Tutte bianche, Luca Casarini a répondu à la colère des insurrectionnalistes provoquée par l'acquittement du flic qui a tué Carlos Guliani et par les nombreuses arrestations dans les rangs anarchistes : « les prochaines bombes ou balles, tirez-les contre nous car nous sommes vos pires ennemis. Dans le monde que nous construisons, vous n'aurez pas le droit d'exister »… Ce n'est pas une spécificité italienne, toute mesure gardée, Résistons Ensemble, faisant le bilan de leur manifestation anti-sécuritaire du 21 décembre 2002, déplorait « l'intervention pacifique d'un groupe de militants contre un hôtel du groupe ACCOR, avec laquelle tout le monde est d'accord, pour autant il était inutile pour ce faire de couper la circulation sur tout le boulevard, créant une situation qui pouvait permettre aux RG une intervention provocatrice », et excluait l'un des participants à une chiffonnade interne, « il faudra s'organiser collectivement pour mettre cet individu hors d'état de nuire dans nos manifs ».

Ce ne sont que des exemples parmi d'autres de la forme que prend la critique sociale et politique. Les sans papiers, les précaires, les sans logis, les chômeurs, etc., suivent souvent cette même logique qui place l'Etat en interlocuteur possible. Tant qu'on ne placera pas chacune de ces luttes dans le contexte économique du développement capitaliste, tant qu'on s'imaginera que l'Etat protège l'intérêt des exploités, l'on consolidera cette société fondée sur le profit et la marchandise, en revendiquant quelques miettes. L'Etat laisse ces quelques miettes quand c'est nécessaire au développement capitaliste ; l'Etat n'a jamais hésité à sacrifier, à exterminer dans tous les autres cas. Et ce n'est pas céder au mythe du grand Soir que de continuer à diffuser des idées révolutionnaires. L'utopie n'est pas la chasse gardée du Capital.



Le consensus politique

Lors des dernières élections présidentielles françaises, la droite a bénéficié d'une union sacrée républicaine mobilisée pour défendre les valeurs de la démocratie face au péril fasciste. C'est dans un large consensus que Chirac a été plébiscité par 80 % des électeurs. Une grande partie des forces de gauche avait accepté d'appeler à cet élan national en promettant qu'une fois débarrassé de l'extrême droite, ils descendraient dans la rue pour défendre leurs acquis si ceux-ci devaient être menacés. Contrairement à ce que dit la chanson, ce ne fut que deux petits tours et puis s'en vont… La rentrée sociale s'est bornée à quelques défilés bien ordonnés, scandant une opposition plus formelle que porteuse d'une critique ne serait-ce que de la politique gouvernementale. Ne reste qu'un large consensus. malgré la rupture du contrat qui le rendait crédible (pouvoir d'achat, couverture sociale, services publics, l'illusion de l'égalité des chances dans l'éducation nationale, la médecine pour tous, les retraites, les licenciements). Le consensus perdure bien que les antagonismes de classes soient toujours présents: mais là où avant il s'agissait de se réapproprier au moins l'outil de production, quelquefois d'abolir les classes sociales, il s'agit désormais de défendre ce que l'on possède individuellement ou corporativement: «ce n'est plus le producteur qui est mis en avant dans la personne du travailleur, mais le citoyen. Jusque dans les années soixante, le militant syndical qui s'occupait du secours populaire, d'organisations antifascistes, de défense des prisonniers ou de solidarité avec le tiers-monde… n'effectuait cela que comme individu moyen défini par son appartenance de classe et non comme individu abstrait appartenant à la société comme communauté politique des citoyens… Le citoyen définit une communauté plus large que la classe à partir non des individus singuliers mais des individus isolés. Plus les individus dans leurs rapports sont isolés, plus la communauté qu'ils définissent et large et abstraite, plus l'ectoplasme citoyen a du champ devant lui.» La gauche plurielle est passée maître dans l'art de dissimuler les contradictions internes de l'exploitation capitaliste: en 20 ans de pouvoir socialiste elle a su faire accepter à une très large majorité de se faire exploiter pour le bien être de quelques uns. Mauroy, premier ministre de Mitterand en 81 avait pourtant annoncé la couleur: «les chefs d'entreprise comprendront-ils que la gauche au pouvoir apporte aux entrepreneurs ce que la droite n'a jamais pu leur assurer: un climat social de négociations et non d'affrontements, une planification qui balise l'avenir». Les patrons deviennent des patrons de proximité et les détenus des citoyens, autour du "tous ensemble" chacun a sa place. Marx pensait que le prolétariat viendrait à bout des classes sociales, force est de constater que c'est la bourgeoisie et ses valeurs qui donnent l'illusion d'une société sans classes.



Après la deuxième guerre mondiale, la volonté du capitalisme d'intensifier sa production industrielle a permis aux ouvriers d'accéder à une consommation de masse (salariat, crédits…). Il atteignait du même coup ses deux objectifs, faire taire la contestation ouvrière en lui donnant l'illusion d'appartenir au clan des propriétaires tout en l'accablant de crédits et d'autre part de généraliser le processus de marchandisation en produisant de plus en plus pour générer plus de profits. Pour parvenir à faire croire à un travailleur précaire qui se sert la ceinture pendant vingt ans pour posséder un petit pavillon à crédit qu'il aurait des intérêts communs avec un gros propriétaire foncier ou industriel, il faut lui faire oublier que ce qu'il possède est dérisoire: l'individualisation que génère obligatoirement la propriété privée ajouté à la propagande sécuritaire qui véhicule la peur de l'autre fait que les quelques miettes que l'on acquiert deviennent de l'or, juste parce quon croit qu'il faut les défendre.

Les droits de l'homme et la propriété

Le pivot idéologique du contrat social des sociétés occidentales est les droits de l'homme: c'est en leur nom que les guerres les plus terribles sont perpétrées, que les Etats torturent, obligent à travailler et que la marchandise supplante les rapports sociaux préexistants. Les droits de l'homme ne sont ni une nouveauté, ni un progrès; ils datent de la fin du XVIIIe siècle, époque où ils traduisaient la suprématie de la bourgeoisie et de sa raison d'être: la propriété. Faut-il rappeler que dans la doctrine des droits de l'homme, la vie et la liberté elle-même n'ont de sens que dans le concept de propriété. Les premiers à l'avoir posé comme fondement d'un régime politique sont les américains avec la déclaration d'indépendance du 4 juillet 1776 qui stipule que «tous les hommes naissent égaux et sont gratifiés par le créateur de certains droits inaliénables dont font partie la vie, la liberté et la recherche du bonheur» (Thomas Jefferson). Deux ans après, les auteurs de la constitution américaine remplace dans le texte «la recherche du bonheur» par «le droit à la propriété». La révolution française de la même façon bénéficia à la classe bourgeoise qui domine depuis notre société: ce groupe en période de conquête de pouvoir économique avait besoin pour la manufacture et pour l'échange des richesses d'une société où disparaissent les particularismes individuels et géographiques comme les logiques autres que celles du profit: Portalis, l'un des rédacteurs du Code civil écrivait que la propriété était bien la cause de ce code: «tous les titres du Code civil ne sont que le développement des règles relatives à l'exercice du droit de propriété; ce qui prouve déjà que la propriété est la base de toute législation, la source de toutes les affectations morales et de toutes les jouissances auxquelles il est permis à l'homme d'aspirer». Ce qu'il a fallu mettre en place, c'est un système qui permette qu'un individu soit le salarié de la fabrique et non plus le sujet d'un suzerain: ce même code (art. 1788) prévoyait que dans les relations de travail l'employeur était cru sur parole, tandis que le salarié devait amener les preuves de ses dires.

Le droit comme nouvelle religion

Désormais le droit et les lois ne sont plus perçus comme étant ceux du plus fort mais comme une référence qui ferait abstraction des inégalités et qui placerait tout le monde sur un même pied d'égalité. De fait, de plus en plus de rapports sociaux sont codifiés par des textes: chaque geste, chaque problème ne peut s'exercer ou se régler en dehors de l'arbitrage de l'État. Un différent avec un voisin se règle avec un juge de proximité, traverser la route nécessite une codification, une insulte à un professeur peut conduire devant les tribunaux. L'omniprésence des lois est donnée comme la garantie de plus de liberté: le droit est donné comme la valeur la plus élevée de la civilisation qui réglementerait la barbarie patronale tout comme la sauvagerie intrinsèque de chaque individu. Du coup tout le monde s'y réfère et place le droit en dehors des conflits en en faisant l'arbitre juste, dépassionné, œuvrant pour l'intérêt commun. Du temps de la royauté, Philippe le Bel ne s'en cachait pas: «la vengeance d'un roi s'appelle justice». Pour les démocraties, l'arnaque est fameuse: elle a réussi à faire oublier la notion de vengeance offrant à ses sujets la généreuse possibilité de se battre pour obtenir des droits, tout cela dans le cadre de plus en plus étriqué des lois. Tous ceux qui outrepassent ces cadres se placent hors la loi, donc sont des ennemis de l'intérêt collectif; par exemple quand on fait grève, il faut déposer un préavis, on ne peut pas manifester sans l'aval de la préfecture, là où hier on occupait, aujourd'hui ce même geste est qualifié de séquestration.

Le fait que le droit n'est pas seulement imposé mais revendiqué par ceux-là mêmes qui en pâtissent, crée évidemment un consensus autour de l'idée que l'Etat est une structure nécessaire voire naturelle. Ce consensus est consolidé par le fait qu'il est de plus en plus inimaginable de s'opposer efficacement à l'Etat, que ce soit pour se défendre ou pour attaquer: il détient le monopole de la violence, de son exercice comme de sa définition (une insulte à un dépositaire de l'autorité publique est une violence passible d'emprisonnement). Encore une fois, en se faisant le médiateur incontournable qui assure à chacun la sécurité face à l'autre, en détenant le monopole de la violence, l'Etat se préserve de toute attaque qui pourrait être menée contre lui.

Pourtant, il n'y a pas si longtemps, les pauvres savaient que le droit était l'arme des puissants qui les assujettissaient et que l'appareil juridique et policier chargé de l'appliquer était conçu pour garantir la sécurité et la propriété des nantis.
Le consensus qui s'est développé tout au long de l'histoire trouve son origine dans ce Code civil qui dit que c'est le propriétaire et le patron qui ont raison mais que c'est au citoyen qu'on le fait dire. La multiplication de ces valeurs contenues dans les différentes déclarations a permis non seulement de consolider l'évidence de la propriété comme ciment social mais aussi de faire de ces chartes de droit le modèle universel de toute contestation, qui souvent ne sait même plus que lorsqu'elle défend le droit, c'est la propriété qu'elle laisse indemne et l'Etat qu'elle renforce. Aujourd'hui, le moindre mouvement se réfère à l'idéologie des droits de l'homme, qui, séparée de son contexte historique, économique, politique est devenue plus efficace qu'une religion: elle fait du capitalisme une réalité indépassable que l'on peut au mieux aménager, mais plus remettre en cause. Le citoyenniste est le nouveau prêtre du capitalisme, son église est l'Etat, sa bible les droits de l'homme, ses évangiles les codes juridiques.

Les syndicats

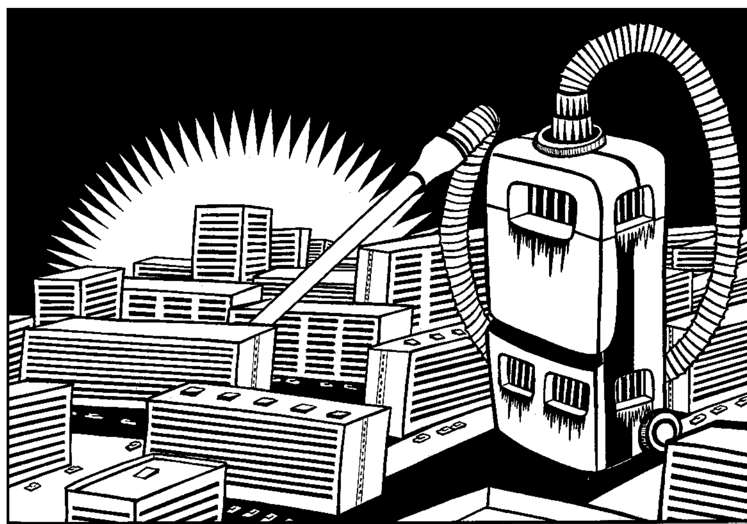
Les vingt ans de gauche plurielle au pouvoir auront développé l'illusion de la possible concertation entre dominants et dominés comme si tous ensemble la recherche du bien être commun dans un système capitaliste était possible. Le passage d'un conflit qui n'oubliait jamais la lutte de classes à des problèmes débattus entre citoyens, flics, commerçants, sociologues, habitants, ne s'est pas fait en un jour. Les syndicats avaient bien déblayé le chemin, trahissant la classe ouvrière chaque fois qu'elle pouvait être dangereuse, cantonnant les luttes à des revendications au mieux salariales, en omettant les questions fondamentales de «qu'est-ce qu'on produit, comment, pourquoi» et encore moins celle de la remise en cause des structures de production capitaliste. Les syndicats, la CFDT, en tête, fonctionnent comme de véritables entreprises avec les petits «soucis» rencontrés par les patrons: investissements, profits, rentabilité, gestion du personnel. Ce qui vient de se passer ces derniers mois est révélateur: il leur était plus important de se mobiliser pour la représentation prud'homale que de s'opposer en analyse et en acte aux mesures destinées à favoriser les licenciements, à restreindre les avantages des chômeurs…, à criminaliser la pauvreté. Ce sont les capacités virtuelles de mobilisation qui permettront aux forces syndicales d'accéder aux instances de cogestion de l'entreprise et aux organismes de régulations (comités d'entreprise, sécurité sociale, unedic, etc.).

Les partis

De leur côté, les partis ont réussi au cours de l'histoire récente à dégoûter de la politique bon nombre d'électeurs et à assécher leur vivier de militants. Essayant tant bien que mal de maintenir le spectacle de la démocratie, l'Etat est obligé de subventionner les garants de sa légitimité représentative (syndicats, partis, associations); il envisage même de

LES ASSOCIATIONS

Attac est un bon exemple de ce qui constitue les bases est les points communs du tissu associatif. Attac (association pour une taxe tobin d'aide aux citoyens) est un groupe reconnu par l'Etat, une centaine de parlementaires en fait partie, Jospin en a été président d'honneur, des conseils municipaux entiers y ont adhéré, attac a une tribune ouverte dans le Monde diplomatique. Le programme d'attac se résume théoriquement à réclamer la taxation à 0,1 % des mouvements internationaux de capitaux. Attac lutte donc contre l'économie débridée, contre l'ultra-libéralisme et pour une mondialisation alternative. Attac se bat pour un capitalisme européen capable de se dégager du joug américain. En clair, Attac se bat contre le capitalisme financier pour en revenir au bon vieux temps de l'Etat providence, régulateur d'un capitalisme à visage humain: Attac se bat pour la mondialisation de l'Etat. Ce choix contient le consensus autour de l'idée de l'Etat: la critique du rapport de production capitaliste se limite à la critique des grosses multinationales qui priveraient l'être humain de sa vie, de son espace, de son travail. Ce projet se veut interclassiste mais réunit dans les faits la classe moyenne, les intellectuels, les déçus de la gauche et les isolés qui ne trouvent plus de structures pour s'exprimer. C'est l'expression même de la social-démocratie, faire passer ses intérêts pour l'intérêt général. Pourtant, eux qui prônent la concertation large, égalitaire, ont un fonctionnement organisationnel pyramidal, des dirigeants auto proclamés. Leur moyen d'action: le contrôle citoyen exercé par des pseudo spécialistes, des personnalités socialement reconnues qui seraient chargées de constater les faits et de les présenter à l'arbitrage bienveillant de l'Etat, seul décideur légitime qu'ils reconnaissent. Attac ne connaît pas de problèmes de financement vu la qualité de ses adhérents et sa reconnaissance; pas de problèmes pour avoir une salle, des autorisations institutionnelles. Le prochain forum social européen qui se tiendra à Paris en octobre 2003 sera doté de 19,5 millions d'euros. Ce n'est pas aussi simple pour tout le monde: avoir des notables dans ses rangs n'est pas donné à tous. Pour beaucoup il faut déployer des forces incroyables pour obtenir des moyens qui seront sans cesse remis en cause. Pour les moins scrupuleux, il faudra gratter des subventions, geste qui réduira en partie ou totalement leur liberté d'activité. Celle-ci se réduisant souvent à la sauvegarde de leur structure: peu à peu le contenu de l'objet de l'association s'efface au profit du fonctionnement formel. Le chômage aidant, le secteur associatif a même pu être perçu comme un débouché professionnel possible, ce qui peut induire une logique de petits intérêts personnels qu'ils soient financiers ou politiciens. Les associations en échange de moyens acceptent le cadre légal fixé par l'État et la place qui leur est assignée dans le tissu social et ainsi elles deviennent à leur tour un rouage actif du contrat social: par exemple, à l'échelle d'une commune, cela peut se traduire par l'adhésion des associations aux contrats locaux de sécurité qui les unissent aux forces de l'ordre, à la fonction publique, aux commerçants pour éradiquer la poignée de sauvageons qui seraient la cause de tous les maux, pour circonscrire ou éliminer ce qui se différencie, s'écarte, menace. Ce qui est valable pour une ville l'est pour le pays, l'État n'ayant pas les moyens de mettre un flic derrière chaque personne, habilement s'ingénue à le faire germer dans chaque tête, vampirisant les corps et les consciences afin de créer les conditions nécessaires à une pacification du corps social adaptée à l'extension du capitalisme et de ses nouveaux moyens (nucléaire, informatique…).



L'ÉTAT

Le consensus se construit autour de cette idée d'un État démocratique, d'un État de droit, qui serait la seule organisation humaine capable de garantir la liberté de tous. Les inégalités sont encore bien présentes dans les pays occidentaux, il appartient à l'État de se donner les moyens de les résorber; le patronat ne respecte pas les accords sociaux, il appartient à l'Etat de les y obliger; le chômage augmente, la précarisation devient une caractéristique structurelle du monde du travail, il appartient à l'Etat de légiférer, de codifier ces nouvelles données; les trois quarts de la planète sont pillés au bénéfice des pays les plus riches, il appartient aux Etats réunis de passer des conventions pour réguler et minimiser au maximum ce processus, etc. comme si l'Etat était séparé de l'économie, voire même en face d'elle. Cette illusion tient à ce mensonge fondateur de la démocratie bourgeoise que nous avons déjà largement évoqué, la confusion citoyenne qui permet d'effacer la conscience de classes, mais elle est maintenue aussi par le souvenir des périodes de développement économique où l'Etat joue son rôle d'incitateur, de régulateur, de protecteur qui assurerait le partage relatif des nouvelles richesses. L'exemple des trente glorieuses est significatif: la relance économique, l'idée d'un progrès social et économique s'est en fait construit autour de la restructuration de l'ensemble des secteurs (industrie, urbanisme, monde rural, secteur tertiaire…) dans le sens d'attacher encore plus les hommes à la machine, de concevoir les rapports sociaux comme des rapports économiques (cf. les nouvelles conceptions de l'urbanisme qui dessinent les villes à la mesure de la rentabilité, le démantèlement des campagnes au profit de l'industrialisation de l'agriculture et de l'élevage). La reconstruction du pays au sortir de la guerre, le plein emploi, le baby boom, le pouvoir d'achat, l'accession à la petite propriété ont pu donner une image positive à l'État comme promoteur du progrès sans que soient suffisamment mesurées les conséquences de ces choix économiques et politiques. L'ensemble des ces "bienfaits" étatiques prennent aujourd'hui leur véritable signification; les secteurs dits de service public, qui échappaient soi disant à l'économie de marché et à la loi du profit, qui étaient destinés uniquement au bien être de tous, à l'équilibre social, à la recherche d'une égalité des chances, sont un laboratoire des nouvelles organisations du travail: statuts précaires, gel des salaires, généralisation des normes de rentabilité (EDF, poste, etc).

Contrairement aux idées développées par les adeptes de la social démocratie, la nature, la fonction de l'État n'ont pas changé. Elles ont suivi les développements économiques, pas d'une manière extérieure mais parfaitement confondue: l'État n'est pas distinct de l'économie, il en est l'outil de par les institutions, il en est la concrétisation de par la codification de l'ensemble de la société, il en est la conscience en ce qu'il permet de transformer les rapports sociaux en marchandises et vice versa. Sans État, il n'y aurait pas d'économie capitaliste. L'État est par essence le consensus qui permet de faire l'union sacrée autour du mode de production capitaliste, que celui-ci soit privé ou public ne change pas grand chose. Reprenons un extrait de Poulantzas qui à nos yeux définit justement le double rôle de l'Etat qui "a pour fonction de désorganiser politiquement les classes dominées tout en organisant politiquement la classe dominante, d'exclure de son sein la présence en tant que classes des classes dominées tout en y introduisant en tant que classe la classe dominante, de fixer son rapport aux classes dominées comme représentation de l'unité du peuple-nation tout en fixant son rapport aux classes dominantes comme rapport à des classes politiquement organisées. Bref, cet État existe comme État des classes dominantes tout en excluant de son sein la lutte des classes. La contradiction principale de cet Etat ne consiste pas tellement en ce qu'il se dit un Etat de tout le peuple alors qu'il est un Etat de classes, mais à proprement parler en ce qu'il se présente dans ses institutions mêmes comme un Etat de classes d'une société institutionnellement fixée comme non divisée en classes, en ce qu'il se présente comme un Etat de la classe bourgeoise en sous entendant que tout le peuple fait partie de cette classe."

Mis à part ce piège qui consiste à défendre le service public comme garant de l'intérêt général, l'idée qu'il y aurait une bonne marchandise utile, produite dans le cadre d'un commerce équitable participe de ce même consensus qui propage l'évidence d'un capitalisme juste. Prenons l'exemple du roquefort, blason défendu par Bové et les siens contre l'impérialisme de la malbouffe: non pas que nous soyons des amateurs de big Mac, loin s'en faut, mais qu'à travers cette défense du bon produit soit occulté tout ce qui en fait un produit: le roquefort n'est pas un produit artisanal échangé directement entre des producteurs et des consommateurs, entre ces deux catégories, il y a les banques, du crédit, du salaire, de la grande distribution; le roquefort, pour quelques-uns de ses producteurs, est aux mains d'entreprises dirigées par des membres du Front national, comme image du progrès social et politique, on fait mieux; le roquefort épouse les lois du profit et n'hésite pas à fabriquer de la fausse feta avec le surplus de production de lait autorisée profitant de l'absence d'appellation contrôlée de ce fromage grec. Cette séparation entre l'utile d'une part et le profit et le nuisible d'autre part est parfaitement illusoire: il n'y a pas d'utile sans profit dans n'importe laquelle des productions capitalistes. En termes marxistes, cela pourrait se dire ainsi: il n'y a pas de valeur d'usage séparée de la valeur d'échange. Les deux tentent à se confondre. Défendre une bonne valeur d'usage dans le monde capitaliste reviendrait à faire croire que le capitalisme n'a pas besoin de générer toujours plus de profit, toujours plus d'exploitation pour exister. Que ce soit pour les baskets ou la nourriture bio, on semble imaginer qu'un bon usage dépendrait de la solidité, de la longévité, de son adaptation au climat, de son confort, qu'il a été produit en respectant l'environnement, l'humain, et que son coût est équitable: inutile de dire qu'on est loin du compte, et pour cause, on ne peut pas y parvenir. Ce n'est pas l'usage en soi qui compte, c'est sa capacité à investir chaque espace, générer toujours plus de profit, à en faire un facteur d'intégration, de reconnaissance dans la société marchande.

Hélas, prendre conscience de l'existence de ce consensus ne suffit pas. La séparation des êtres humains, la marchandisation de toutes les richesses inhérentes à l'homme, la nudité de chacun face à l'Etat, créent un sentiment de solitude, d'impuissance, de peur. Ni la télévision, ni le couple, ni les loisirs, ni l'électroménager, ni l'accumulation de biens ne peuvent combler le vide laissé par l'absence de savoir-faire, d'amis, de projets, d'aventures, de rencontres humaines, d'amour. Concrétiser l'idée que le capitalisme n'est pas la seule organisation humaine possible nécessite de la part de ceux qui l'énoncent de comprendre et d'analyser son évolution et définir le plus précisément possible la phase qu'il traverse pour tenter de rompre avec des discours simplistes qui confirment souvent la toute puissance du système. Ce combat ne peut pas être individuel ni même groupusculaire, il a besoin d'échanges, de confrontations pour pouvoir évoluer, avancer et se généraliser. Peut-être en sommes-nous aujourd'hui à la simple nécessité de sortir de l'isolement qui gagne tous les espaces, de rendre l'Etat visible partout où il est, de ne pas s'en faire consciemment ou inconsciemment les relais, d'en être le moins dépendant possible.

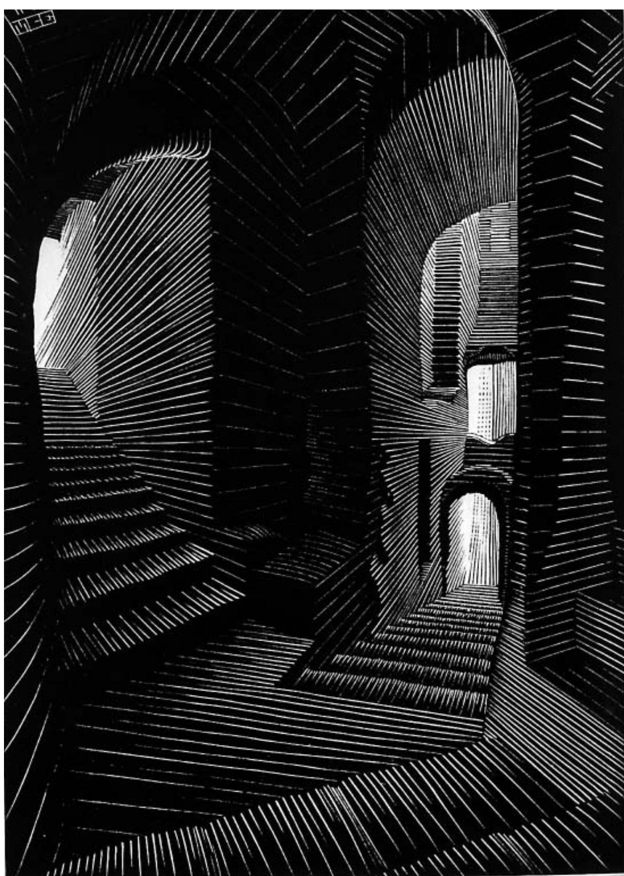
Les parloirs

D'après toutes les informations que nous avons reçues, l'administration pénitentiaire «fait la misère» aux prisonniers chaque fois qu'elle en a la possibilité. Un peu comme leurs collègues flics ils s'inscrivent dans la dynamique bleu marine, poussés en avant par un climat tout répressif. Dans les centrales, ils essayent de remettre en cause l'ouverture des portes de cellule pendant la journée, la durée des parloirs etc.. A Clairvaux, centrale particulièrement excentrée, la direction renvoyait des familles qui viennent de très loin pour dix minutes de retard; à Poissy, la durée des parloirs est revue à la baisse et une caméra est installée dans les parloirs famille, empêchant toute intimité déjà fort relative.

Dans les maisons d'arrêt, les prises de rendez-vous sont de plus en plus compliquées, les lignes de téléphone sont constamment occupées. Visiblement il manque de personnel pour répondre et assurer un tour supplémentaire de parloir, il suffirait d'en récupérer quelques-uns en détention, cela en ferait toujours moins pour faire chier le monde. Normalement, les familles peuvent visiter 3 fois une demi heure par semaine un prévenu, et une heure pour un condamné: cette règle, déjà bien insuffisante, n'est même pas appliquée. Ils invoquent la surpopulation et le manque de personnel, n'hésitant pas à faire pression sur un point sensible, sachant très bien qu'en s'attaquant aux seuls moments de contacts qu'ont certains prisonniers avec l'extérieur ils jouent avec le feu. Leur explication ne tient pas debout, dix ans auparavant les taules étaient aussi remplies sans qu'il n'y ait tous ces dysfonctionnements.

Fleury, novembre 2002:

«Il y a 18 Basques au mitard, tous ceux de Fleury, à cause des parloirs, car ici le parloir c'est 30 minutes trois fois par semaine, donc six heures par mois, et eux ils demandent à avoir une heure six fois par mois. Ici ils ne veulent pas. Ca fait deux ou trois semaines qu'ils sont au mitard. En ce moment au D3, les porte-clés nous font de plus en plus de provocations. On en a un qui aboie tout le temps et qui met des rapports gratuits, la direction est au courant, mais elle lui donne toujours raison pour ne pas changer. De plus, il est appuyé par son syndicat.»



Bois d'Arcy, novembre 2002

«Cette lettre pour vous informer de la situation des 4 prisonniers politiques basques incarcérés à Bois d'Arcy. Le 19 octobre dernier, à l'issue des parloirs avec nos familles, trois d'entre nous sommes restés avant la fouille pour attendre un quatrième qui était encore au parloir dans l'idée de protester pour obtenir des explications de la part de la direction par rapport à une décision qui touche nos familles. Jusqu'à présent, nos visites ne se déroulaient jamais lors du dernier tour du parloir, car l'heure tardive empêchait nos familles de prendre le train le soir même, ce qui les obligeait à passer une nuit de plus à Paris. Quand ça s'est produit début octobre, on nous a répondu que c'était une erreur, la semaine suivante c'était exactement pareil, la troisième semaine nous nous sommes retrouvés devant le fait accompli: soit les familles abandonnaient le parloir à la moitié, soit elles rataient le train qui les ramène à 2000 km de là. Avant que le quatrième copain arrive, des responsables de la prison, le directeur en tête, sont venus dans une attitude agressive, fermant d'emblée la porte à toute possibilité de dialogue. Des matons nous ont plaqués au sol violemment, nous ont menottés dans le dos, nous donnant quelques coups au passage et nous ont traînés jusqu'au mitard. Ils nous ont jetés sur le «lit» et nous ont déshabillés de force, toujours menottés au dos. Immédiatement nous avons entamé une grève de la faim. Nous avons écopé de 30 jours de mitard pour cet incident et c'est de là que je vous écris. Après quinze jours de grève, nous avons demandé au médecin d'avoir des repas renforcés, chose courante en cas de manque de vitamines ou besoin de récupérer. Elle nous a répondu que ce n'était pas en son pouvoir, seulement dans des cas qui le justifient, et a précisé à l'un d'entre nous «qu'elle n'avait pas de temps à perdre». Malgré les circonstances, nous nous sentons quand même un peu privilégiés, si l'on peut dire. Car quand on voit la déchéance et la souffrance qui nous entoure dans ces lieux sordides, avoir le moral et l'envie de continuer de se battre, ça reste quand même un privilège. Premier jour de mitard, incendie de cellule, le détenu part à l'hôpital, troisième jour un autre détenu se coupe les veines, départ pour l'hôpital. Les crises, les angoisses, la souffrance avec la voix en plus. C'est donc pour cela que votre travail est nécessaire parce que la souffrance est là et il ne faut pas qu'elle soit étouffée, il faut qu'on l'entende pour qu'on puisse en finir avec elle.»

Clairvaux pétition signée par 80 prisonniers

Horaires des parloirs de la maison centrale de Clairvaux: deux simples mesures et le problème est réglé.

Les nouvelles mesures concernant les horaires de parloir de Clairvaux prises le 11 octobre 2002 par le directeur R. Danet, ne règle pas le problème des familles qui, pour des raisons essentiellement liées à l'éloignement et aux longues distances qu'elles sont amenées à parcourir arriveraient en retard. En effet, le directeur a précisé sur sa note de service que les retards ne seront pas admis au parloir. Cette mesure revient à interdire toute possibilité de parloir à la famille qui aurait le moindre retard car le système actuel ne prévoit qu'un seul parloir avec une seule heure d'entrée. Déjà plusieurs familles ont été refoulées à la porte de la centrale ces dernières semaines alors qu'elles venaient de parcourir des centaines de kilomètres. Et ces nouvelles mesures ne règlent en rien ce grave problème. D'autres familles risquent d'être encore refoulées.

De plus les aménagements apportées par ces nouvelles mesures ne règlent que partiellement le problème des familles qui désirent quitter le parloir avant la fin puisque les détenus présents au parloir sont obligés d'interrompre leur visite, de sortir du parloir, de réintégrer le SAS intérieur pour permettre à la famille qui désire sortir à la coupure de la mi-parloir de le faire.

Pour régler ces deux problèmes, il suffirait d'envisager deux légères modifications aux nouvelles dispositions prises par le directeur:

1) permettre aux familles qui arrivent en retard d'intégrer le parloir lors de la coupure de 16h15 prévue pour les visites de l'après-midi, ou de 10h15 pour celle du matin.

2) aménager un SAS à la porte extérieure du parloir pour ne pas obliger les détenus à interrompre leur visite et en attendant utiliser le second parloir pour les familles qui désirent sortir à la coupure de la mi-parloir et pour celles qui arrivent en retard.

Ces deux mesures sont facilement envisageables et peuvent être mises en place immédiatement. Elles sont d'autant plus envisageables qu'elles sont déjà en place dans le CD qui se trouve à l'intérieur de la même enceinte que la centrale. Et elles sont d'autant plus urgentes que nos familles risquent à tout moment d'être refoulées pour le moindre retard. Ce qui est inacceptable et ne se produit dans aucune autre prison.

DU 22 AU 29 FÉVRIER

SEMAINE D'ACTIONS ET D'INITIATIVES CONTRE LE CONTRÔLE SOCIAL

DANS LE CADRE DES PROCÈS DE L'ÉTÉ 2002 À STRASBOURG

Durant la semaine du 22 au 29 février, les 6 personnes inculpées durant le campement passent en procès à Strasbourg : deux sont inculpées de vol et détérioration de drapeaux, un autre de dégradation (tag), deux de rébellion et dégradation, un de transport d'armes de 6[e] catégoriel. Le campement Noborder qui a réuni plus de 2000 personnes à Strasbourg en juillet 2002 entendait s'attaquer aux dispositifs de contrôle qui nous visent tous, avec ou sans papiers, à travers les mots d'ordre : «non aux frontières, non aux nations, non au contrôle social». Actions, manifestations, discussions, auto-organisation et autogestion de tous les aspects de la vie commune ont pris place lors de cette initiative.
Pour faire face à cette répression, la solidarité s'organise au niveau international.
En traînant des camarades devant ses tribunaux, l'Etat nous invite à nous manifester à nouveau à Strasbourg et partout ailleurs sur les questions qui nous avaient amenées au campement : soyons à la hauteur de l'invitation. A l'occasion de cette «semaine de procès», nous appelons à une semaine d'actions et de lutte concrète contre le contrôle social.
Ce sera un moment pour réaffirmer, autour des thématiques mises en avant lors du campement, notre volonté offensive de faire face à ces dispositifs.

Le territoire de l'espace Schengen est quadrillé, organisé autour de Strasbourg comme ville-épicentre du SIS (toutes les informations de ce méga-fichier structuré en étoile sont stockées dans le bunker construit à cet effet à Strasbourg, toutes les demandes d'informations y transitent), clef de voûte du contrôle en voie d'unification. En effet la «libre circulation des personnes et des biens» aura préalablement réclamé de commencer le fichage policier de tous les individus réputés dangereux, de tous les étrangers potentiellement jugés indésirables (et d'autant mieux mis au travail), de toutes celles et ceux qu'il est bon, pour des motifs dits «d'ordre public», de placer sous «surveillance discrète». En fait c'est bien plutôt à une prolifération des frontières, à leur extension en tous points du territoire, que l'on assiste avec le SIS. Chaque patrouille de flics qui le consulte, où qu'elle soit dans l'espace Schengen, devient le point de départ potentiel d'une mesure d'expulsion, d'extradition ou d'arrestation. On veut nous prendre dans ce filet dont les mailles sont encore plus ou moins lâches. En notre faveur joueront toujours : les imperfections techniques (nombres de fiches limitées par exemple), les imperfections inhérentes à ce genre de fichier (une montagne d'informations se révèle de fait inutilisable) et les formes diverses et diffuses de résistance à des dispositifs de contrôle qui ne peuvent fonctionner qu'avec la complicité ou du moins l'acceptation de tous. Il s'agit désormais que toutes ces formes de résistance s'agencent et s'organisent afin de travailler les failles dans ces dispositifs pour qu'elle devienne brèches, puis béances.

Préparé par la LSQ, le projet de décision cadre sur le terrorisme, le projet de mandat d'arrêt européen, le tout sécuritaire est passé à l'offensive, visant toutes formes de militance (criminalisation des leaders syndicaux, interdiction de Batasuna, des groupes de lutte kurdes et turques, extradition vers l'Italie de Paolo Persichetti) et, plus généralement, de toutes formes de vie potentiellement subversives (menace sur les nomades, couvre-feu dans les banlieues, exactions diverses des bacs, prison ferme pour ceux qui ne payent pas leurs amendes, criminalisation des raveurs, de prostitué-e-s, des squatteurs).
Le campement a fait les frais de l'attitude brutalement répressive qui caractérise le système «tolérance zéro» qui se met en place dans l'ensemble de l'espace Schengen : interdiction préfectorale de manifester, arrestations à répétition, fouilles de véhicules, sept inculpations pendant le campement, une comparution immédiate avec mise en détention jusqu'au procès, et une peine de huit mois dont trois fermes confirmée en appel. Depuis, on assiste à Strasbourg à un véritable harcèlement policier et judiciaire (autorisations de parloirs refusées, mise à l'isolement du détenu, tribunal en état de siège à chaque audience). Le summum de l'absurde aura sans doute été atteint (pour l'instant…) avec l'inculpation de 17 personnes pour séquestration après une banale occupation pour obtenir un parloir pour le détenu (intervention du GIPN, 2 jours de garde-à-vue, mise sous écrou à la prison de l'Elsau, comparution immédiate des 17). Les otages de cette parodie judiciaire seront libérés à l'audience par le tribunal qui se déclare incompétent (la séquestration est un délit passible des assises !) mais le procureur qui espère encore obtenir les quatre mois de prison dont un ferme qu'il a requis, fait appel de cette incompétence et une seconde audience est prévue. Ces dernières inculpations, au-delà d'une répression spécifique au campement, marquent aussi une volonté de criminaliser la pratique même de l'occupation, mode d'action très répandu, que ce soit dans le mouvement des sans-papiers, celui des chômeurs ou comme simple pratique d'auto-défense sociale.

Au cours de cette semaine d'actions, toutes les initiatives autour des thématiques liées au contrôle social sont les bienvenues. Nous appelons tous ceux qui se manifesteraient à cette occasion à transmettre un court récit de leur initiative. Nous pourrons ainsi élaborer rapidement un communiqué en commun.
Une proposition sous forme de jeu peut prendre place, parmi d'autres, au cours de cette semaine d'action :

MONOPOLYSONS NOS VILLES

Ce jeu a pour but de rendre visible la topographie du contrôle, l'organisation des espaces réels dans lesquels nous vivons. pour ce faire, nous proposons de détourner le matériel de signalisation urbaine et de rendre visible le lien invisible de chaque point du territoire schengen avec Strasbourg comme lieu par lequel transitent toutes les informations du SIS.

Règle du jeu : c'est un jeu sans maître, dont nous sommes tous à même d'inventer les règles, étant tous appelés à devenir partie prenante du contrôle qui veut s'immiscer dans tous les aspects de nos vies.

1 - repérer des panneaux de signalisation à transformer (indications de direction, plaques de rues, panneaux de bienvenue aux entrées des villes, plaques commémoratives, etc.)

2 - préparer des panneaux de signalisations (tailles et formes en fonction des panneaux repérés) indiquant la distance précise entre l'endroit où l'on est et le fichier central situé à Strasbourg, y ajouter autant que possible une explication rapide de ce qu'est le SIS. On peut s'aider de la proposition de signalétique téléchargeable sur la page :
http : //www.noborder.org. Utiliser cette signalétique permettra aussi une certaine homogénéité des diverses actions décentralisées.

3 - Se munir de bonne colle et apposer les panneaux. Cette étape peut se faire de 2 manières : soit discrètement de façon à ce que les panneaux restent le plus longtemps possibles, soit publiquement de façon à en faire une action visible (les deux peuvent d'ailleurs être combinés). La deuxième option gagne à être agrémentée de toutes formes de mise en scène, diffusion de tracts, etc..

4 Tenir tous les autres participants au courant de l'initiative et de la façon dont elle s'est déroulée grâce à un récit circonstancié.

Le réseau No Border ainsi que l'ensemble des groupes et individus ayant participé au campement à Strasbourg exige la relaxe de tous les inculpés.
Infos complémentaire sur : www.noborder.org

APPEL

AU BOYCOTT DE L'«ANNÉE DE L'ALGÉRIE EN FRANCE»
DU COLLECTIF POUR L'INSURRECTION ALGÉRIENNE ET CONTRE LE TERRORISME D'ETAT

الجزائر

Alors que la réalité de la gestion de la société algérienne par le massacre et le terrorisme d'Etat apparaît jusque dans les cours de justice française (procès Nezzar/Souaïdia, procès des attentats de 1995 à Paris, etc.) ;

Alors que toute la société algérienne est prise en otage, colonisée par la mafia des généraux et l'oligarchie internationale de l'industrie pétrolière ;

Alors que dans l'indifférence mondiale, la Kabylie est un état d'insurrection ouverte et que, sur le reste du territoire algérien, des émeutes quotidiennes éclatent contre un pouvoir vomi ;

La France, en organisant une telle diversion «culturelle» (à laquelle de nombreux algériens sollicités ont déja refusé de participer), continue à soutenir le régime meurtrier d'Alger et à entretenir le silence et le mensonge sur sa sinistre acceptation de la politique terroriste algérienne, intérieur et diplomatique.

Le meilleur des mondes…

Paris, janvier 2003

contact : C/° ACNM – BP 178 – 75967 Paris cedex 20.

Liberté pour les prisonniers politiques algérien !

A Tizi-Ouzou six prisonniers sont en grève de la faim depuis le 3 décembre 2002. grèvistes depuis bientôt un mois ils sont dans un état critique. A la prison de Béjaia et Bouira vingt-cinq prisonniers.

Tous sont en attente de jugement

Projet de Loi Perben (extrait)

«les conditions de la poursuite des infractions en matière de trafic de stupéfiants, de terrorisme et de proxénétisme font déjà l'objet de régimes procéduraux spécifiques, dérogatoires du droit commun. Leur existence n'est évidemment pas remise en cause par ce projet.

Le projet procède donc à une définition précise des infractions qui relèvent de la criminalité organisée, auxquelles un régime procédural spécifique devient applicable.

Relèveront donc de cette catégorie:

— Toutes les infractions pour lesquelles la commission en bande organisée constitue une circonstance aggravante prévue par la loi*. De surcroît, le projet étend au trafic d'armes, à la contrebande, au meurtre, à l'assassinat et aux actes de torture la liste des infractions pour lesquelles cette circonstance aggravante est prévue.

— Une série d'infractions limitativement énumérées, qu'elles aient été commises ou non en bande organisée: trafic de stupéfiants, séquestrations, proxénétisme, traite des êtres humains, extorsions et acte de terrorisme.

La poursuite des infractions relevant de la délinquance et de la criminalité organisées ainsi définie nécessite une extension de la gamme des investigations auxquelles il sera possible d'avoir recours, aussi bien dans le cadre de l'enquête, sur autorisation du juge des libertés et de la détention, que dans celui de l'instruction:

— Le régime de la garde à vue de 48 heures avec une possibilité de prolongation de 48 heures supplémentaires par le juge des libertés et de la détention et entretien possible avec un avocat à la 36e heure (qui est le régime actuellement applicable notamment à l'association de malfaiteurs) doit être étendu à la poursuite de ces infractions pour tenir compte de leur complexité.

— Les opérations d'infiltration, de sonorisation et de fixation d'image dans les lieux publics ou privés ainsi que la prise de mesures conservatoires sur les biens de la personne mise en examen seront rendues possibles.

— Les mesures d'investigation coercitives, dont l'objet est de permettre de s'assurer de la réalité et de la complexité des faits, doivent pouvoir être effectuées dans le temps de l'enquête. Pour cela, le ministère public pourra solliciter du juge des libertés et de la détention la mise en œuvre de ces mesures. Il s'agira, dans le cadre de l'enquête, d'autoriser des perquisitions en dehors des heures prévues par l'article 59 du code de procédure pénale et d'autoriser, pour une durée limitée par la loi, des interceptions de télécommunications dans les conditions actuellement prévues par les articles 100-3 et suivants de ce code.»

∗ C'est à dire presque tous les délits, à commencer par le vol simple.

G.I.R. contre racaille

Dans ce monde où les «habitants des quartiers» (avant on aurait dit «les prolétaires parqués dans les cités dortoirs») n'ont comme perspective que la surexploitation dans des boulots précaires et sous-payés, la banalisation du racisme institutionnel, le matraquage publicitaire vantant la surconsommation, on aurait tort de s'offusquer du fait qu'une partie d'entre eux tentent d'échapper à la misérable survie par la mise en place d'une économie souterraine faite d'illégalité et de trafics en tous genres. Pourtant l'État, avec ses flics, son armée, ses médias, ses juges et ses «citoyens» (j'allais écrire les «bons citoyens», mais c'est un pléonasme, le terme citoyens ne désigne que les «bons») proclament qu'aujourd'hui l'heure est venue de mettre hors d'état de nuire ces «monstres» qu'ils ont eux-mêmes créés, la racaille. Pour ce faire ils mettent en place un arsenal ultra-répressif qui n'a pas de précédent, même le gouvernement de Vichy ne possédait pas de tels dispositifs de contrôle et de coercition. Cela n'émeut qu'à peine nos braves gens de gauche, il est vrai qu'ils sont habitués à ce que l'assassinat par la police d'un prolétaire dans une cité-ghetto ne fasse, au mieux qu'un entrefilet dans leur quotidien favori. Étant persuadés que les révoltes de banlieue n'ont pas de causes discernables mais seraient le reflet d'un manque de civisme dû à un phénomène de mode ou à une mauvaise influence de la télévision, ils ne voient pas d'inconvénient à ce qu'un peu d'ordre soit remis là-dedans. Critiquant mollement tel ou tel aspect des mesures adoptées (sur la prostitution, les raves, etc.), ils ne voient pas que c'est une véritable machine de guerre qui se met en place. Machine de guerre qui va transformer durablement et en profondeur les fondements de l'organisation sociale, en supprimant les quelques garanties concédées au justiciable.

Le fait qu'avec la mise en place des G.I.R. ce n'est plus l'appareil judiciaire qui mènent les enquêtes mais l'exécutif (à travers les procureurs) et que les «coupables» soient pré-désignés avant même le commencement de l'enquête devrait pourtant les inquiéter.

Queske c'est les G.I.R.?

Formé dans chaque département par le Préfet et le Procureur, le Groupe d'Intervention Régional comprend en son sein des forces de police, de gendarmerie, des douanes, des Renseignement généraux, de la Police de l'air et des frontières, de l'Inspection du travail et du Fisc. Ces «super brigades» effectuent un travail de police judiciaire sans pour autant être rattachées à un juge d'instruction. Possédant des moyens colossaux, digne des services secrets, elles auront pour tâche de faire tomber des individus ou des groupes qui lui seront pré-désignés par ses commanditaires, les pouvoirs politiques. Lunettes à infrarouge, micro-espion et mini-caméra placés au domicile ou dans les lieux publics, interconnexion de fichiers informatiques (grâce au fisc), infiltration de taupe, tout est bon. Nombreux et bien équipés, disant «travailler sur le long terme», on voit mal comment une personne placée sous le regard de ce Big Brother pourrait durablement échapper à la découverte du moindre délit à son encontre.

Il faut noter qu'un syndicat des inspecteurs du travail appelle ses adhérents à refuser d'intégrer les G.I.R. ou même de collaborer avec eux. Les travailleurs ne sont pas des flics…

D'ailleurs les flics ne sont pas des travailleurs!

D'autant qu'il est clair que nombre des cas traités par les G.I.R. relèvent de la comparution immédiate (dorénavant étendue aux délits passibles de dix ans de prisons, et même de vingt ans en cas de récidive), les «désignés coupables» seront donc livrés directement au tribunal avec un dossier déjà ficelé et n'ayant aucunement pu faire jouer les «droits» de la défense durant l'instruction. À moins qu'ils décident de «plaider coupable» auquel cas ils pourront même faire des économies de frais d'avocat, en se passant de cette parodie de justice, puisque dans ce cas c'est le procureur qui leur infligera directement une peine. Et hop! Directement du producteur au consommateur!

Et si malgré tous ses efforts, rien de probant n'était découvert à l'encontre d'un «désigné coupable», l'emploi d'un «repenti» pourrait s'avérer judicieux, comme en Italie où police et carabiniers ont toujours sous la main quelqu'un qui à quelque chose à se faire pardonner et prêts à faire les déclarations qu'on lui demande en échange de l'impunité. Il est clair que quand le deal est «plus tu balances, moins tu prends» on a tout intérêt à en rajouter, et si possible des trucs qui vont dans le sens de l'accusation.

Normalement avec tout ça, on ne devrait pas en être réduit à utiliser la qualification fourre-tout d'«association de malfaiteur», même si elle devait toujours se révéler payante. Là, pas besoin de délit précis et circonstancié… ne fréquentait-il pas des voyous? N'avait-il pas l'intention d'envisager quelques préparatifs en vue de commettre un délit? N'est-il pas suspect de rentrer dans les catégories visées par l'extension de la notion de «crime organisé*». De ce fait, il se verra appliquer la loi Perben qui prolonge la garde à vue jusqu'à quatre jours, la visite de l'avocat ayant lieu à la trente-sixième heure. Son affaire sera instruite par un pôle de magistrats spécialisés ayant des moyens considérables et pouvant s'entourer d'«assistants spécialisés».

À ce point, les bonnes âmes de gauche de se dire. Mais pourquoi pas? Cela ne concerne que des sous-citoyens, qui se sont mis eux-mêmes au ban de la société.

Pas si sûr. Car qui va sélectionner ses «déjà condamnés d'avance»? Sur quels critères?

Car enfin, si les G.I.R. et tout l'arsenal qui les accompagne se mettent en branle et se jettent tel une nuée de sauterelles sur un suspect qu'on lui a désigné, c'est bien parce qu'en amont il existe des structures et des dispositifs pour ce faire. Le fait que la direction des G.I.R. soit confiée aux représentants de l'exécutif (préfets et procureurs) et non au judiciaire (un juge d'instruction «indépendant» comme cela était l'usage auparavant) signifie très clairement que le choix sera éminemment politique, et même politicien. Alors certes aujourd'hui c'est la «racaille» qui est visée, mais demain? Ce sera peut-être vous, les «de gauche» bien pensants et citoyens.

Mais non, je disais ça pour plaisanter. Demain ce sera toujours la racaille qui sera visée, sauf que cette notion qui recouvre l'entièreté des «classes dangereuses» est plutôt floue. Déjà, dans de nombreuses municipalités, des «assemblées citoyennes» sont mises en place, et il suffit d'y aller faire un tour pour constater que ce sont de véritables séances de délation qui sont instituées sous l'égide du commissaire, de la mairie et des travailleurs sociaux, ajouter à cela le fichage des individus dès l'école maternelle, les Contrat locaux de sécurité, et c'est tout un maillage qui permet de repérer, cibler… et éliminer tous les sujets potentiellement à risque pour la perpétuation d'un ordre qui se veut immuable.

C'est la racaille, et bien j'en suis!

Abolition des lois antiterroristes !

Libre circulation des prolétaires et des idées !

QUELQUES ÉVIDENCES À RAPPELER :

– Les attentats du 11 septembre furent un excellent prétexte pour fourbir encore l'arsenal juridico-policier ;
– La flagrance du prétexte s'illustre encore par l'assassinat de Carlo Giuliani à Gênes en juillet 2001 ;
– Cet arsenal vise les classes « dangereuses » pour la bourgeoisie et son monopole sur nos vies et nos désirs libératoires. Pour garantir leurs profits, les classes possédantes ont besoin de juguler et d'écraser toute velléité de révolte conscientisée contre l'ordre capitaliste, impérialiste et patriarcal.

Dans les États de l'Union européenne à la pointe de l'abus du prétexte « antiterroriste » pour la répression intérieure : l'Allemagne de Schroeder, l'italien de Berlusconi, l'Espagne d'Aznar et la France de Chirac et Jospin. La Loi pour la Sécurité quotidienne, votée sous la « Gauche plurielle » est un excellent exemple d'usage intensif de propagande sécuritaire et de ces lois toujours plus liberticides, visant à étendre la notion de « terrorisme » à toute forme de contestation conséquente du système.

Les projets législatifs de la nouvelle majorité gouvernementale ne risquent pas de diminuer la pratique de l'incarcération de masse (plus de 55 000 prisonniers(e)s). Parmi eux, plus de deux cents militant(e)s (chiffre non atteint depuis la grande amnistie populaire de 1981), majoritairement des engagés dans des luttes de libération nationale mais aussi des communistes, anti-impérialistes, antifascistes et anarchistes. Pour autant que la légalité « républicaine » ne soit pas le premier de nos soucis, nous tenons à souligner que, parmi eux, ne cessent de croître les incarcérés actifs dans des structures aussi légales que publiques.

Face à cette situation, les initiatives ne manquent pas. De notre point de vue, néanmoins, les efforts de convergences sont insuffisants : contre ce déploiement des appareils répressifs, nous avons besoin d'unir nos forces. Là où il y a oppression naît la résistance !

Mais encore, nous voulons promouvoir la créativité des solidarités. Si nous sommes militant(e)s, c'est parce que nous sommes en colère contre tous les rapports qui avilissent, asservissent, rendent misérables les hommes et les femmes. Mais c'est tout autant parce que nous avons misé sur la vie, c'est-à-dire, l'élaboration d'autres relations des humains entre eux. Pour agir sur le monde et élaborer les possibles de nos utopies libératrices, nous avons besoin de la connaissance de ceux qui agissent ailleurs dans le même sens. Nous avons besoin de notre multitude de résistants à l'exploitation et à la destruction pour, face à la brutalité du réel, faire de notre colère un gage d'espoir.

C'est à partir de ce pari que nous mesurons les enjeux de la nouvelle croisade antiterroriste. Elle vient s'ajouter au corpus répressif inextricablement lié à l'offensive néo-libérale. De la croissance du taux d'incarcération aux lois de 1986 réinstaurant une juridiction d'exception, de « vichypirate » aux textes successifs pour faire des migrants des clandestins corvéables à merci, de l'impunité des auteurs de « bavures » policières à la loi pour la Sécurité Quotidienne…, les injustices juridiques et pénitentiaires accompagnent inexorablement la croissance des inégalités sociales, comme l'exclusion politique des vaincus par l'ordre impérialiste du capital.

Mais précisément cet appel à mettre en réseau les initiatives trop souvent dispersées vient de ce que nous nous considérons comme des vaincus, et non comme des victimes. Le simple échange d'informations ne saurait suffire ; entre autres parce que la forme de pourrissement de l'espace public dans laquelle nous intervenons agit à la censure, non par la restriction, mais par la prolifération bavarde.

Nous appelons à multiplier les initiatives communes. Agir ensemble dans la conscience que ce qui nous relie les un(e)s aux autres est le terreau de la résistance au talon de fer des exploiteurs et oppresseurs.

Ces derniers mois, nous avons vu s'esquisser une convergence intéressante*. Autour de la situation de Juan Mari Olano** se sont manifestés des groupes et collectifs a priori peu concernés par la situation au Pays basque. Œuvrer à renforcer ce début est impératif.

Nous appelons les différentes structures qui nous soutiennent et s'organisent contre la répression à fédérer leurs énergies.

Défendre un de nous, c'est nous défendre tous !

En finir avec les cloisonnements !

Réfuter ensemble les présupposés aliénants de la « démocratie » du spectacle !

Défendre ensemble les droits démocratiques d'expression, d'opinion et d'association !

Conquérir ensemble les espaces pour nos agir à la démocratie sociale !

Premiers signataires : Joëlle Aubron (prisonnière d'Action Directe), Gaël Roblin (prisonnier politique Breton), Nathalie Ménigon (prisonnière d'Action Directe), Gérard Bernard (prisonnier politique Breton).

* Parmi les acteurs de cette convergence, observateurs lors des audiences, organisateurs de conférence de presse, signataires d'appel contre cette extradition : LCR, Les Motivé-e-s, Abertzaleen Batasuna, Batasuna, Confédération Paysanne, AC!, CNT, syndicat LAB, Ne Laissons Pas Faire, Comité des Droits de l'Homme en Pays Basque, DAL, MIB…

** Arrêté en décembre 2001 et placé sous écrou extraditionnel uniquement pour ses activités de porte-parole d'une association de soutien aux prisonniers politiques basques, fin juin, il a entendu la Cour d'appel de Pau entériner la demande d'extradition. Lançant dès 2001 la procédure contre lui, Garzon et l'Etat espagnol se sont un peu précipités ; en janvier 2003, l'affaire aurait été dans le sac de l'entrée en vigueur du mandat d'arrêt européen concernant le « terrorisme ». Avantage pour nous, Juan Mari Orlano et sa défense ont ainsi pu entamer des recours ; à nous de ne pas être distraits lors de ces échéances.



Commentaire…

On ne peut qu'être d'accord avec l'analyse suivant laquelle la politique ultra répressive mise en place n'est pas le produit d'un « certain gouvernement » mais est développée à l'échelle mondiale depuis bien avant les élections présidentielles en France et même antérieurement au 11 septembre. Personne ne pourra nier la nécessité de regrouper les forces qui s'opposent à cette politique. Néanmoins nous ne partageons pas les conclusions et les propositions pratiques qui sont exposées dans ce texte.

Une proposition à peu près équivalente — de notre point de vue — avait déjà été émise il y a quelques mois par « Résistons ensemble », elle souffrait déjà des deux mêmes défauts qui caractérisent l'appel lancé par Gaël Roblin et Joëlle Aubron, à savoir la volonté de réduire la lutte à la défense d'une catégorie particulière incapable de créer un réel rapport de force et un unitarisme impraticable parce qu'il se résume à s'aligner sur les positions humanitaro-pleurnichardes de la nouvelle gauche para institutionnelle (« Tous ensemble » signifie s'aligner sur le plus petit dénominateur commun, c'est-à-dire donner la direction politique à la minorité la plus molle).

Lorsque nous nous sommes rendus à la grande réunion organisée par « Résistons ensemble » sur la même thématique, plus de 400 personnes étaient présentes, représentant un peu toutes les catégories concernées (instituteurs ne voulant pas être transformés en flics, habitants jeunes et moins jeunes de quartiers populaires luttant contre la mise en place de CLS, militants anti-carcéraux, jeunes de cité, etc.). Pourtant, contrairement à ce qui était annoncé dans le tract d'appel, ce ne fut pas une coordination de toutes ces énergies qui fut mise en place, mais on exigea des présents qu'ils s'alignent et qu'ils se fondent dans la lutte contre les bavures policières, qu'ils fassent leur une analyse communautariste de la violence d'État (la terreur policière serait dirigée exclusivement contre les maghrébins et s'expliquerait par les séquelles de la guerre d'Algérie — sic) ; en bref qu'une dynamique de convergence de toutes les catégories créées par le Pouvoir (jeunes/vieux, français/immigrés, inclus/exclus) se sclérose en « comité de soutien » ayant pour ressort la victimisation et la mauvaise conscience, renvoyant chacun à son atomisation et laissant les jeunes immigrés des banlieues plus isolés que jamais.

Par la suite, l'activité de « Résistons ensemble » s'est pratiquement résumée à un « activisme » médiatique à la remorque de la gauche para-institutionnelle (LCR, Droit devant, DAL… tous fossoyeurs des mouvements sociaux précédents : mouvement des mal logés, des sans-papiers et des chômeurs).

La proposition, formulée dans ce texte, de « fédérer les énergies » en renforçant un pôle de défense d'une catégorie particulière (les prisonniers politiques) nous semble une erreur tactique et politique.

D'abord parce que cette catégorie ne nous semble pas pertinente : quel projet commun entre les camarades communistes et anarchistes et les militants nationalistes ? Et ensuite par ce que les « prisonniers politiques » ne peuvent pas se targuer d'avoir été à l'avant garde des luttes anti-carcérales en France. Ce sont ●●●

●●● les comités de prisonniers, constitués principalement de « droit commun » mais auxquels participent également certains « politiques », qui ont mené toutes les luttes importantes de ces vingt dernières années. Et si les comités de prisonniers ont intégré dans leurs revendications l'exigence du regroupement (politique, affinitaire ou familial) et affirment une volonté de lutter contre les « lois spéciales » (qui ne se limitent pas aux lois « antiterroristes » mais concernent également, entre autre, l'« association de malfaiteurs » et la législation sur les stupéfiants), la réciproque n'est pas vraie ; par exemple, à notre connaissance, le FLNC n'a pas pris position sur la fermeture des Quartiers d'isolement, l'abolition du mitard et du prétoire. Qui plus est, la revendication particulière mise en avant par les prisonniers nationalistes (le regroupement) se traduit par la construction de prisons supplémentaires dans « leur » zone géographique, ce à quoi aucun autre prisonnier ne peut applaudir. Pour toutes ces raisons nous n'estimons pas que la catégorie « politique » constitue une avant garde au sein des prisons et à ce titre nous ne pensons pas que la conscientisation politique des prisonniers sociaux soit plus une urgence que la conscientisation sociale de nombre de prisonniers politiques.

La catégorie « prisonniers politiques » est une catégorie du Pouvoir, le seul point commun entre un prisonnier communiste (ou anarchiste) et un prisonnier nationaliste c'est d'être prisonnier (condition qu'il partage avec ses camarades de « droit commun ») ; et s'il est vrai que des conditions particulières de détentions sont plus fréquemment utilisées à leur encontre (statut DPS, Isolement) cela ne résulte que de la volonté de l'État de diviser pour mieux régner, sans compter qu'elle n'est pas leur exclusive.

La conclusion de l'appel de Gaël Roblin et de Joëlle Aubron à faire l'unité avec cette même « gauche de la Gauche » (le soutien critique à la Gauche plurielle… qui a appelé à voter Chirac), et mentionnant nommément « la LCR, les Motivés, le DAL, la Confédération Paysanne », etc. c'est-à-dire la social-démocratie moraliste, légaliste et citoyenne (toutes ces organisations sont membres d'Attac) qui œuvre au renforcement de l'État et qui, par exemple, n'ont pas hésité à appeler à un durcissement de la répression contre les émeutiers à Göteborg et à Gênes, nous laisse perplexes. Nous tenons juste à souligner qu'aucun d'entre eux n'a pour l'instant émis de critique relative au programme de construction de 13 200 nouvelles places de prison (certainement qu'ils pensent que cela constitue un progrès citoyen et un remède à la surpopulation carcérale).

Pour dire les choses clairement, nous sommes prêts à participer ponctuellement à des initiatives communes avec quiconque tant que nous gardons notre autonomie d'action et que personne ne s'arroge l'hégémonie de la représentation médiatique, et d'ailleurs c'est ce que nous avons toujours fait. Le « tous ensemble » doit être réalisé à la base et c'est ce qui garanti la solidarité et le rapport de force, mais il ne faut pas être naïfs quand on réalise l'unité au niveau des « appareils », c'est-à-dire avec des professionnels de l'embrouille, c'est le terrain le plus propice à toutes les magouilles et manipulations.

L'unité ne peut se faire pratiquement que sur des mots d'ordre qui touchent et mettent en mouvement les personnes concernées concrètement. Il s'agit d'impliquer le plus de personnes possible dans la pratique de la lutte et non de soulever des indignations pleurnichardes de la part de la gauche morale. Aujourd'hui cette unité ne peut se faire que sur la base de la plate-forme historique du mouvement des comités de lutte de prisonniers :

— Abolition du mitard et du prétoire
— Libération des prisonniers malades
— Regroupement politique, affinitaire et familial
— Abolition des longues peines
— Fermeture des quartiers d'isolement
— Abolition de la double peine

Liste à laquelle nous rajoutons :

— Abolitions des lois spéciales
— Empêcher la construction de nouvelles prisons.

BAN PUBLIC

La rencontre

BAN PUBLIC est la première étape de la réalisation d'une promesse faite à d'anciens compagnons, d'amis. La volonté de ne pas cesser de lutter en sortant. Et le serment était d'autant plus impossible à oublier que la peine et l'enfermement continuaient même dehors. Pour le reste ce fut une série de belles rencontres, avec une envie en commun.

L'association

BAN PUBLIC est une association, loi de 1901, areligieuse, adogmatique et apolitique, qui a pour but de favoriser la communication sur les problématiques de l'incarcération et de la détention, et d'aider à la réinsertion des personnes détenues.
Par son nom, l'association BAN PUBLIC se veut un lien symbolique entre le dedans, caché parce qu'infime aux yeux du monde, et le dehors qui ne sait pas ou n'accepte pas son reflet, son échec. Nous voulons ouvrir les portes et les yeux, afin que la prison devienne l'affaire de tous.
Composée d'ancien(e)s détenu(e)s, de journalistes, d'universitaires, d'artistes, d'associations, de citoyens, BAN PUBLIC développe son action autour d'un site Internet, prison.eu.org.

Un site indépendant consacré aux prisons

Ce projet est né d'une observation simple : la relative confidentialité et surtout la dispersion des sources, témoignages, rapports et études consacrés aux prisons et aux prisonnier(e)s. L'objectif est double :

1. Créer une plate-forme d'information et de réflexion accessible et pédagogique, le site, ayant pour objet l'échange et la production d'information, et plus globalement, la mise en relation de celles et ceux qui travaillent sur les prisons et pour les détenu(e)s.
2. Accroître la visibilité et la sensibilisation vers le grand public.

Le Contenu

Les informations disponibles en ligne touchent autant à la vie « dedans » que « dehors ». La ligne éditoriale privilégie le service (info-pratique, guide, forum, listes de diffusion) et l'information (veille, analyse, documentation). Les archives intègrent des documents aussi différents que des textes de lois, des rapports, des lettres, photos, dessins, articles, études, statistiques, liens hypertextes ou interviews, structurés par une base de données et coordonnés par un puissant moteur de recherche. L'accès à la totalité des contenus est gratuit.

Le Réseau

La dynamique fédératrice du projet fonctionne sur la constitution d'un réseau transversal de (ex)détenu(e)s, de familles, d'intervenants professionnels ou bénévoles, d'associations, de journalistes ou de chercheurs. Ces producteurs d'informations sont reliés par une liste de diffusion, et les associations membres de BAN PUBLIC peuvent créer leur propre site Internet au sein du réseau prison.eu.org.

Ban Public (adresse postale) : 12, villa Laugier 75 017 Paris
« mail : contact@banpublic.org », http://prison.eu.org

 RAPPORT DISCIPLINAIRE : LA CRAPULE DU MOIS 

« Pourquoi y a-t-il 125 suicides par an en prison ? Les premiers éléments de réponse se trouvent dans le profil psycho pathologique de la population carcérale, puisqu'on y dénombre 15 % de psychotiques et 60 % de personnes présentant des troubles graves de la personnalité à expression auto ou hétéro agressive. D'ailleurs, ce qui pousse à commettre une infraction, comme un vol ou des violences sur autrui, procède le plus souvent du même mécanisme qui mène au suicide ou à la tentative : l'envahissement par un malaise intense, se manifestant par un débordement ou un vide interne insupportable, que seule la décharge auto ou hétéro agressive peut calmer. »

Et bien voilà, c'est simple mais il fallait y penser : ce n'est pas la détention qui produit les suicides, les prisonniers seraient suicidaires parce que délinquants, la délinquance étant une maladie le problème serait préexistant chez chaque incarcéré, tous suicidaires en tant que tel. Enfin tous, j'exagère un peu, selon notre éminent professeur il n'y en aurait que 75 % (15 % + 60 %).
Cela nous rappelle furieusement des théories mises en vogue par Lombroso qui cherchait l'origine du « crime » dans la forme de la boîte crânienne des prévenus, il précédait quelques généticiens (pas tous nazis, eh oui !) qui découvraient régulièrement le chromosome de la délinquance et l'école de criminologie soviétique qui traitaient la dissidence comme une maladie mentale (à coups de neuroleptiques, d'électrochocs et de camisole)… On croyait, naïvement, ces théories dignes d'une époque révolue, mais nous découvrons que l'auteur des lignes qui précèdent, M. François Danet, est responsable de l'unité de psychiatrie d'urgences de l'hôpital Edouard-Herriot à Lyon. Un conseil, n'allez pas vous faire soigner là-bas, surtout par un type qui a du arrêter ses études vers la fin du XIXe siècle (il devrait être à la retraite depuis longtemps, non ?).
Nous invitons tout de même ce M. François Danet à vérifier si ses statistiques (75 % de perturbés) restent inchangées lorsqu'elles concernent les personnes avant leur entrée en prison ou si, tout simplement, ce ne serait pas, par le plus pur des hasards, la prison elle-même qui créerait ces troubles. Nous l'invitons également à étudier d'autres statistiques, par exemple celles se rapportant à la composition sociologique des incarcérés, il y découvrirait que l'immense majorité de ces voleurs « pathologiques » sont issus de familles d'ouvriers et d'employés… peut être que réside dans ce fait une des explications au besoin « maladif » de voler.
La citation est tirée du *Libération* en date du 16 décembre 2002, publiée en page « Rebonds », elle est censée nous faire part des opinions des penseurs de notre temps… un autre conseil, n'achetez plus ce torchon.

UN AUTRE MORT EST POSSIBLE

Italie

Dans une Italie aux prises avec une situation sociale explosive principalement due au démantèlement de la FIAT, pilier économique national, il est des pratiques du contrôle social qui perdurent. Le fait de gérer les conflits sociaux à travers la loi, donc par la police et les magistrats, représente ce qu'on appelle « la judiciarisation » du domaine politique. C'est l'état qui décide de la légalité ou de l'illégalité de telle pratique ou de telle opinion politique. Elle a prouvé son efficacité dans la répression du mouvement de lutte armée dans l'Italie des années soixante-dix, et au vu de récents événements, le pouvoir semble plus que jamais décidé à en faire usage. D'autant plus que d'autres pays européens utilisent de plus en plus ce procédé : interdiction de Batasuna en Espagne, inculpations et mises en examen de militants ou de grévistes en France.

Mais revenons à l'Italie où les policiers s'étaient violemment déchaînés sur les manifestants opposés au G8 à Gênes en juillet 2001, les magistrats n'allaient pas rester sans rien faire. Déjà, au lendemain des émeutes une dizaine de manifestants venant d'Allemagne avaient écopé d'un mois de prison ferme et 300 mises en examen avaient été prononcées dans les mois qui ont suivi avec enquêtes et interrogatoires. Quelques procès (principalement pour outrages et violences) ont déjà eu lieu sans qu'aucune condamnation à la prison ferme ne soit prononcée.

Dans la nuit du 15 novembre 2002 une vague d'arrestations et de perquisitions a lieu dans le sud de l'Italie contre « la Rete Sud Ribelle » (rassemblement de différents syndicats et d'associations contre l'OSCE, créé à Naples en mars 2001) : 42 personnes sont mises en examen, 20 sont arrêtées et 13 sont incarcérées dont Francesco Caruso, chef des Disobbedienti de Naples. Les inculpations sont : association subversive, conspiration politique, attentat contre un organe institutionnel, port d'arme par destination, propagande subversive, incitation à désobéir, occupation de locaux et résistance à officier de la force publique. Dans les textes de loi, on les accuse de vouloir mettre en péril « l'ordre économique et social de l'état ». Ils sont en fait suspectés d'avoir organisé les violences durant une manifestation à Naples en mars 2001 et l'émeute de Gênes en juillet. L'enquête s'est basée sur de multiples écoutes téléphoniques et interceptions de courriers électroniques, ainsi que sur quelques photos. Elle a été menée par les ROS (Regroupement Opératif Spécial) une unité des carabiniers dirigée par Giampaolo Ganzer qui s'est illustré dans son combat contre la lutte armée en menant des rafles similaires. Pourtant cette fois-ci on ne pouvait reprocher des faits de terrorisme, et c'est sur la base de l'article 270 – association subversive – et 272 – propagande subversive – du code fasciste Rocco de 1930 (le mouvement fasciste, rappelons-le, s'est fondé sur son aptitude à briser les grèves), que les arrestations ont été ordonnées par deux magistrats du tribunal de Cosenza, une petite ville du sud. Les carabiniers ont eu du mal à trouver des magistrats prêts à poursuivre pour un délit d'opinion et d'association des individus reconnus dans les milieux syndicaux et médiatiques. La manœuvre semblait politiquement hasardeuse. En effet ces derniers temps le mouvement NO GLOBAL avait gagné beaucoup de crédit dans les médias et auprès des partis de gauche, en organisant une manifestation pacifique d'un demi-million de personnes durant le Social Forum de Florence (le seul acte de violence répertorié est une vitrine cassée par un garçon de 15 ans qui a manqué d'être livré à la police par les manifestants qui sont venus immédiatement déposer de l'argent dans le magasin pour dédommager le brave commerçant). On voit même certains députés de Forza Italia (le parti de Berlusconi) mettre en doute la viabilité politique d'une telle opération de police. Un officier napolitain de la DIGOS (les RG italiens) déclare que Caruso « est seulement un gigantesque casse couille, un mystificateur de haute volée, un créateur d'événements et par-dessus tout un agitateur médiatique », mais pas un subversif. Cela nous renseigne aussi sur la puissance et la relative indépendance dont jouissent les ROS, une institution militaire qui n'en est pas à sa première opération de répression politique en utilisant des méthodes très peu regardantes sur la loi. La dernière en date est l'affaire de l'ORAI, un groupe anarchiste inventé de toutes pièces, qui a permis l'interpellation en 1996 d'une soixantaine de personnes dont certaines sont encore emprisonnées à ce jour ou mises en examen sur la base de l'article 270.



Les protestations face aux arrestations ne se font pas attendre avec de nombreux rassemblements spontanés dans tout le pays (on compte 60 000 manifestants à Naples) et plusieurs leaders et intellectuels de gauche s'indignent. Luca Casarini, chef des Disobbedienti, appelle à la mobilisation générale et clame que « nous ferons une manifestation si éclatante qu'il faudra l'armée pour nous arrêter ! ». Vittorio Agnoletto, représentant italien du Conseil International du Forum Social Mondial, s'insurge contre « la tentative de criminalisation du mouvement » et rassure en déclarant que « nous ne donnerons aucune réponse violente ». La stupéfaction est d'autant plus grande que ces arrestations ont été effectuées dans les rangs de ceux qui, au lendemain du G8, se sont empressés de dénoncer les émeutiers comme étant des « provocateurs fascistes » et des « policiers infiltrés », et qu'ils n'ont eu de cesse d'appeler les magistrats génois à enquêter sur le saccage de la ville et sur les violences policières. Ils vont être plus que récompensés sur leur foi en la justice car les militants incarcérés sont libérés le 2 décembre ; le 3, les enquêtes sur les violences policières commises à Gênes sont archivées et le 4, une nouvelle vague d'interpellations a lieu. Cette fois-ci, elles sont ordonnées par les procureurs Anna Canepa et Andrea Canciani du tribunal de Gênes, sur la base d'un rapport de 23 000 pages. C'est le résultat d'une enquête menée par 12 inspecteurs permanents dirigés par Giancarlo Pellegrino, sur les manifestations contre le G8 contenant 500 vidéos, 24 000 photos et 130 cd-rom. On y dénombre 216 épisodes de violence pour lesquelles 52 perquisitions sont effectuées avec l'identification de 370 personnes. 23 sont arrêtées : 9 sont incarcérées et les autres assignées à résidence, un est en fuite. Ils sont inculpés de « violence à personne dépositaire de la force publique » et surtout de « dévastation et saccage » : un délit qui peut coûter de 8 à 15 ans de prison en Italie. On voit aussi apparaître un nouveau délit : « la coparticipation psychique » qui considère que le fait d'être sur les lieux d'une émeute, même sans commettre d'infractions, représente un soutien moral aux émeutiers. Il faut noter que les gens ont été reconnus à cause des tatouages, des piercings, des vêtements ou même à partir d'un simple lobe d'oreille grâce aux techniques de biométrie.

Les personnes concernées sont en majorité proches des milieux anarchistes et squatteurs. Même si trois d'entre elles sont remises en liberté début janvier avec des mesures restrictives, six restent sous les verrous. Car comme l'a déclaré la procureur Anna Canepa : « Ils pourraient réitérer des faits similaires dans les manifestations à venir ». La situation est particulièrement difficile pour Francesco Puglisi, 28 ans, qui est à l'isolement à la prison de Messina et présenté comme étant « un dangereux spécialiste du cocktail Molotov » ; et pour Maria Cugnaschi, 37 ans, enfermée à Gênes, dont le parquet avait demandé la mise en liberté pour faute de preuves, mais les procureurs l'ont maintenue en détention car ils lui reprochent « son appartenance à des groupes anarchistes et de cultiver des liens étroits avec les franges les plus violentes et radicales du mouvement », et le fait de « vivre dans une maison occupée à Milan, et d'avoir assisté aux procès de camarades anarchistes ainsi qu'aux rassemblements en faveur de ceux-ci ». Les procureurs ont aussi déclaré que d'autres arrestations étaient prévues et que les procès se feront rapidement.

Les réactions face à ces arrestations sont intéressantes car elles nous éclairent sur un autre aspect de la judiciarisation du politique qu'est la dissociation, qu'elle soit sous-entendue ou délibérée. Par exemple, la Rete Lilliput (groupe rassemblant les forces catholiques de gauche au sein du mouvement NO GLOBAL) déclare que ces interpellations concernent des « faits d'une déplorable violence », et qu'elles ne peuvent être rattachées à la première vague qui concernait des délits d'opinion. Rifondazione Communista et les COBAS rappellent que le mouvement est parfaitement pacifique et qu'il ne tombera pas dans le piège de la criminalisation. Les Disobbedienti se demandent pourquoi on n'a pas plutôt arrêté les policiers violents du G8 tout en appelant à l'unité du mouvement. Ils ne peuvent pas vraiment se désolidariser car trois ●●●

●●● proches collaborateurs de Casarini ont été arrêtés et assignés à demeure durant la dernière rafle et leurs présences individuelles ont été fortement remarquées durant l'émeute de Gênes. Une manifestation nationale est appelée pour le 14 décembre à Gênes.

Dans la nuit du 9 décembre deux bombes explosent dans les jardins jouxtant le commissariat central de Gênes ne provoquant que quelques dégâts matériels. Deux jours plus tard, l'acte est revendiqué par la Brigade 20 juillet (date de la mort de Carlo Giuliani). La police privilégie aussitôt la piste anarcho-insurrectionaliste. La condamnation est unanime dans le gouvernement et dans tous les partis politiques. Là encore la dissociation fait rage. Agnoletto dénonce « un acte honteux et inacceptable (…) qui met en danger la démocratie » ; Caruso met en cause les services secrets ; la Fédération Anarchiste génoise se désolidarise d'« un acte qui discrédite le mouvement » ; et Casarini, dans une lettre ouverte aux « Provocateurs », écrit : « Nous sommes face à Matrix, une réalité virtuelle, un film monté par quelqu'un (…) manipulant à partir d'une cabine ces psychopathes. (…) Les prochaines bombes ou les prochains projectiles, utilisez-les contre nous. Car nous sommes vos pires ennemis. Nous, qui voulons plus que tout autre chose un autre monde possible où vous ne pourrez pas exister. Vous êtes seulement le fruit d'une idéologie qui a pour projet de provoquer la fin de tous les rêves en les transformant en cauchemars et en mort. » Les tendances mystico-stalino-délirantes du monsieur étaient connues depuis longtemps et nous ne pouvons que nous incliner devant un tel esprit visionnaire…

Toujours est-il que durant la manifestation nationale du 14 décembre les NO GLOBAL sont unis derrière la banderole « Vérité et Justice – Les droits ne peuvent être jugés » (étonnante cette fâcheuse tendance qu'à ce mouvement à toujours vouloir faire travailler la police et la justice). La quinzaine de milliers de personnes est emmenée par les curés gauchistes Don Gallo et Don Vitaliano qui rassurent en déclarant que « désobéir n'est pas un péché » ; une dizaine de responsables du mouvement (pour la plupart avocats du Social Forum) ont désormais des postes dans différentes circonscriptions de la ville de Gênes ; Agnoletto et Casarini ont récemment fait part de leur volonté de se présenter aux élections municipales. Ils avaient donc tous des intérêts à montrer leurs belles mains propres. D'autant plus que parmi eux a défilé l'ex-juge Di Pietro (l'homme-symbole de l'opération « Mains Propres » qui avait fait tomber le gouvernement italien il y a une dizaine d'années et qui s'est reconverti dans la politique) a osé déclarer, à l'endroit où fut assassiné Carlo Giuliani par un carabinier : « Je me sens très proche des jeunes, autant ceux qui recherchent la liberté d'expression que ceux qui, des carabiniers aux policiers, cherchent à faire leur devoir. »

De l'autre côté de la ville, un millier de personnes décrites comme étant des « durs », des « noirs » ont défilé en partant de la prison de Marassi au milieu d'un imposant dispositif policier et en réclamant la libération immédiate de tous les prisonniers…

Marina Cugnaschi
Carcere Fem. di Pontedecimo
Via coni Zugna - 16164 Genova

Vincenzo Vecchi
Carcere di Marassi
Piazzale Marassi - 16139 Genova

Il y a une dizaine d'années le juge Falcone et son pool lançaient l'opération « Mains Propres ». Elle était censée « nettoyer l'Italie de la plaie de la maffia ». Comme toute éradication d'un phénomène social, cette opération s'est accompagnée d'une série de lois spéciales ultra-répressives et peu démocratiques. Mais comme la maffia a le sens des affaires très développé, la voiture du juge Falcone heurta un pain de plastique par une belle soirée d'été, sa carrière d'arriviste s'arrêta aussi brusquement qu'elle avait commencé. Les incarcérations en chaîne se succédèrent dans tout le pays. Mais l'influence des maffieux dépassant de très loin celle de la loi – vu qu'ils géraient leurs affaires de l'intérieur étant copains comme cochons avec les matons – la corporation des juges déclara que leur honorable travail se révélait quasi inutile. De fait, comme prévu durant l'opération « Mains Propres », les non moins honorables législateurs élaborèrent l'article 41 bis.

La mise en place d'un système d'isolement cellulaire avec des mesures restrictives : être seul en promenade, n'avoir aucun accès aux activités et au matériel normalement disponible et les parloirs, le courrier et les visites d'avocats laissés au bon vouloir du juge. Cette mesure jugée extrême en Italie, car les conditions de détention y permettent plus de contacts et de liens sociaux, n'est adoptée que temporairement, histoire de mettre un peu d'ordre dans la maison. Et comme tout ce genre de lois, son aspect éphémère ne fait que perdurer au fil des années. Début 2002, après que les démêlés avec la maffia semblent réglés, Democrazia Socialista (gauche), Alleanza Nazionale (extrême droite), Lega Nord (extrême droite) et la Margherita (centre gauche) proposent un durcissement et une extension de l'article 41 bis « au trafic d'êtres humains, au trafic de drogue, au terrorisme et à toute tentative violente de renversement de l'ordre démocratique ». Forza Italia (parti de Berlusconi) suit le mouvement. En septembre 2002, la commission justice du Sénat vote la proposition de loi (204 voix pour, 16 voix contre, 6 abstentions).

L'abolition du 41 bis devient une des revendications des prisonniers en lutte et de nombreux anarchistes, centres sociaux ou communistes se mobilisent. Des avocats et l'Union des Chambres Pénales (équivalent du barreau) veulent saisir le conseil constitutionnel en invoquant l'article 27 selon lequel « la prison doit être un moyen de rééducation et de réinsertion et non un châtiment (…) avec des traitements humains, sans coercition ni torture dans le respect de la constitution », nous voilà rassuré… Un texte critiquant l'article est rédigé et Pisapia, député de Rifondazione Communista, le reprend pour en faire un projet de loi qui recueille 102 voix ; cela permet que la loi ne soit pas rétroactive et qu'elle ne s'applique qu'aux enquêtes postérieures à décembre 2002. Tout type de communication (vers l'extérieur et à l'intérieur) du prisonnier passera par le magistrat en charge de son affaire. Et comme la morale semble toujours faire bon office, la justice a prévu que le 41 bis ne puisse touché les repentis, qui pourront eux, jouir des aménagements de la loi Gozzini qui garantie la conditionnelle et la semi-liberté.

Les spectres du 41bis

Des spectres hantent les prisons italiennes, ce sont les détenus soumis au 41bis. Il s'agit d'hommes emprisonnés deux fois. Des tribunaux leur ont ôté la liberté, une administration a décrété leur invisibilité. Ils se trouvent à quelques pas d'ici, au-delà des barreaux et de la grille qui ornent la fenêtre de cette cellule. Quelques mètres de cour me séparent du peuple des emmurés vivants, les fantômes de la prison. Quand l'un de ces spectres traverse la prison, les portes blindées sont fermées sur leur passage. D'autres tôles s'ajoutent pour épaissir leur isolement et leur distance. Le 41bis est le royaume du tourment opaque, de la peine qui rend invisible. Le supplice moderne a honte de lui-même, s'il était transparent, il perdrait probablement une grande partie de sa légitimation sociale.

La prison entière est remplie de ces « absences » qui se font présences pesantes pour tous. Discipline et règlement de l'institution sont marqués par les existences de ces spectres : il n'y a pas de socialité, il n'y a pas d'activités rééducatives ou de formation, même le terrain de foot est fermé. Même le téléviseur est emprisonné, boulonné.

« Sécurité maximum » veut dire désert disciplinaire, espaces étroits et métalliques où les corps en surnombre sont entassés et normés de manière rigide et sévère, tandis que les esprits se dessèchent. Le seul passe-temps autorisé vient du chariot convoité de l'infirmière qui rythme la journée en distribuant trois fois par jour des récréations chimiques stupéfiantes à bases de benzodiazépine. Les « invisibles », comme des fantômes, de temps en temps, frappent un coup, ou plutôt des coups sur les portes blindées. Ces coups périodiques nous rappellent que leur monde est un monde de vivants qui ne renoncent pas à résister.

Récemment, le Sénat a consacré la pérennité du 41bis, norme suspensive du traitement pénitentiaire normal qui, à l'origine, devait être seulement « exceptionnelle et transitoire ». Non contents de cela, les sénateurs en ont prolongé la durée et étendu la portée à d'autres typologies de crimes. Ceux qui affirment la validité de ce traitement différencié affirment qu'il est nécessaire pour mener à terme la lutte contre l'ennemi du jour, qu'il s'agisse des mafieux, des terroristes, des « scafisti » (les conducteurs des vedettes rapides qui font traverser l'Adriatique aux immigrés, le plus souvent d'impitoyables exploiteurs - Ndt), au fond peu importe. Les « ennemis », on le sait, sont interchangeables. Les batailles de civilisation et les luttes pour l'émancipation se déroulent la plupart du temps sur le terrain impraticable des questions de principe. C'est sur les point limites qu'on mesure les changements d'époque, les moments de rupture. Trop commode et trop facile, autant qu'inefficace, est l'attitude de ceux qui pense défendre seulement les droits de ceux qu'ils sentent les plus proches : « pauvres mais beaux » ou bien « riches et puissants ». Dans les deux cas, se trouve le signe spéculaire du comportement instrumental de ceux qui pensent éliminer leur ennemi en abolissant ses droits les plus élémentaires, en le considérant comme une sous-espèce humaine. La pire des guerres est celle qu'on mène au nom du droit, pour abolir les droits.

Cette conception manque d'une conscience lucide de ce qu'est l'urgence, de ses dispositifs de gouvernement des relations sociales, de son recours systématique à l'exception qui ne se contente plus de suspendre les règles ordinaires mais prétend carrément les remplacer de manière stable. On est surpris que justement ceux qui se veulent radicaux, antagonistes, communistes ne perçoivent pas combien les lourds dispositifs pénitentiaires et judiciaires de l'urgence, toujours plus limitatifs et coercitifs des libertés individuelles et collectives, restent enracinés dans le temps, tandis que les typologies d'application ont vocation à varier. Hier, c'est tombé sur les « terroristes », aujourd'hui sur les mafieux, même la catégorie politique et les entrepreneurs en ont goûté l'effet, et demain ?

La roue tourne et par les temps qui courent, entre « guerres préventives », extension démesurée de la notion de terrorisme jusqu'à comprendre des comportements politiques et sociaux simplement « non alignés », à qui profite de renforcer un arsenal répressif qui, un jour, pourrait être facilement tourné contre tous ceux qui sont simplement « contre » ?

Ces 61 circonscriptions sur 61 remportées en Sicile par la Maison des Libertés n'auraient-elles pas dû instruire sur l'échec des politiques uniquement répressives menées par l'anti-mafia ? Dix ans de 41bis n'ont pas vaincu la mafia, au contraire le centre droit a fait main basse sur les voix comme la DC n'avait jamais réussi. Avec sa stratégie faite de prisons dures et de politique des repentis rémunérés, l'Etat a réussi seulement à favoriser la sélection des nouvelles élites mafieuses et le retour aux stratégies douces et complices d'une Cosa Nostra redevenue invisible mais perceptible.

A quoi ont servi, alors, ces longues années de 41bis, sinon à perfectionner les techniques de différenciation pénitentiaire, utilisables demain, sinon aujourd'hui même, contre d'autres groupes sociaux dérangeants, transformés en ennemis ?

Abolir les garanties, resserrer les mailles de la société ne facilite pas les luttes contre les puissants, qui disposent de toute façon d'autres ressources pour se protéger, alors que cela rend vulnérables, expose au chantage répressif ceux qui n'ont pas de pouvoir, de ressources sociales, économiques et culturelles.

Il est temps d'abandonner l'idée que la lutte de classes puisse se faire par les tribunaux et les prisons. Ce serait pour le plus grand profit de la critique et de la lutte contre toute forme de valorisation légale et illégale du capital.

Laissons au droit la fonction de suivre les évolutions de la société, d'enregistrer les avancées et les défaites.

Nous nous en trouverons tous mieux et nous serons plus libres de lutter.

Paolo Persichetti

Italie

Indulgence, grâce et papauteries

Il y a quelques mois un vaste mouvement de protestation avait rassemblé la majorité des prisonniers de 150 geôles italiennes (cf. envolée n° 7). Le mouvement actif (refus de plateaux, refus de promenades, grèves tournantes…) s'est arrêté suite aux différentes promesses du gouvernement et au discours du pape devant l'assemblée nationale. Sa Saleté y réclamait «un geste de clémence» sur fond de charité chrétienne et préconisait une «réflexion en vue de quelque réforme car les faits que nous avons tous sous les yeux nous disent que cette forme punitive ne réussit qu'en partie à faire face au phénomène de la délinquance. D'ailleurs, dans de nombreux cas, elle semble créer plus de problèmes qu'elle n'en résout».

Un débat s'est immédiatement engagé entre toutes les forces politiques du pays sur la nécessité d'une réforme pour «améliorer» l'efficacité du système carcéral avec l'éventualité d'une indulgence (grâce collective portant sur une partie de la peine) qui réduirait de trois ans toutes les peines.

Dans la plus grande tradition démagogique des grands débats d'opinion, on a vu alors un déchaînement de propositions plus racoleuses les unes que les autres à des fins partisanes et politiciennes.

Trois députés du parti Radical (l'ancien parti de la Cicciolina) se sont lancés dans une grève de la faim en faveur d'une grâce dans un élan de piété exemplaire…

Berlusconi, favorable à l'indulgence, en opposition à ses camarades d'extrême droite, a annoncé la libération prochaine d'une dizaine de milliers de détenus. Ses collègues de Forza Italia (qui comme lui-même ont beaucoup de démêlés avec la justice) ont demandé que l'indulgence porte sur cinq ans et qu'elle exclue le moins de catégories possibles…

Alors qu'au départ les principaux leaders de la gauche s'étaient prononcés contre l'indulgence arguant du fait qu'elle allait mettre en liberté «un grand nombre de maffieux» ce qui serait une insulte au «travail exemplaire des juges»; ils sont récemment revenus sur leurs positions en envoyant leurs députés visiter des prisons pour «rencontrer les détenus et vérifier leur état de détention» et se déclarer favorable à une grâce de trois ans, point barre…

Les Verts quant à eux se sont prononcés pour que l'indulgence touche aussi les ex-terroristes, les personnes pas encore condamnées et les condamnés à perpétuité et pour «une amnistie des délits mineurs avec l'objectif de libérer les tribunaux d'un excès de procédures pénales qui en réalité gênent l'application des peines pour les délits les plus graves»…

Le président de la République, Ciampi, le président de l'assemblée nationale, Casini, le Garde des Sceaux, Castelli et une horde de journalistes s'en sont allés visiter les prisons où, suite à des projections de films et au milieu de petits fours, ils rassuraient les prisonniers en leur laissant espérer l'indulgence et bien sûr l'amélioration de leurs conditions de détentions en construisant de nouvelles prisons…

Bref, comme nous avons pu le voir en France il y a deux ans, le fameux débat sur la prison ne met jamais en cause son existence même, il sert plutôt à la réformer pour améliorer son fonctionnement et les revendications des prisonniers telles que l'abolition de l'article 41 bis et la libération immédiate des détenus malades n'ont pas été satisfaites.

En tout cas l'indulgence, la «grâcinette» ou l'amnistie tant attendue reste dépendante au bon vouloir des députés qui lancent un débat parlementaire ce 12 janvier, et se prononceront pour ou contre le 16.

Les prisonniers, eux, n'attendront pas ce moment-là: ils ont d'ors et déjà appelé à une grève de la faim dans une cinquantaine d'établissements à partir du 13 janvier.

Les prisonniers de la prison de Rebibbia ont créé l'association «Papillon-Rebibbia» pour autogérer la bibliothèque en 2001. Auparavant sous forme de collectif, ils ont participé à de nombreux mouvements de protestation de 1996 à 1998 et ont fait parvenir des textes à l'extérieur, relayés par les centres sociaux et la radio alternative romaine «Radio Onda Rossa».

LES PAROLES… ET LES FAITS

Comme dans un conte, certains hommes politiques se sont exprimés récemment contre le caractère afflictif des peines de détention avec des déclarations pour le moins «illuminées» sur les peines et la prison. Si leurs paroles n'étaient pas une pure et simple expression de cet hypocrite «bonisme» qui les distingue pendant les semaines qui précédent Noël, on pourrait s'attendre à voir bientôt mis à l'ordre du jour au moins quelques-uns des problèmes suivants:

- Libération des personnes malades.
- Réforme du Code Pénal en partant de l'abolition de la perpétuité, avec la conséquente réduction de toutes les peines, jusqu'à la définition de peines alternatives à la prison pour les délits mineurs.
- Rabaissement du pouvoir laissé à l'Administration pénitentiaire.
- Faciliter l'extradition des détenus étrangers qui le demandent.

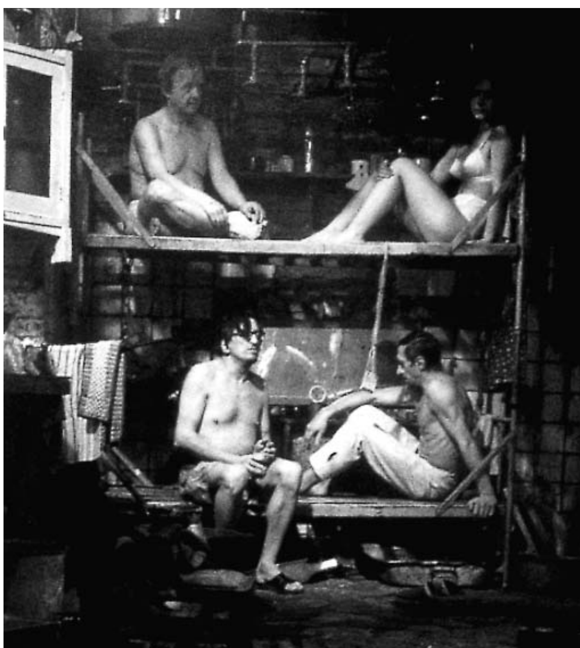
Ou bien, en attente de ces nouvelles mesures, nous pourrions espérer une «indulgence» généralisée qui compense au moins en partie le manque chronique de réformes positives et substantielles. Cependant, la déclaration du directeur général des prisons est à l'opposé des paroles de Scalfaro et Diliberto. Nous avons eu, la semaine dernière, le déplaisir d'entendre de vive voix l'indifférence du nouveau gouvernement face aux graves problèmes de la grande majorité des personnes détenues. Ils n'ont rien trouvé de mieux que d'affirmer:

- Pour résoudre le problème de la surpopulation nous avons construit de nouvelles prisons.
- Nous ne pouvons pas critiquer l'Administration pénitentiaire et c'est faux qu'il existe une clientèle et du favoritisme.
- Au lieu d'augmenter le nombre de places de travail à l'extérieur et la semi-liberté, bientôt vous pourrez passer toute votre peine à travailler en prison pour des entreprises privées.
- Pour les personnes malades et toxico-dépendantes, je ne sais vraiment pas quoi dire!

Pour ceux qui travaillent depuis des années contre la prison, en construisant des initiatives à caractère culturel et revendicatif dans le but d'augmenter la conscience critique des personnes détenues, il y a bien peu de doute sur la démagogie qui accompagne les premiers jours du nouveau ministère. A première vue, il ne se prépare rien, donc, de neuf et de positif qui ne soit pas la fumée de la politique spectacle, alors que la population détenue a besoin d'actes positifs, immédiats et concrets.

Devant cet énième triste spectacle, nous voulons surtout répéter que la prison, cet instrument maudit à travers lequel l'Etat réprime les comportements sociaux illégaux, en exerçant contre eux une fonction de prévention/répression avec le démagogique prétexte de «resocialiser en enfermant», a désormais démontré son échec complet.

L'augmentation quantitative et la typologie des délits qui caractérisent la vie des grands pays, également là où on applique la peine de mort, démontrent que les causes principales des comportements illégaux sont les conditions économico-sociales et culturelles empêchant la majorité de la population de profiter pleinement des potentialités positives du développement technique et



scientifique. Rien à voir donc avec de prétendues «psychologie déviantes» ou de «tendances criminelles» innées!

Voilà pourquoi il ne semble pas exagéré de dire que la prison tue… et tue au quotidien, doucement, par ce qu'elle anéanti presque complètement les relations sociales les plus importantes qui caractérisent notre existence, du libre rapport avec la famille et les amis, du rapport au travail, aux études, à l'amusement, au sexe et à toutes formes d'art et de culture.

La prison doit donc simplement être détruite!

Mais si l'expérience de plus de deux siècles parle clairement de la faillite totale de la prison, c'est surtout la critique de masse contre celle-ci qui permet d'imaginer son dépassement concret même dans la configuration sociale actuelle.

Faire confiance au bon cœur «abolitionniste» des institutions est inutile et naïf, au moins autant que de reléguer sa propre opposition à la prison en un «immobilisme extrémiste» qui se défile de cet indispensable travail quotidien qui sur le binôme marginalisation/prison peut et doit construire lutte/organisation/conscience, aussi bien dedans que hors de la prison.

La population carcérale cherche à conquérir de petites réformes immédiates à travers sa mobilisation directe et en cherchant l'unité avec les luttes sociales à l'extérieur. Elles ont pour nous le but de contribuer à créer les conditions pour que l'entièreté de la société réussisse à fonder le rapport entre le délit et la peine sur quelque chose qui ne soit pas la réclusion.

Sur le plan historique, nous pensons en revanche que seul un arrangement social complètement différent de l'actuel pourra changer tous les instruments et les concepts mêmes de la répression.

C'est donc avec cette finalité, immédiate et à long terme, qu'il faut recueillir et développer les meilleures énergies et intelligences qui émergent périodiquement des petites luttes en prison. Surtout maintenant que prend fin la longue période de «bruyant silence», pendant laquelle même les meilleures intelligences détenues ont subi passivement «l'infantilisation» que produit la prison.

Œuvrant en ce sens, nous qui vivons quotidiennement les limites physiques et les humiliations imposées par la réclusion, avons construit et organisé une expérience autonome à caractère culturel et revendicatif, qui est déjà approuvée par plus de 530 détenus.

Cette expérience porte le nom caractéristique de «Papillon», référence à sa claire opposition à la prison et à cette comédie démagogique appelée «observation scientifique de la personnalité», qui n'est rien d'autre que l'exercice continuel d'un chantage arrogant sur le corps et la dignité des hommes et des femmes détenues. C'est surtout une comédie tragique exercée à l'encontre des personnes les plus faibles, malades ou étrangères par exemple, et contre les détenus hommes et femmes qui tiennent à leur dignité et refusent toute «tutelle clientéliste» et «cogestion corporative» avec le manège multicolore de ceux qui prétendent à différents titres «rééduquer par l'enfermement».

Nous nous adressons donc aux camarades et aux jeunes des quartiers populaires des grandes villes, parce que nous voulons raisonner ensemble sur «quoi faire» pour affronter politiquement, de manière efficace, la spirale marginalisation/toxicomanie/prison, en construisant sur ce sujet des luttes de masse et de larges structures pour une activité de classe.

Nous sommes sûrs que tous ensemble nous réussirons petit à petit à mettre sur pied toutes les initiatives nécessaires pour associer y compris «les derniers des derniers» aux luttes économiques et politiques des masses populaires.

C'est dans cet état d'esprit que nous vous embrassons très fort, en souhaitant connaître au plus vite vos opinions et propositions.

Bibliothèque «papillon»
Rebibbia Nuovo Complesso
Via Raffaele Mejetti 165
00156 Rome

Le brouillage des portables

Depuis le vote de la loi d'orientation et de programmation pour la justice, l'administration pénitentiaire peut, par le moyen d'installations radioélectriques, « rendre inopérants dans l'enceinte des établissements pénitentiaires, tant pour l'émission que pour la réception, les appareils de télécommunication mobiles de tous types ». Des difficultés techniques importantes freinent la réalisation de ce projet : le dispositif ne devra pas brouiller ou perturber les systèmes d'alarme des réseaux déjà existants, il devra être 3 en étant limité à la prison. Un autre problème de taille devra être surmonté, le coût de la neutralisation des portables sur un site est estimé à 350 000 euros ; l'importance du budget à engager permettra dans un premier temps de brouiller 9 sites. La bonne nouvelle est qu'il faudra un peu de temps pour que toutes les prisons se voient dotées d'un tel système. Les prisonniers en téléphonant clandestinement, le plus souvent à leur famille et à leurs proches, ne faisaient qu'appliquer concrètement des propositions de loi qui, elles, ne verront certainement jamais le jour, qui donnaient la possibilité à chaque prisonnier d'avoir accès à des cabines téléphoniques dans l'enceinte de chaque établissement.

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II								■		
III					■		■		■	
IV										
V					■					
VI		■							■	
VII			■					■		
VIII						■	■			
IX				■	■					
X										

Horizontal :
I- Concernent les tout-petits. II- Au bout de la trompe . Alternatif. III- C'est pareil. IV- Rien dans les mains. V- Brasse du vent. Promis au départ. VI- À proximité. VII- Accord oriental. Te cabres. Pratique solitaire avec de la gnôle. VIII- Tel l'intérieur de la moule. Ce n'est pas un CP. IX- Retourné. La poissonnière ou ce qu'elle vend X- Un coup tu le vois un coup tu le vois pas.

Vertical :
1- Porteur de valise ultra-perfectionné. 2- C'est sûr ! Éviter de la passer à gauche. 3- Un peu trop présent dans la deuxième du VII. École supérieure. 4- Spécialité de l'OIP. 5- Fausse note. Renaude. 6- Aplatir. Dirige les cérémonies 7- Est anglais. Ancienne colère. Au milieu de la côte. 8- Fin. Glèbe. 9- Scène à l'Est de Paris. Mesure à l'Est de Paris. La bible est son œuvre 10- La puissance de l'Etat ne doit pas l'être.

Voici une liste de librairies où l'on peut trouver *L'Envolée*. Elle est incomplète et nous remercions d'avance ceux qui nous communiqueront d'autres lieux (librairies, infoshops…) où nous pourrions systématiquement déposer le journal.

Lady Long Solo. 38, rue Keller, 75011 *Paris*. 01 53 36 02 01.
Le Grenier, infoshop, 8 rue de la Mare, 75020 Paris
L'Infokiosque. 21 *ter,* rue Voltaire, 75011 *Paris*.
Librairie Entropie. 198, bd. Voltaire, 75011 *Paris*. 01 43 48 83 25.
Publico. 147, rue Amelot, 75011 *Paris*.
Odeur du temps. 35, rue Pavillon, 13000 *Marseille*.
A plus d'un titre. 8, rue de la Plâtrière, 69000 *Lyon*. 04 78 27 69 51.
Et après pourquoi pas. 5, rue Pasteur, 71100 *Chalon-sur-Saône*.
Urubu. 8, rue Vernoux, 26000 *Valence*. 04 75 56 13 33.
Scrupules. 26, rue Faubourg-Figuerolles, 34000 *Montpellier*. 04 67 92 24 18.
Infoshop les Imposteurs. C/o CCL. 4, rue de Colmar, 59 000 *Lille*.
lamonseigneur@hotmail.com
Alfagraph. 5, rue d'Echange, 35000 *Rennes*. 02 99 79 74 20.
La Voix du chapitre. 67, rue Jean-Jaurès, 44000 *Saint-Nazaire*. 02 40 01 95 70.
D. Roignant. *(Bouquiniste)*. 21, rue Navarin, 29200 *Brest*. 02 98 44 41 01.
L'Insoumise. 128, rue Saint-Hilaire, *Rouen*.
L'Autodidacte. 12, rue Megevand, 25000 *Besançon*.
La Mémoire du monde. 36, rue Carnot, 84000 *Avignon*.
Infoshop Clandé. 9, rue Quéven, 31000 *Toulouse*.
Librairie du Boulevard. 34, rue de Carouge, 1 205 *Genève*.
(0041)022 328 70 54.
Quai des Brumes. 35, quai des Bateliers, 67 000 *Strasbourg*. 03 88 35 32 84

Liste des radios

Radio Galère. Le Goéland, 82, av. Roger-Salengro, 13003 Marseille. (Jeu/sam de 20 h 30 à 22 h 30).
Canal Sud. 92.2. 40, rue A.-Duméril, 31 400 Toulouse.
Rediffusion de « l'Envolée » tous les vendredis.
La Clé des ondes. 71, cours Edouard-Vaillant, 33000 Bordeaux. *« Une heure pour graduche »,* mercredi de 19 heures à 20 h 30.
Radio Libertaire. 89.4. 145, rue Amelot, 75 011 Paris.
« Ras les murs », Mercredi : 20 h 30-22 h 30.
Radio Campus. 106.6. C/o CCL 4, rue de Colmar, 59 000 Lille (labreche@voila.fr), *« La Brêche »* (tous les premiers vendredis du mois de 20h à 21h.)
Radio Méga. 99.2 « collectif de solidarité avec les prisonniers » à Valence. Tous les troisièmes lundis de chaque mois de 17 h à 18 h
FPP. 106.3. 63, rue de Saint-Mandé, 93 100 Montreuil
« L'Envolée », tous les vendredis de 19 h à 20 h 30 - rediffusion les lundis de 12 h 30 à 14 h
Radio Clapas. 93.5. 14, rue J.-Vidal, BP 2002, 34024 Montpellier Cedex.
Radio Zone. 93.8. 8, rue Lissignol, 1201 Genève Suisse.
« Scil'baro ». Permanence téléphonique tous les jours de 18 h à 20 h au (0041)79 688 84 25 (scilbaro@caramail.com)
Une nouvelle émission à vue le jour à DIJON, nous n'avons pas ses coordonnées pour l'instant

Collectif prisons. c/o LDH, 3, rue du Maréchal-Joffre, 63100 *Clermont-Ferrand*.
ABC. Maloka, BP 536, 21014 *Dijon* Cedex.
ABC. C/o CCL. 4, rue de Colmar, 59 000 *Lille*.
Ban public. 25, rue Morère, 75014 *Paris*. Site internet : prison.eu.org.
Tout le monde dehors. c/o TCP, 21 *ter*, rue Voltaire, 75011 *Paris*.
Secours rouge. 40, rue Louis-Blanc, 75010 *Paris*.
CAE. CICP. 21 *ter*, rue Voltaire, 75011 *Paris*.
Et après pourquoi pas ? 5, rue Pasteur, 71100 *Chalon-sur-Saône*.
Le Laboratoire. 8, place Saint-Jean, 26000 *Valence*.
L'Ekluserie. 138, rue Maginot, 35000 *Rennes*.
Scil'baro - Genève scilbaro@caramail.com

Bulletin d'abonnement
à recopier sur papier libre

Nom .... **Prénom** ....
Adresse ....
N° d'écrou ....

Je désire m'abonner 1 an à *L'Envolée*.
L'abonnement est de 10 € par an, quand on peut.
Les chèques sont à mettre à l'ordre de *L' Envolée*.

Le but du journal étant d'être lu, de circuler à une grande échelle, l'argent ne doit pas être une barrière quant à sa diffusion. N'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes transféré ou si vous sortez…

L'Envolée, 63, rue de Saint-Mandé
93100 Montreuil-sous-Bois.
Mail : envolee@internetdown.org

Amis sortants, venez nous voir à la radio dès que vous le souhaitez.

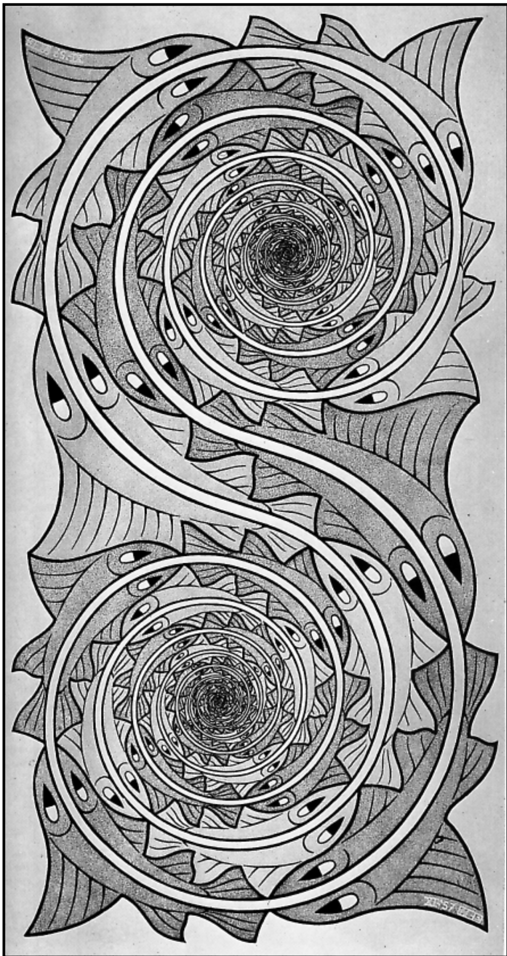
La cassette **vidéo** du communiqué clandestin réalisée par des prisonniers de la centrale d'Arles ainsi que la cassette vidéo sur la prison de Grasse et la cité de Vallauris sont disponibles ! Les frais d'envoi se montent à 4 **€**.
Une cassette audio sur la mutinerie de St Maur en 1987 a également été produite, frais d'envoi : 2**€**
Pour les recevoir, envoyez liquide ou chèque à l'ordre de *L'Envolée*, à l'adresse de *L'Envolée*.

Tous les numéros sont consultables sur le site : http://www.journalenvolee.free.fr

Dépôt légal TGI Paris n° 20306
Directeur de publication :
Denise Le-Dû.
Impression : Expressions II, Paris XIe.
Commission paritaire en cours.

CONSTRUIRE UNE DÉMARCHE COLLECTIVE

Je suis donc sorti du Quartier d'Isolement où je me trouvais depuis le 2 octobre. J'y aurais passé quinze jours, suffisant pour ressentir ce que les mots de Knobelpiess (QHS), Mesrine ou encore le livre de Jean-Marc Rouillan, décrivaient avec leurs mots terribles. D'ailleurs durant les quinze jours que j'y ai passé, un détenu de 73 ans qui y était s'est pendu dans la journée. Quant aux autres détenus, leur place est plus dans un hôpital psychiatrique que dans ce lieu où l'on est enfermé 22 heures sur 24. D'ailleurs j'ai récemment appris qu'un des détenus dont je te parle a été transféré en psychiatrie. Au final donc l'Administration Pénitentiaire ne m'aura infligé qu'une sanction somme toute légère. J'ai écopé de douze jours avec sursis de cellule disciplinaire (ou mitard), et l'on m'a retenu quatre jours de remise de peine sur les cinq mois auxquels j'avais droit. A cela il faut ajouter l'ajournement de la permission de dix jours dont je devais bénéficier en octobre. C'est une sanction pour la forme. Il faut dire que l'impact médiatique et la solidarité et le soutien qu'elle a généré, aussi bien des ami(e)s et des camarades que des gens inconnus qui se sont manifestés à cette occasion ont pesé sur cette décision.



A Paris, les copains sont allés manifester devant le ministère ainsi que devant le domicile de Papon.

Localement notre action aura porté ses fruits puisque les détenus dont nous signalions les cas ont vu, depuis, leurs dossiers s'accélérer. La libération médicale de deux d'entre eux est quasi certaine, quant à la conditionnelle familiale du troisième elle est en bonne voie. Le service social lui, est devenu plus accessible à nos demandes. Ce qui est important aussi, pour moi, c'est que nous avons su construire une démarche collective, ce qui est très difficile déjà à l'extérieur mais encore plus à l'intérieur, le monde carcéral et l'Administration Pénitentiaire jouant la division ou l'individualisme pour mieux affirmer son pouvoir. Que face à l'intérêt personnel, nous avons su développer l'intérêt collectif. Bien sur cela reste isolé sur l'ensemble de la détention en France (notre action aura suscité néanmoins d'autres initiatives du même style à Arles, Clairvaux, Lannemezan…)

Mais j'espère que cet exemple aura démontré que la lutte reste possible, même entre quatre murs à partir du moment où il y a une volonté.

Quand il y a solidarité réelle, l'injustice recule, telle est la morale que nous devons garder de cette affaire.

En luttant pour leurs droits, les détenus luttent aussi pour ceux qui sont derrière les murs. Car au même titre que les centres de rétention, les camps pour les réfugiés, les zones d'attente pour les clandestins, la prison dessine l'état réel de notre monde, celui des ghettos où l'on enferme la misère et où on enterre la révolte. Ce sont les véritables usages de notre présent. Se solidariser avec les personnes en lutte est plus qu'un acte de soutien, c'est défendre sa propre liberté.

La lutte des prisonniers rejoint en cela celle plus totale qui est formulée contre le monde de la marchandise et la société qui la façonne. De la même façon que tout combat qui ne conçoit pas son rapport avec d'autres foyers de contestation court à sa mort, envisager la prison comme un domaine séparé des causes de son existence ne conduirait qu'à la faire perdurer.

Amitiés rouges et noires

Yves

31 décembre à Marseille

Une centaine de personnes se retrouvent devant les Baumettes. Tout le monde grimpe sur le haut des murs des immeubles alentour et salue les prisonniers qui répondent par un boucan d'enfer. Quelques fusées éclairantes et des fumigènes sont tirés des collines surplombant la taule. Des familles arrivent en trombes en klaxonnant et s'installent en haut d'une impasse qui a une vue plongeante sur les quatre étages et une partie de la cour. Dans la cité voisine certains sont aux fenêtres et improvisent un concert de casseroles.

Et à Lille

Une jolie bande est allée tirer un feu d'artifice en l'honneur des prisonniers. Musique à fond, ils saluent les frères et sœurs pris(es) en otage. Puis tous s'arrachent, laissant la sono sur place pour l'ambiance.

Vous aussi, faites comme eux !

S O M M A I R E

Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des Sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissement) les publications, et ce seulement si elles contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celle des établissements pénitentiaires.
(art. D.444 du CPP)